

SECRETARIAT GÉNÉRAL

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



N°4 AVRIL 2005



CENTRE NATIONAL  
DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

ISSN 1148-4853



# Sommaire

---

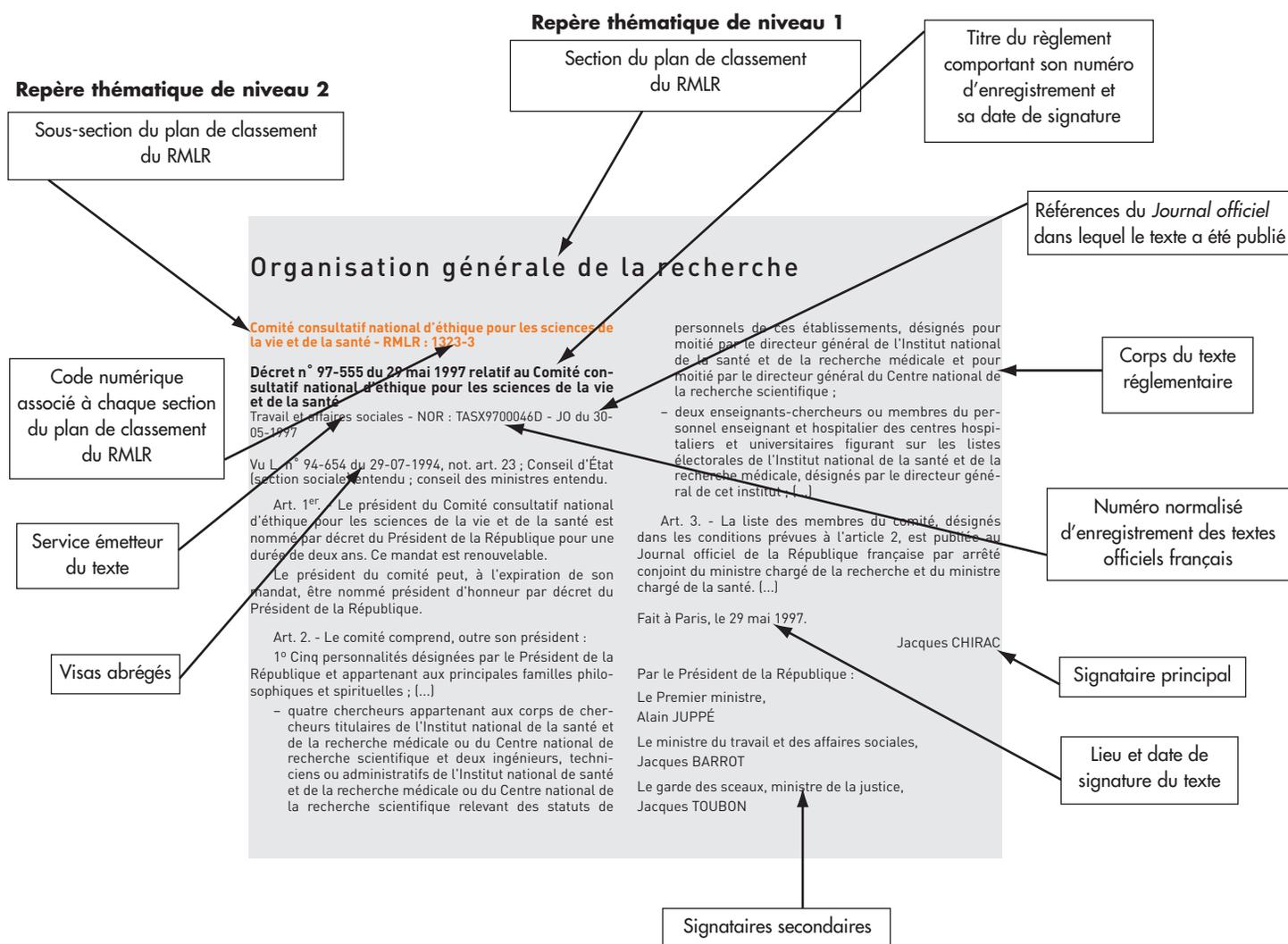
<b>Éditorial</b> .....	5
<b>Textes de portée générale</b> .....	7
<b>Organisation générale de la recherche</b> .....	7
<b>Allocations de recherche (RMLR : 16)</b> .....	7
Décret n° 2005-176 du 25 février 2005 modifiant le décret n° 85-402 du 3 avril 1985 relatif aux allocations de recherche .....	7
<b>Organisation générale du CNRS</b> .....	8
<b>Programmes interdisciplinaires (RMLR : 271)</b> .....	8
Décision n° 050001DEP du 3 mars 2005 modifiant la décision de création du programme de recherche « Dynamique et réactivité des assemblages biologiques » .....	8
Décision n° 050002DEP du 3 mars 2005 modifiant la décision de création du programme de recherche « Protéomique et génie des protéines » .....	8
Décision n° 050003DEP du 3 mars 2005 modifiant la décision de création du programme de recherche « Impact des biotechnologies dans les agro-écosystèmes » .....	8
Décision n° 050004DEP du 3 mars 2005 modifiant la décision de création du programme de recherche « Matériaux » .....	8
<b>Unités de recherche (RMLR : 2721)</b> .....	8
Décision n° 050004SPHM du 16 février 2005 de création de l'UPR n° 5021 - Laboratoire des Champs Magnétiques Intenses (LCMI) ou Grenoble High Magnetic Field Laboratory (GHMFL) .....	8
Décision n° 050002SING du 21 février 2005 portant modification de la décision collective n° 04A002DSI du 3 novembre 2004 de création et renouvellement des unités propres de recherche .....	10
Décision n° 051087SUNI du 16 février 2005 portant modification de la décision n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 de création et renouvellement des unités mixtes de recherche .....	11
Décision n° 050002STIC du 17 février 2005 relative au renouvellement de la FR n° 2542 – Fédération micro - et nano - technologies (FMNT) .....	11
Décision n° 050008DRES du 14 janvier 2005 fixant le statut des unités de recherche en partenariat (UMR, UMS, FRE, FR) entre l'Université Louis Pasteur – Strasbourg 1 et le CNRS jusqu'au 31 mai 2005 .....	11
<b>Groupements de recherche (GDR) (RMLR : 2722)</b> .....	12
Décision n° 04A011DSI du 15 février 2005 de création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) .....	12
Décision n° 04A012DSI du 15 février 2005 de création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes multiples) .....	13
Décision n° 050003SPHM du 14 février 2005 modifiant la délégation gestionnaire du GDR n° 2103 - Equations d'amplitudes et propriétés qualitatives (EDP) .....	15
Décision n° 050022SCHI du 8 février 2005 de prolongation du GDR n° 2389 - Piles à combustible tout solide pour températures intermédiaires .....	15
Décision n° 050021SCHI du 8 février 2005 de création du GDR n° 2922 - Matériaux hybrides organisés multifonctionnels .....	16
<b>Formations de recherche en évolution (FRE) (RMLR : 2723)</b> .....	16
Décision n° 050003SING du 21 février 2005 portant modification de la décision collective n° 04A007DSI du 3 novembre 2004 de création et renouvellement des formations de recherche en évolution .....	16

Décision n° 050011SCHS du 23 février 2005 de renouvellement de la FRE n° 2665 - Institut de recherche sur les sociétés contemporaines .....	16
<b>Unités de service (RMLR : 2741)</b> .....	17
Décision n° 050009SPHM du 1 <sup>er</sup> mars 2005 portant renouvellement de l'UMS n° 839 - Unité mixte de service de l'Institut Henri-Poincaré .....	17
Décision n° 040015SING du 17 février 2005 portant renouvellement de l'UPS n° 856 - Coordination et diffusion des logiciels (CODICIEL) .....	17
Décision n° 040016SING du 17 février 2005 portant renouvellement de l'UPS n° 2262 - Information, communication et enjeux scientifiques .....	18
<b>Relations et échanges avec l'extérieur</b> .....	19
<b>Groupeements d'intérêt public (GIP) (RMLR : 303)</b> .....	19
Avis relatif à une décision portant approbation de la convention constitutive du GIP Agence nationale de la recherche (GIP ANR) .....	19
<b>Questions administratives et juridiques générales</b> .....	20
<b>Présentation des documents (RMLR : 431)</b> .....	20
Vocabulaire des sciences et techniques spatiales (liste de termes, expressions et définitions adoptés) .....	20
<b>Les personnels du CNRS</b> .....	26
<b>Activité - Positions (RMLR : 5311-5)</b> .....	26
Décret n° 2005-165 du 22 février 2005 modifiant le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions .....	26
<b>TOM (RMLR : 557)</b> .....	26
Décret n° 2005-94 du 2 février 2005 modifiant le décret n° 98-844 du 22 septembre 1998 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat à l'intérieur d'un territoire d'outre-mer, entre la métropole et un territoire d'outre-mer, entre deux territoires d'outre-mer et entre un territoire d'outre-mer et un département d'outre-mer, Mayotte ou Saint-Pierre-et-Miquelon .....	26
<b>Mesures particulières</b> .....	29
<b>Cabinet du ministre</b> .....	29
Arrêté du 1 <sup>er</sup> février 2005 portant nomination au cabinet du ministre délégué .....	29
<b>Concours</b> .....	29
Décision n° 050013DRH du 22 février 2005 relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement chercheurs au titre de l'année 2005 .....	29
Nominations d'ITA en 2005 - Concours externes .....	30
Nominations d'ITA en 2005 - Concours internes .....	32
<b>Promotions</b> .....	33
Nominations d'ITA en 2004 .....	33
<b>Comités, conseils et commissions</b> .....	35
Décision n° 050001ELEC du 21 février 2005 fixant le calendrier et les modalités de dépouillement pour l'élection au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique .....	35
Décision n° 050002ELEC du 23 février 2005 constituant la commission <i>ad hoc</i> pour l'élection au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique .....	36

---

Arrêté du 10 février 2005 portant nomination à des commissions interdisciplinaires du Centre national de la recherche scientifique .....	37
Décision n° 050003SGCN du 10 février 2005 relative à la vacance de sièges au sein des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique .....	38
Décision n° 050004SGCN du 10 février 2005 relative à la vacance de sièges au sein des sections du Comité national de la recherche scientifique .....	38
Décision n° 050012DRH du 21 février 2005 de nomination des membres de l'administration au comité d'hygiène et de sécurité du Centre national de la recherche scientifique .....	38
Décision n° 050027DR01 du 22 février 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7050 - Centre d'études et de recherches internationales .....	39
Décision n° 051029DR12 du 24 février 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6578 - Unité d'Anthropologie : adaptabilité biologique et culturelle .....	39
Décision n° 050011DR13 du 1 <sup>er</sup> mars 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 8521 - Laboratoire Procédés, matériaux et énergie solaire (PROMES) .....	40
Décision n° 050055DR19 du 15 février 2005 modifiant la décision n° 020291DR19 du 3 juin 2002 relative à la nomination des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Normandie .....	40
<b>Nominations</b> .....	41
<b>Fin de fonctions</b> .....	43
<b>Délégations de signature</b> .....	43
<b>Informations générales</b> .....	83
Textes signalés .....	83

# Guide de lecture des textes réglementaires



## Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

# Éditorial

---

Renouvellement du conseil d'administration : élection des représentants du personnel

Comme il est conduit à le faire tous les quatre ans, le CNRS initie au printemps 2005, avec l'élection des représentants du personnel, la procédure de renouvellement de son conseil d'administration dont le mandat vient à échéance le 21 juin prochain.

Sous la présidence du Président du CNRS, le conseil d'administration est chargé, selon les termes du décret n° 82-993 du 24 novembre 1982, d'analyser et fixer, après avis du conseil scientifique, les grandes orientations de la politique de l'établissement en relation avec les besoins culturels, économiques et sociaux de l'ensemble de la nation. Il définit les principes qui régissent ses relations avec les partenaires socioéconomiques ainsi qu'avec les universités et les organismes nationaux, étrangers ou internationaux intervenant dans ses domaines d'activité. Il délibère notamment sur le budget et la répartition des moyens financiers et humains entre les départements, les programmes, les instituts nationaux et les services communs, les mesures générales relatives à l'organisation et au fonctionnement du centre.

Le conseil comprend, outre le président du CNRS, vingt membres : trois représentants de l'Etat, le premier vice-président de la conférence des présidents d'université, douze personnalités nommées par le ministre chargé de la recherche et quatre membres élus par les personnels du centre dont deux parmi les personnels appartenant aux corps de chercheurs et deux parmi les personnels appartenant aux corps d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche.

L'élection des quatre représentants des personnels, dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 13 février 2001 et précisées par la décision n° 050001ELEC du 21 février 2005, se déroule au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, au collège unique et dans le cadre d'un vote par correspondance.

Après une période de correction de la liste électorale qui sera arrêtée le 5 avril 2005, les listes de candidats devront être déposées auprès du délégué pour les élections avant le 20 avril 2005. Les bulletins de vote, qui auront été expédiés avec le matériel électoral à l'adresse des électeurs, seront à retourner pour le 6 juin 2005 au plus tard, veille de la proclamation des résultats.

Le conseil d'administration sera ainsi la première des instances dont la composition devra être renouvelée durant l'année 2005 : des élections et des nominations interviendront en effet dans les prochains mois pour le conseil scientifique, les conseils scientifiques de département et les commissions administratives paritaires.

Hervé MATHIEU  
Secrétaire général du CNRS



# Textes de portée générale

---

## Organisation générale de la recherche

### Allocations de recherche - RMLR : 16

#### **Décret n° 2005-176 du 25 février 2005 modifiant le décret n° 85-402 du 3 avril 1985 relatif aux allocations de recherche**

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENF0402563D - JO du 26-02-2005, p. 3453, texte n° 5

Vu code de l'éducation ; code de la recherche, not. art. L. 412-2 ; D. n° 85-402 du 03-04-1985 mod. ; avis du CTP ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 20-10-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'article 3 du décret du 3 avril 1985 susvisé est complété par les dispositions suivantes :

« L'allocataire peut effectuer un stage d'initiation à l'entreprise sur autorisation du responsable de l'école doctorale après avis du directeur de laboratoire dans lequel il poursuit ses travaux de recherche. Le stage a pour objet de répondre à un problème posé par l'entreprise. Sa durée est de trois à six mois. Il peut s'effectuer de manière discontinue. Le stage d'initiation à l'entreprise ne peut se poursuivre au-delà du contrat d'allocataire. »

Art. 2. - Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et le ministre

délégué à la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 2005.

Jean-Pierre RAFFARIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,

François FILLON

Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,

Hervé GAYMARD

Le ministre de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat,

Renaud DUTREIL

Le ministre délégué à la recherche,  
François D'AUBERT

## Organisation générale du CNRS

### Programmes interdisciplinaires - RMLR : 271

#### Décision n° 050001DEP du 3 mars 2005 modifiant la décision de création du programme de recherche « Dynamique et réactivité des assemblages biologiques »

Direction des études et des programmes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 040001DEP du 13-04-2004 ; DEC. n° 010002DSPR du 17-07-2001.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le programme de recherche intitulé « Dynamique et réactivité des assemblages biologiques » est prolongé jusqu'au 30 juin 2006.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 mars 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

### Programmes interdisciplinaires - RMLR : 271

#### Décision n° 050002DEP du 3 mars 2005 modifiant la décision de création du programme de recherche « Protéomique et génie des protéines »

Direction des études et des programmes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 040001DEP du 13-04-2004 ; DEC. n° 010003DSPR du 09-07-2001.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le programme de recherche intitulé « Protéomique et génie des protéines » est prolongé jusqu'au 30 juin 2006.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 mars 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

### Programmes interdisciplinaires - RMLR : 271

#### Décision n° 050003DEP du 3 mars 2005 modifiant la décision de création du programme de recherche « Impact des biotechnologies dans les agro-écosystèmes »

Direction des études et des programmes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 040001DEP du 13-04-2004 ; DEC. n° 010010DSPR du 09-07-2001.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le programme de recherche intitulé « Impact des biotechnologies dans les agro-écosystèmes » est prolongé jusqu'au 30 juin 2006.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 mars 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

### Programmes interdisciplinaires - RMLR : 271

#### Décision n° 050004DEP du 3 mars 2005 modifiant la décision de création du programme de recherche « Matériaux »

Direction des études et des programmes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 040001DEP du 13-04-2004 ; DEC. n° 010011DSPR du 17-07-2001.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le programme de recherche intitulé « Matériaux » est prolongé jusqu'au 30 juin 2006.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 mars 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

### Unités de recherche - RMLR : 2721

#### Décision n° 050004SPHM du 16 février 2005 de création de l'UPR n° 5021 - Laboratoire des Champs Magnétiques Intenses (LCMI) ou Grenoble High Magnetic Field Laboratory (GHMFL)

Sciences physiques et mathématiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 2002-252 du 22-02-2002 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; CON. du 08-01-1998 de coopération entre l'université Joseph-Fourier et le Laboratoire des champs magnétiques intenses ; considérant la coopération mise en œuvre en 1971 par le CNRS et la Max-Planck-Gesellschaft (MPG) pour l'exploitation du Laboratoire des champs magnétiques intenses (LCMI) ; accord relatif à l'exploitation commune des installations du service national des champs intenses entre le CNRS et la Max-Planck Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaften (MPG) du 02-07-1992 mod. par l'avenant n° 1 du 23-07-1997 ; contrat entre le CNRS et l'Institut für Festkörperforschung (MPI-FKF) du 02-02-1993 ; CON. du 23-04-1997 entre le CNRS et le MPI-FKF concernant la construction en commun de l'aimant hybride ; considérant que la coopération mise en œuvre en 1971 et l'accord du 02-07-1992 mod. par avenant du 23-07-1997 ont été dénoncés par la MPG, par lettre de son président, le professeur Peter GRUSS, du 09-10-2003, avec effet au 31-12-2004 ; considérant la volonté du CNRS d'institutionnaliser l'utilisation récurrente des installations du LCMI par des équipes non françaises et d'inscrire ces collaborations à long terme dans le cadre d'accords de partenariat scientifique ; considérant le statut de Très Grand Equipement reconnu au LCMI.

Art. 1<sup>er</sup>. - Création

Une unité propre de recherche (UPR) intitulée « Laboratoire des Champs Magnétiques Intenses (LCMI) » ou « Grenoble High Magnetic Field Laboratory (GHMFL), n° de code UPR5021, est créée pour une durée de quatre ans, renouvelable, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Sa mission et l'orientation générale de ses recherches sont :

- le développement technologique et scientifique des recherches dans les conditions de champ magnétique extrême ;
- d'ouvrir ses potentialités techniques à la communauté scientifique non française dans le cadre de contrats d'accès ou d'accords de collaborations spécifiques.

Le fonctionnement du Laboratoire est régi par les dispositions concernant les UPR du CNRS, et par les dispositions spécifiques prévues par les présents statuts.

Le laboratoire est rattaché aux sections 04, 06, 13 du Comité National du CNRS.

#### Art. 2. - Organes

Le LCMI (GHMFL) est doté des organes suivants :

- un Comité de Direction,
- un Directeur et un Directeur adjoint,
- un Conseil scientifique,
- un Comité des programmes.

#### Art. 3. - Comité de Direction

##### 3.1 - Composition

Le Comité de Direction se compose de 3 membres au moins, nommés par le CNRS.

A titre consultatif sont conviés aux réunions du Comité de Direction :

- un membre nommé par l'université Joseph Fourier, en qualité d'observateur,
- un observateur représentant chacun des organismes tiers ayant passé un contrat de collaboration scientifique pour l'accès aux installations du LCMI, en qualité d'« Associé Scientifique »,
- des experts sur certains aspects spécifiques.

##### 3.2 - Missions

###### 3.2.1 - Le Comité de Direction décide :

- a) de proposer la nomination et la cessation de fonction du Directeur et du Directeur adjoint ;
- b) de la nomination des membres du Conseil scientifique ;
- c) des modalités d'utilisation des installations ;
- d) du programme annuel de recherche en tenant compte des avis exprimés par le Conseil scientifique ;
- e) de l'association de partenaires scientifiques ;
- f) des collaborations avec d'autres entités (installations ou laboratoires français, européens ou étrangers) ;
- g) du budget annuel de fonctionnement du LCMI ;
- h) de l'exécution du budget ;
- i) du plan des effectifs.

Plus généralement, il est compétent pour toutes les questions excédant le cadre des affaires courantes des installations.

3.2.2 - Le Comité de Direction prend ses décisions à l'unanimité.

3.2.3 - Le Directeur et le Directeur adjoint assistent de droit aux réunions du Comité de Direction à titre consultatif.

3.2.4 - Le Comité de Direction élit en son sein un président et un vice-président. Le président est assisté d'un secrétaire désigné par le Directeur. Le président convoque les réunions et veille à l'établissement du compte rendu.

3.2.5 - Le Comité de Direction peut créer, en délimitant leur compétence, des comités chargés de l'aider dans l'exercice de ses fonctions.

#### Art. 4. - Conseil scientifique

4.1 - Le Conseil scientifique assiste le Comité de Direction et le Directeur pour toutes les questions scientifiques et techniques se rapportant aux installations.

Le Conseil scientifique se réunit au moins tous les deux ans et soumet un rapport au Comité de direction et au Directeur.

4.2 - Le Conseil scientifique se compose au moins de 7 membres dont 3 choisis parmi les membres proposés par les sections compétentes du Comité national.

4.3 - Les membres du Conseil scientifique et son président, désigné parmi ceux-ci, sont nommés par le Comité de Direction, pour la durée de l'unité.

#### Art. 5. - Le Directeur et le Directeur adjoint

5.1 - Le Directeur et le Directeur adjoint du LCMI sont nommés, pour 4 ans par le Directeur Général du CNRS sur proposition du Comité de Direction.

5.2 - Le Directeur assume la direction de l'installation dans le cadre des directives du Comité de Direction devant lequel il est responsable. Il est destinataire de toutes les notifications de crédits et assure, en tant que PRM, la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité.

##### 5.3 - Le Directeur soumet au Comité de Direction :

- le rapport annuel sur l'activité des installations pendant l'année précédente et son utilisation par la communauté scientifique,
- le programme de recherche,
- le plan des effectifs,
- les prévisions budgétaires concernant l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice suivant dans le cadre d'une programmation pluriannuelle glissante,
- un rapport sur l'exécution du budget de l'exercice précédent.

#### Art. 6. - Comité de programme

##### 6.1 - Composition

Le Comité de programme est composé d'au moins 8 experts internationaux et 4 membres du LCMI, nommés par le Directeur du laboratoire, après avis du Comité de Direction. Il se réunit deux fois par an sur convocation du Directeur.

##### 6.2 - Mission

Le Comité de programme est chargé d'évaluer les propositions des utilisateurs des installations du LCMI, en fonction des heures de champ mises à la disposition des utilisateurs. Il rend compte de ses décisions au Directeur du Laboratoire, qui décide des propositions auxquelles il est attribué des heures de champ.

## Art. 7. - Locaux

L'unité propre de recherche dispose de locaux sis 25 avenue des Martyrs, 38042 Grenoble Cedex 9, appartenant au CNRS.

## Art. 8. - Utilisateurs

Les utilisateurs sont soumis aux règles générales en vigueur au CNRS et plus particulièrement au LCMI, telles que définies dans son règlement intérieur. Ces règles sont notamment relatives à la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

## Art. 9. - Personnel

9.1 - Le personnel scientifique et le personnel ingénieur, technicien et administratif du LCMI est affecté par le CNRS, ou mis à disposition par des tiers, avec l'accord du directeur du LCMI.

En cas de mise à disposition de personnel par des tiers, le personnel demeure rémunéré et géré par son organisme d'origine dont il conserve le statut. Une Convention de mise à disposition spécifique est signée pour chaque mise à disposition entre le CNRS et le tiers concerné.

9.2 - Le personnel est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur pour son activité au sein du laboratoire.

9.3 - Le personnel est soumis au règlement intérieur du LCMI.

## Art. 10. - Moyens financiers hors personnel

10.1 - La contribution CNRS résulte du budget décidé selon les dispositions de l'article 3.2.1 (g).

10.2 - Les moyens du LCMI sont gérés de la façon suivante :

- l'apport financier du CNRS au titre de sa contribution ou au titre d'action spécifique sont gérés par la délégation régionale Alpes, sans prélèvement des frais de gestion.
- les contrats ou conventions de recherche ou subventions de tiers sont gérés par la délégation régionale Alpes du CNRS.

10.3 - Une prévision budgétaire à moyen terme (2005-2010) est jointe en annexe <sup>1</sup>, à titre indicatif.

## Art. 11. - Hygiène et sécurité

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

## Art. 12. - Publications

Les publications des personnels de l'unité font apparaître leur appartenance au CNRS :

- nom de l'auteur ;
- intitulé de l'unité propre : « Grenoble High Magnetic Field Laboratory », CNRS.

## Art. 13. - Conseil de laboratoire

Un conseil de laboratoire est mis en place conformément aux dispositions de la décision du 28 octobre susvisée.

## Art. 14. - Évaluation de l'activité de l'unité

L'activité de l'unité propre de recherche est soumise à l'évaluation du conseil scientifique de l'unité et des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique tous les quatre ans au moins.

A l'occasion de ces évaluations, le responsable de l'unité rédige un rapport d'activité qu'il adresse au directeur du département scientifique dont relève l'unité, au président du comité scientifique de l'unité et au conseil de laboratoire.

## Art. 15. - Contrats

Les contrats que l'unité souhaite établir avec des organismes tiers, publics ou privés, français ou étrangers, sont signés et gérés par le CNRS.

Ils peuvent comporter des clauses de confidentialité, réservant toutefois la faculté pour les chercheurs concernés de faire état de leurs travaux dans leur rapport d'activité.

Pour les contrats de recherche comportant des dépenses de personnel, un prélèvement de 8 % au titre de la constitution d'une provision pour perte d'emploi est opéré sur le montant hors taxes des rémunérations, charges sociales et patronales incluses.

## Art. 16. - Résultats

Les résultats issus des travaux menés au sein de l'unité sont la propriété du CNRS. Cependant, en cas de travaux menés conjointement avec un partenaire associé, ou avec un utilisateur, ces résultats sont détenus en copropriété.

Dans ce dernier cas, un règlement de copropriété sera établi pour déterminer les conditions d'exercice de cette copropriété, relatives notamment à la protection des résultats, à leur valorisation et à leur exploitation.

Les travaux susceptibles d'être valorisés sont, quel qu'en soit l'auteur, communiqués à la délégation dont relève l'unité. Le CNRS assure pour l'unité la préparation des dossiers techniques, des demandes de brevets, leur dépôt, leur maintien en vigueur, leur défense à l'égard des tiers, la gestion du portefeuille de propriété industrielle, sauf dispositions contraires négociées avec les éventuels copropriétaires.

## Art. 17. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

**Unités de recherche - RMLR : 2721**

**Décision n° 050002SING du 21 février 2005 portant modification de la décision collective n° 4A002DSI du 3 novembre 2004 de création et renouvellement des unités propres de recherche**  
Sciences pour l'ingénieur

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; avis émis par le Comité national de la recherche

<sup>1</sup> Annexe non publiée.

scientifique ; avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ; DEC. n° 04A002DSI du 03-11-2004 ; lettre de démission de Mlle Brigitte BACROIX et de M. Jean-Pierre FONDERE de leurs fonctions respectives de directrice et directeur adjoint de l'UPR n° 9001 à compter du 01-01-2005.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'article 2 de la décision n° 04A002DSI du 3 novembre 2004 susvisée est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne le renouvellement de l'UPR n° 9001, intitulée « Laboratoire des propriétés mécaniques et thermodynamiques des matériaux » :

- Monsieur Patrick FRANCIOSI - Directeur de Recherche - est nommé directeur de l'UPR n° 9001 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, en remplacement de Mademoiselle Brigitte BACROIX, démissionnaire.
- Mademoiselle Brigitte BACROIX - Directeur de Recherche - est nommée directrice adjointe de l'UPR n° 9001 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 en remplacement de Monsieur Jean-Pierre FONDERE, démissionnaire.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

#### Unités de recherche - RMLR : 2721

**Décision n° 051087SUNI du 16 février 2005 portant modification de la décision n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 de création et renouvellement des unités mixtes de recherche**  
Sciences de l'univers

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 998353DCAJ du 10-03-1999 ; DEC. n° 04A008DSI du 03-11-2004 ; accord des délégations gestionnaires compétentes.

Art. 1<sup>er</sup>. - A l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 7158 sont modifiées comme suit :

#### Département Sciences de l'Univers

*Délégation Ile-de-France Sud*

Etablissement principal : Université Denis Diderot (Paris VII)

Autre établissement : CEA

UMR n° 7158, intitulée Astrophysique interactions multi-échelles.

Directeur : M. Pierre-Olivier LAGAGE, chargé de recherche

Section d'évaluation : 17

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

#### Unités de recherche - RMLR : 2721

**Décision n° 050002STIC du 17 février 2005 relative au renouvellement de la FR n° 2542 - Fédération micro-et nano - technologies (FMNT)**

Sciences et technologies de l'information et de la communication

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis du conseil de groupement de chacun des groupements concernant la nomination des directeurs ; avis du comité scientifique des groupements qui en sont dotés ; sur proposition du directeur du département des sciences et technologies de l'information et de la communication.

Art. 1<sup>er</sup>. - Est approuvé le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, et sous réserve de la mise en œuvre de la convention mentionnée à l'article 3-6.1 de la décision du 24 juillet 1992 modifiée susvisée, de la fédération de recherche suivante :

#### Département Sciences et technologies de l'information et de la communication

*Délégation Alpes*

Partenaires du CNRS : INPG, UNIV GRENOBLE 1, ECL, INSA LYON.

FR n° 2542, intitulée Fédération micro - et nano - technologies.

Directeur : M. Olivier JOUBERT, Directeur de recherche au CNRS

Sections d'évaluation : 08, 06, 15

Art. 2. - Le mandat confié au directeur mentionné à l'article 1<sup>er</sup> prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003 pour une durée de quatre ans.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

#### Unités de recherche - RMLR : 2721

**Décision n° 050008DRES du 14 janvier 2005 fixant le statut des unités de recherche en partenariat (UMR, UMS, FRE, FR) entre l'Université Louis Pasteur - Strasbourg 1 et le CNRS jusqu'au 31 mai 2005**

Direction des relations avec l'enseignement supérieur

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; accord de l'Université Louis Pasteur - Strasbourg 1 pour les unités en partenariat (UMR, UMS, FRE, FR).

Art. 1<sup>er</sup>. - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les dispositions relatives aux unités de recherche en partenariat (UMS, UMR, FRE, FR) entre l'Université Louis Pasteur - Strasbourg 1 et le CNRS, contenues dans le contrat qua-

driennal de développement de cet établissement, restent en vigueur jusqu'au 31 mai 2005.

La mesure s'applique également aux UPR figurant au contrat susvisé.

Cette prolongation a pour objet de permettre aux dites structures de poursuivre leurs activités de recherche dans des conditions normales.

Art. 2. - Pendant cette période, le mandat des responsables de structures qui étaient en fonction au 31 décembre 2004 est prolongé.

Par exception, les directeurs nouvellement entrés en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont nommés par intérim et figurent en annexe 1.

Art. 3. - Par exception à l'article 1, les unités figurant en annexe 2 ne font pas l'objet de prolongation.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 janvier 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

#### ANNEXE 1

##### LISTE DES DIRECTEURS NOMMÉS PAR INTERIM DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 MAI 2005

- DEPARTMENT SPM
  - UMR n° 7501 - Henri CARAYOL
- DEPARTMENT SC
  - UMR n° 7006 - Thomas EBBESEN
  - UMR n° 7512 - Alain VAN DORSSELAER
  - UMR n° 7514 - Maurice GOELDNER
  - FR n° 2351 - Rémy LOUIS
  - UPR n° 22 - Jean-François LEGRAND
- DEPARTMENT SDU
  - UMR n° 7516 - Jacques HINDERER
  - UMR n° 7517 - François GAUTHIER-LAFAYE
- DEPARTMENT SDV
  - UMR n° 7521 - Christian KELCHE
  - UPR n° 2356 - Marie-France BADER
  - UPR n° 2357 - Pascal GENSCHIK
  - UPR n° 9002 - Eric WESTHOF
- DEPARTMENT STIC
  - UMR n° 7005 - Fabrice HEITZ

#### ANNEXE 2

##### LISTE DES UNITÉS NON PROLONGÉES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2005

- DEPARTEMENT SPM
  - UMR n° 7506 « Laboratoire de Dynamique des Fluides Complexes »

- DEPARTEMENT SC
  - UMR n° 7008 « Synthèse et Stéréoréactivité en chimie organique fine »
- DEPARTEMENT SDV
  - UPR n° 9003 « Cancérogenèse et mutagenèse moléculaire et structurale »
  - UPR n° 9050 « Récepteurs et protéines membranaires »

#### Groupements de recherche (GDR) - RMLR : 2722

##### Décision n° 04A011DSI du 15 février 2005 de création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS)

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis émis par le conseil de groupement de chacun des groupements concernant la nomination des directeurs et des directeurs adjoints ; avis émis par le comité scientifique des groupements qui en sont dotés ; sur proposition des directeurs de département scientifique.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont créés pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les groupements de recherche suivants :

#### Département Sciences physiques et mathématiques

##### Délégation Bretagne et Pays de la Loire

GDR n° 2900, intitulé Hyperbolic and Kinetic Equations.  
Directeur : M. François CASTELLA, professeur  
Section d'évaluation : 1

##### Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 2871, intitulé Méthodes de champ de phase pour problèmes à frontière libre : de la théorie aux applications.  
Directeur : M. Yann LE BOUAR, chargé de recherche  
Directeur adjoint : M. Mathis PLAPP, chargé de recherche  
Sections d'évaluation : 5, 15

##### Délégation Languedoc Roussillon

GDR n° 2897, intitulé Détecteurs et émetteurs de radiations térahertz à semiconducteurs.  
Directeur : M. Wojciech KNAP, directeur de recherche  
Sections d'évaluation : 6, 8

##### Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

GDR n° 2875, intitulé Topologie algébrique et applications.  
Directeur : M. Benoît FRESSE, professeur  
Section d'évaluation : 1

##### Délégation Provence

GDR n° 2876, intitulé Groupe de recherche européen Franco-italien Mathématiques et Physique.  
Directeur : M. Pierre PICCO, directeur de recherche  
Section d'évaluation : 1

Art. 2. - Sont renouvelés pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les groupements de recherche suivants :

**Département Sciences physiques et mathématiques**

*Délégation Alpes*

GDR n° 2253, intitulé Imagerie, communication et désordre.

Directeur : M. Barend VAN TIGGELEN, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Arnaud DERODE, maître de conférences

Sections d'évaluation : 5, 1, 4, 6, 7, 8, 10, 18, 19

*Délégation Ile-de-France Sud*

GDR n° 2285, intitulé Information et communication quantiques.

Directeur : M. Jean-Philippe POIZAT, chargé de recherche

Sections d'évaluation : 4, 2, 6, 7, 8

*Délégation Paris B*

GDR n° 2281, intitulé Matériaux vitreux.

Directeur : M. Georges CALAS, professeur

Sections d'évaluation : 5, 9, 15, 18

*Délégation Rhône-Auvergne*

GDR n° 2279, intitulé Mathématique et Physique Quantique.

Directrice : Mme Monique COMBESCURE, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 2, 1, 4

GDR n° 2305, intitulé Recherche théorique et expérimentale de la supersymétrie et des dimensions supplémentaires.

Directeur : M. Jean ORLOFF, professeur

Sections d'évaluation : 2, 3, 17, 47

**Département Sciences et technologies de l'information et de la communication**

*Délégation Normandie*

GDR n° 2340, intitulé Systèmes d'Information Géographiques : Méthodologie et Applications.

Directeur : M. Michel MAINGUENAUD, professeur

Directrice adjointe : Mme Christiane WEBER, professeur

Sections d'évaluation : 7, 39

*Délégation Paris A*

GDR n° 2286, intitulé Mathématique des systèmes perceptifs et cognitifs.

Directeur : M. Laurent COHEN, directeur de recherche

Section d'évaluation : 1

Art. 3. - Le mandat confié aux directeurs et aux directeurs-adjoints nommés ou renouvelés aux articles 1, 2 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une durée de quatre ans.

Dernier article. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTOUROU

**Groupements de recherche (GDR) - RMLR : 2722**

**Décision n° 04A012DSI du 15 février 2005 de création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes multiples)**

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis émis par le conseil de groupement de chacun des groupements concernant la nomination des directeurs et des directeurs adjoints ; avis émis par le comité scientifique des groupements qui en sont dotés ; sur proposition des directeurs de département scientifique.

Art. 1<sup>er</sup>. - Est approuvée la création, pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et sous réserve de la mise en oeuvre des conventions mentionnées à l'article 17 du décret du 24 novembre 1982 susvisé, des groupements de recherche suivants :

**Département Sciences pour l'ingénieur**

*Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie*

Partenaires du CNRS : EDF/GDF, INRIA, CEA, ONERA, EC POLYTECHNIQUE, UNIV LILLE 1, ENSAM PARIS, UTC, INP TOULOUSE, ESPCI PARIS, ENSM PARIS, INSA LYON, UNIV NICE, ECOLE CENTRALE NANTES, INSA ROUEN, UNIV CORSE, UNIV NANCY 1, UNIV PAU, UNIV LA ROCHELLE, CNAM, ENSTA, UNIV SARAGOSSE, EC NAVALE DE BREST, UNIV ST J.COMPOSTELA, UNIV SALFORD, UNIV BRAUNSCHWEIG

GDR n° 2902, intitulé Intéraction fluide structure.

Directeur : M. Mhamed SOULLI, professeur

Sections d'évaluation : 10, 9

*Délégation Nord-Est*

Partenaires du CNRS : UNIV AIX-MARSEILLE 1, UNIV CORSE, INSA LYON, INP LORRAINE, UNIV DU HAVRE, UNIV EDINBOURG

GDR n° 2864, intitulé Feux de compartiments et végétation. Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte.

Directeur : M. Olivier SERO-GUILLAUME, directeur de recherche

Section d'évaluation : 10

*Délégation Paris Michel-Ange*

Partenaires du CNRS : ESPCI PARIS, UNIV ROUEN, UNIV AIX-MARSEILLE 1, UNIV AIX-MARSEILLE 3, UNIV LILLE 1, UNIV NICE, UNIV GRENOBLE 1, INP TOULOUSE, OBS COTE D'AZUR, UNIV PARIS 6, ENS, UNIV CLERMONT 2, UNIV TOULOUSE 3, CEA, ENSTA, ENS LYON, UNIV POITIERS, UNIV VALENCIENNES, ECL, CEMAGREF, UNIV PARIS 11, UNIV VERSAILLES, EC POLYTECHNIQUE, ONERA, EC MINES DOUAI, ENSICA TOULOUSE

GDR n° 2865, intitulé Structure de la turbulence et mélange.

Directeur : M. Philippe PETITJEANS, chargé de recherche

Sections d'évaluation : 10, 2, 20

**Département Sciences de la vie***Délégation Alsace*

Partenaires du CNRS : UNIV STRASBOURG 1, BRGM, UNIV D'EVRY, INST PASTEUR, CNG, UNIV LYON 1, CEA, UNIV AIX-MARSEILLE 2, UNIV MULHOUSE

GDR n° 2909, intitulé Métabolisme de l'arsenic chez les procaryotes : de la résistance à la détoxification.

Directeur : M. Philippe BERTIN, professeur

Sections d'évaluation : 29, 22

*Délégation Aquitaine-Limousin*

Partenaires du CNRS : UNIV BORDEAUX 1, UNIV BORDEAUX 2, UNIV PARIS 5

GDR n° 2904, intitulé Systèmes multi-électrodes et traitement du signal appliqués à l'étude des réseaux neuro-naux.

Directeur : M. Pierre MEYRAND, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 25, 24

*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

Partenaires du CNRS : IFREMER, UNIV BREST, UNIV PARIS 6, MNHN

GDR n° 2907, intitulé Biologie des écosystèmes chimio-synthétiques profonds (ECCHIS).

Directeur : M. Daniel DESBRUYERES, directeur de recherche

Section d'évaluation : 29

*Délégation Ile-de-France Sud*

Partenaires du CNRS : UNIV PARIS 11, UNIV AIX-MARSEILLE 1, UNIV BORDEAUX 1, UNIV BORDEAUX 2, UNIV LYON 1, UNIV NICE, UNIV PARIS 6, UNIV PARIS 13, UNIV STRASBOURG 1, UNIV TOULOUSE 3, UNIV TOURS, COLLEGE DE FRANCE, INST PASTEUR, INSERM, INRA, HARAS

GDR n° 2905, intitulé Neurosciences de la mémoire.

Directeur : M. Serge LAROCHE, directeur de recherche

Section d'évaluation : 27

*Délégation Languedoc Roussillon*

Partenaires du CNRS : INST CURIE, ENS, INSERM, UNIV MONTPELLIER 2, UNIV TOULOUSE 3, UNIV PARIS 6, UNIV OXFORD

GDR n° 2915, intitulé Réplication des chromosomes eucaryotes et ses points de contrôle.

Directeur : M. Marcel MECHALI, directeur de recherche

Section d'évaluation : 22

*Délégation Rhône-Auvergne*

Partenaires du CNRS : HOSP CIVILS LYON, INSERM, UNIV LYON 1, UNIV NICE, UNIV GRENOBLE 1, CEA

GDR n° 2906, intitulé Physiopathogénie des tumeurs endocrines associées aux néoplasies endocriniennes multiples.

Directeur : M. Alain CALENDER, professeur des universités - praticien hospitalier

Section d'évaluation : 22

**Département Sciences de l'homme et de la société***Délégation Nord-Est*

Partenaires du CNRS : UNIV GENEVE, EC FRANCAISE ATHENES, IGME

GDR n° 2903, intitulé Archéométaballurgie dans le bassin méditerranéen : les mondes grecs et égyptiens (techniques, procédés et échanges).

Directeur : M. Philippe FLUZIN, directeur de recherche

Section d'évaluation : 32

*Délégation Paris A*

Partenaires du CNRS : UNIV DU MAINE, UNIV PARIS 10, UNIV LILLE 3, INRA

GDR n° 2912, intitulé Les sociétés rurales européennes groupe de recherches pour l'Histoire économique des campagnes.

Directeur : M. Gérard BEAUR, directeur de recherche

Section d'évaluation : 33

Art. 2. - Est approuvé le renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et sous réserve de la mise en oeuvre des conventions mentionnées à l'article 17 du décret du 24 novembre 1982 susvisé, des groupements de recherche suivants :

**Département Physique nucléaire et corpusculaire***Délégation IN2P3*

Partenaires du CNRS : CEA, EDF/GDF, FRAMATOME

GDR n° 2287, intitulé Gestion des déchets et productions d'énergie par des options nouvelles.

Directeur : M. Christian LE BRUN, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 3, 11, 17

**Département Sciences de la vie***Délégation Alpes*

Partenaires du CNRS : CEA, UNIV GRENOBLE 1, ENS, UNIV LILLE 1, UNIV PARIS 6, UNIV PARIS 7, UNIV PARIS 11, UNIV MONTPELLIER 2

GDR n° 2359, intitulé Photosynthèse : structures, fonctions, biogenèse et régulation.

Directeur : M. Norbert ROLLAND, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 28, 21, 23

*Délégation Alsace*

Partenaires du CNRS : INST PASTEUR, INSERM, INST CURIE, UNIV REIMS, UNIV GRENOBLE 1, CEA, UNIV PARIS 6, UNIV PARIS 7, UNIV PARIS 11, UNIV STRASBOURG 1, UNIV RENNES 1

GDR n° 2368, intitulé Cryomicroscopie électronique intégrative.

Directeur : M. Patrick SCHULTZ, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 21, 11, 5, 2, 3

Partenaires du CNRS : UNIV STRASBOURG 1, UNIV BORDEAUX 2, UNIV PARIS 11, INST PASTEUR, INAPG, UNIV PARIS 6

GDR n° 2354, intitulé Génolevures 3.

Directeur : M. Jean-Luc SOUCIET, professeur

Section d'évaluation : 22

*Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie*

Partenaires du CNRS : INRA, INSERM, INST CURIE, INST PASTEUR, INST PASTEUR LILLE, ENS CACHAN, INST PAOLI CALMETTES, EGIM, UNIV NICE, UNIV BORDEAUX 1, UNIV BORDEAUX 2, UNIV SAINT-ETIENNE, UNIV MONTPELLIER 2, UNIV TOULOUSE 3, UNIV AIX-MARSEILLE 1, UNIV AIX-MARSEILLE 2, UNIV AIX-MARSEILLE 3, UNIV REIMS, UNIV RENNES 1, UNIV STRASBOURG 1, UNIV NANCY 1, UNIV PARIS 6, UNIV PARIS 7, UNIV LYON 1, UNIV MULHOUSE, UNIV PARIS 11

GDR n° 2588, intitulé Microscopie fonctionnelle du vivant.  
 Directeur : M. Yves USSON, chargé de recherche  
 Sections d'évaluation : 30, 8, 23, 7, 16

*Délégation Provence*

Partenaires du CNRS : INSERM, CEA, UNIV MONTPELLIER 1, UNIV LAUSANNE, INST PAOLI CALMETTES, IDM, CIS BIOINTERNATIONAL, MABGENE, MAT ET NOVAGALI, DIACLONE  
 GDR n° 2352, intitulé Immunociblage des tumeurs.  
 Directeur : M. Daniel BATY, directeur de recherche  
 Sections d'évaluation : 30, 24

**Département Sciences de l'homme et de la société**

*Délégation Paris A*

Partenaires du CNRS : UNIV BORDEAUX 3, UNIV AIX-MARSEILLE 1, UNIV LILLE 3, UNIV PARIS 1, EPHE, ENS, UNIV PARIS 4  
 GDR n° 2319, intitulé Cultes et sanctuaires dans la Tunisie antique.  
 Directeur : M. François BARATTE, professeur  
 Section d'évaluation : 32

*Délégation Provence*

Partenaires du CNRS : UNIV AIX-MARSEILLE 2, UNIV TOULOUSE 2, UNIV PARIS 11, UNIV MONTPELLIER 1, ACHAC, UNIV LIBRE BERLIN  
 GDR n° 2322, intitulé Anthropologie des représentations du corps : corps indemne, corps pollué, corps extrême.  
 Directeur : M. Gilles BOETSCH, directeur de recherche  
 Section d'évaluation : 31

Partenaires du CNRS : UNIV ROUEN, UNIV NANTES, EC MANAGEMENT LYON  
 GDR n° 2334, intitulé Cadres, Dynamiques, Représentations, Entreprises et Sociétés.  
 Directeur : M. Paul BOUFFARTIGUE, directeur de recherche  
 Sections d'évaluation : 40, 36

*Délégation Rhône-Auvergne*

Partenaires du CNRS : UNIV PARIS 4, UNIV PARIS 13, UNIV PARIS 10, UNIV GRENOBLE 3, UNIV BORDEAUX 3, UNIV REIMS, UNIV POITIERS, UNIV STRASBOURG 2, UNIV CAEN, UNIV ALCALA, UNIV BUENOS AIRES, UNIV CADIX, UNIV SALAMANQUE, UNIV SEVILLE, CSIC, UNIV AUTONOME MADRID  
 GDR n° 2378, intitulé Séminaire interdisciplinaire de recherches sur l'Espagne médiévale.  
 Directeur : M. Georges MARTIN, professeur  
 Section d'évaluation : 32

Art. 3. - Le mandat confié aux directeurs mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une durée de quatre ans.

Dernier Article. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 février 2005.

Le directeur général,  
 Bernard LARROUTUROU

**Groupements de recherche (GDR) - RMLR : 2722**

**Décision n° 050003SPHM du 14 février 2005 modifiant la délégation gestionnaire du GDR n° 2103 - Equations d'amplitudes et propriétés qualitatives (EDP)**  
 Sciences physiques et mathématiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 998353DCAJ du 10-03-1999 ; DEC. n° 02E004DSI du 15-01-2002, not. art. 3 ; DEC. n° 030001SPHM du 03-03-2003, not. art. 2 ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; sur proposition du directeur du département des sciences physiques et mathématiques.

Art. 1<sup>er</sup>. - A l'article 2 de la décision n° 030001SPHM susvisée du 3 mars 2003, les dispositions relatives au GDR n° 2103 sont remplacées par les dispositions suivantes :

**Département Sciences physiques et mathématiques**

*Délégation Midi-Pyrénées*

GDR n° 2103, intitulé : EDP : Equations d'amplitudes et propriétés qualitatives  
 Directeur : Monsieur Eric LOMBARDI, chargé de recherche  
 Section d'évaluation : 1

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 février 2005.

Le directeur général,  
 Bernard LARROUTUROU

**Groupements de recherche (GDR) - RMLR : 2722**

**Décision n° 050022SCHI du 8 février 2005 de prolongation du GDR n° 2389 - Piles à combustible tout solide pour températures intermédiaires**  
 Sciences chimiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis du conseil du groupement de recherche ; sur proposition du directeur du département des sciences chimiques.

Art. 1<sup>er</sup>. - Est prolongé, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, le groupement de recherche suivant :

**Département Sciences chimiques***Délégation Aquitaine-Limousin*

GDR n° 2389, intitulé Piles à combustible tout solide pour températures intermédiaires

Directeur : Jean-Claude GRENIER, directeur de recherche.

Directeur adjoint : Jean-Marc BASSAT, directeur de recherche.

Sections d'évaluation : 15, 14, 13, 10, 9, 5.

Art. 2. - Le mandat confié au directeur mentionné à l'article 1<sup>er</sup> prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une durée d'un an.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

**Groupements de recherche (GDR) - RMLR : 2722****Décision n° 050021SCHI du 8 février 2005 de création du GDR n° 2922 - Matériaux hybrides organisés multifonctionnels**

Sciences chimiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; sur proposition du directeur du département des sciences chimiques.

Art. 1<sup>er</sup>. - Est approuvée la création, pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et sous réserve de la mise en œuvre de la convention mentionnée à l'article 17 du décret du 24 novembre 1982 susvisé, du groupement de recherche suivant :

**Département Sciences chimiques***Délégation Alsace*

Partenaire du CNRS : RHODIA

GDR n° 2922, intitulé Matériaux hybrides Organisés Multifonctionnels

Directeur : Pierre RABU, chargé de recherche.

Sections d'évaluation : 15, 13, 11.

Art. 2. - Le mandat confié au directeur mentionné à l'article 1<sup>er</sup> prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une durée de quatre ans.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

**Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR : 2723****Décision n° 050003SING du 21 février 2005 portant modification de la décision collective n° 04A007DSI du 3 novembre 2004 de création et renouvellement des formations de recherche en évolution**

Sciences pour l'ingénieur

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; avis émis par le Comité national de la recherche scientifique ; accord de la direction de l'INSA-Lyon, organisme partenaire ; DEC. n° 04A007DSI du 03-11-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'article 4 de la décision n° 04A007DSI du 3 novembre 2004 susvisée est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne le renouvellement de la FRE n° 2544, intitulée « Laboratoire d'analyse environnementale des procédés et des systèmes industriels »

- la FRE n° 2544 est renouvelée pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005,
- Monsieur Rémy GOURDON - Professeur des universités - est nommé responsable de la FRE n° 2544 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, en remplacement de Monsieur Pierre MOSZKOWICZ.

Le mandat confié à M. Rémy GOURDON prendra fin le 31 décembre 2006.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

**Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR : 2723****Décision n° 050011SCHS du 23 février 2005 de renouvellement de la FRE n° 2665 - Institut de recherche sur les sociétés contemporaines**

Sciences de l'homme et de la société

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 030004SCHS du 25-02-2003 ; sur proposition du directeur du département des sciences de l'homme et de la société.

Art. 1<sup>er</sup>. - Est renouvelée, pour une durée de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, la formation de recherche en évolution suivante :

**Département Sciences de l'Homme et de la Société***Délégation : Paris A*

FRE n° 2665, intitulée Institut de recherche sur les sociétés contemporaines

Sections d'évaluation : 36, 38, 40

Art. 2. - M. Claude DUBAR, Professeur, est renouvelé dans ses fonctions de responsable de cette formation.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

**Unités de service - RMLR : 2741**

**Décision n° 05009SPHM du 1<sup>er</sup> mars 2005 portant renouvellement de l'UMS n° 839 - Unité mixte de service de l'Institut Henri-Poincaré**

Sciences physiques et mathématiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; accord de l'organisme partenaire.

Art. 1<sup>er</sup>. - Est renouvelée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'unité mixte de service suivante :

**Département Sciences physiques et mathématiques**

*Délégation : Paris B*

Etablissement partenaire : Université Paris 6

UMS n° 839, intitulée Unité mixte de service de l'Institut Henri-Poincaré

Directeur : M. Michel BROUE, professeur des universités  
Sections d'évaluation : 01 et 02

Art. 2. - Le mandat confié à Monsieur Michel BROUE, prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une durée de quatre ans.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

**Unités de service - RMLR : 2741**

**Décision n° 040015SING du 17 février 2005 portant renouvellement de l'UPS n° 856 - Coordination et diffusion des logiciels (CODICIEL)**

Sciences pour l'ingénieur

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 2002-252 du 22-02-2002 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 31/90 du 09-02-1990 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. du 08-12-1999.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'unité propre de service n° 856 - CODICIEL est renouvelée pour une durée de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2003.

Cette unité est rattachée au département scientifique Sciences pour l'Ingénieur et gérée administrativement par la délégation Provence.

Art. 2. - Objectifs

L'UPS CODICIEL a pour mission de :

- Spécifier, sélectionner, développer, qualifier et mettre à disposition des plates-formes logicielles pour la modélisation et la simulation numériques. L'une au moins de ces plates-formes pourra être pilote en matière de structuration des données, de langage de modélisation de haut niveau ...,

- Recenser, sélectionner, qualifier et mettre à disposition des solveurs performants, des utilitaires et des pré-post processeurs,
- Constituer un ensemble de cas tests significatifs issus d'expériences ou de simulations numériques,
- Organiser des cycles de formation aux plates-formes logicielles, et plus généralement aux outils mis à disposition par CODICIEL,
- D'une manière générale, apporter le plus grand soin à la qualité de la documentation HTML des plates-formes logicielles, outils, services ..., de CODICIEL pour en faciliter l'accès et l'utilisation par les laboratoires et équipes de recherche.

Art. 3. - Organisation

L'unité propre de service est constituée en réseau : la direction située à Marseille et des antennes réparties sur quatre sites géographiques (Lyon, Marseille, Toulouse, Evry) et implantées dans cinq laboratoires qui mettent à disposition de CODICIEL des moyens logistiques :

- Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique (LMFA, UMR n° 5509, directeur : Michel LANCE) à Lyon,
- Laboratoire de mécanique et d'acoustique (LMA, UPR n° 7051, directeur : Michel RAOUS) à Marseille,
- Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI, UMR n° 6595, directeur : Roger MARTIN) à Marseille.
- Institut de mécanique des fluides de Toulouse (IMFT, UMR n° 5502, directeur : Olivier SIMONIN) à Toulouse.
- Centre des Matériaux (CdM, UMR n° 7633, directeur : Luc-Gérard REMY) à Evry.

Art. 4. - Fonctionnement

Il est assuré par le directeur de CODICIEL en coordination étroite avec le Comité de Direction et sous le contrôle d'un Comité d'Orientation et de Surveillance.

Art. 5. - Direction

Monsieur Olivier DEBORDES - professeur des universités - est nommé directeur de CODICIEL pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2003.

Art. 6. - Comité de Direction

Il est constitué de six personnes :

- le directeur de CODICIEL
- un représentant de l'IMFT
- un représentant de l'IUSTI
- un représentant du LMA
- un représentant du LMFA
- un représentant du CdM.

Le Comité de Direction est chargé de coordonner l'activité des antennes constituant CODICIEL. Il se réunit au moins une fois par an.

Art. 7. - Comité d'Orientation et de Surveillance

L'unité propre de service est dotée d'un Comité d'Orientation et de Surveillance selon les dispositions prévues par la décision susvisée du 9 février 1990.

Ce Comité se réunit au moins une fois par an.

## Art. 8. - Personnels

Les personnels en fonctions à la direction de CODICIEL sont affectés à l'unité propre de service.

Les personnels en fonctions dans les antennes sont affectés dans les laboratoires respectifs.

## Art. 9 - Locaux

CODICIEL est installé dans l'immeuble de l'Institut Méditerranéen de Technologie (Technopole de Château-Gombert) à Marseille.

Les antennes sont implantées dans les laboratoires correspondants.

## Art. 10. - Moyens de l'unité

Le directeur de CODICIEL est destinataire de toutes les notifications de crédits. Il assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité.

Les laboratoires accueillant les antennes de CODICIEL supportent les coûts de fonctionnement interne (consommables, ...) de leurs personnels participant aux activités de CODICIEL et répercutent sur CODICIEL les coûts de fonctionnement spécifique de l'organisation en réseau (missions, ...) de CODICIEL.

## Art. 11. - Hygiène et sécurité

Le directeur de CODICIEL veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

## Art. 12. - Durée du travail et congés

Sous réserve de modifications réglementaires ultérieures, les agents travaillent 38 heures 30 par semaine et bénéficient de 45 jours ouvrés de congé annuel, soit 32 jours au titre des congés annuels et 13 jours au titre de l'aménagement de la réduction du temps de travail.

Art. 13. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTOUROU

## Unités de service - RMLR : 2741

**Décision n° 040016SING du 17 février 2005 portant renouvellement de l'UPS n° 2262 – Information, communication et enjeux scientifiques**  
Sciences pour l'ingénieur

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 2002-252 du 22-02-2002 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 31/90 du 09-02-1990 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. du 13-07-2000.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'unité propre de service n° 2262 – Information, communication et enjeux scientifiques est renouvelée pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Cette unité est rattachée au département scientifique Sciences pour l'Ingénieur et gérée administrativement par la délégation Paris A.

## Art. 2. – Mission

La mission de cette unité est de conduire quatre activités principales :

- le suivi de la politique scientifique concernant le domaine des Sciences de l'information et de la communication ; présidence du groupe de réflexion stratégique Science et Société,
- le suivi et le développement de la revue « Hermès » éditée par CNRS-Éditions,
- le suivi et le développement de la collection « CNRS Communication », éditée par CNRS-Éditions,
- une contribution au développement des relations entre le CNRS, les scientifiques et les médias.

## Art. 3. - Moyens

Le CNRS attribue des moyens tant en personnel qu'en crédits à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

## Art. 4. – Direction de l'unité

M. Dominique WOLTON est nommé directeur de l'unité « Information, communication et enjeux scientifiques » pour une durée de quatre ans, renouvelable.

Le directeur de l'unité est destinataire de toutes les notifications de crédits. Il assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité.

## Art. 5. – Locaux

L'unité propre de recherche dispose de locaux sis au 27 rue Damesme à Paris (13<sup>ème</sup>).

## Art. 6. – Hygiène et sécurité

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

## Art. 7. – Comité d'orientation et de surveillance

L'unité « Information, communication et enjeux scientifiques » est dotée d'un comité d'orientation et de surveillance dont la composition est arrêtée par le directeur général du CNRS.

## Art. 8. - Durée du travail et congés

Sous réserve de modifications réglementaires ultérieures, les agents travaillent 38 heures 30 par semaine et bénéficient de 45 jours ouvrés de congé annuel, soit 32 jours au titre des congés annuels et 13 jours au titre de l'aménagement de la réduction du temps de travail.

## Art. 9. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTOUROU

## Relations et échanges avec l'extérieur

### Groupements d'intérêt public (GIP) - RMLR : 303

#### **Avis relatif à une décision portant approbation de la convention constitutive du GIP Agence nationale de la recherche (GIP ANR)**

Recherche - NOR : RECR0500025V - JO du 09-02-2005, p. 2188, texte n° 91

Par une décision expresse du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 7 février 2005, la convention constitutive du « Groupement d'intérêt public Agence nationale de la recherche (GIP ANR) » est approuvée.

#### EXTRAIT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

##### *Membres*

Le groupement d'intérêt public dénommé « Groupement d'intérêt public Agence nationale de la recherche (GIP ANR) » est constitué entre :

L'Etat, à savoir les ministères chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la santé, de l'industrie, du budget,

Et :

L'Agence nationale de valorisation de la recherche ;

Le Commissariat à l'énergie atomique ;

Le Centre national de la recherche scientifique ;

L'Institut national de la recherche agronomique ;

L'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

L'Association nationale de la recherche technique ;

L'Association de la conférence des présidents d'université pour la recherche.

##### *Objet*

Le GIP ANR a pour objet de soutenir, dans le cadre de la politique nationale de recherche, le développement des recherches fondamentale et appliquée, l'innovation, le partenariat entre le secteur public et le secteur privé et de contribuer au transfert technologique des résultats de la recherche publique vers le monde économique, en particulier par le financement de projets sélectionnés sur des critères d'excellence scientifique et technique. Il peut également faire des dotations en capital à des fondations de recherche reconnues d'utilité publique.

##### *Siège social*

Le siège du groupement est fixé au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 1, rue Descartes, 75005 Paris.

Il peut être transféré en tout autre lieu par décision du conseil d'administration.

##### *Durée*

Le groupement est créé pour une période courant de la date de publication au *Journal officiel* de la décision d'approbation de la présente convention à la date de nomination du directeur de l'organisme qui sera créé pour y faire suite.

##### *Droits et obligations*

Dans leurs rapports entre eux, les membres sont tenus au respect des obligations du groupement à proportion de leurs droits statutaires. Dans leurs rapports avec les tiers, les membres ne sont pas solidaires, ils sont responsables des dettes du groupement à proportion de leurs droits statutaires.

## Questions administratives et juridiques générales

### Présentation des documents - RMLR : 431

#### Vocabulaire des sciences et techniques spatiales (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

Commission générale de terminologie et de néologie - NOR : CTNX0407916K - JO du 30-01-2005, pp. 1625-1629, texte n° 43

##### I. - Termes et définitions

#### **aérocapture**, n.f.

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol-Mécanique spatiale.

*Définition* : Capture d'un objet spatial par un astre au cours de laquelle le freinage de l'objet par l'atmosphère de l'astre joue un rôle prépondérant.

*Voir aussi* : capture.

*Equivalent étranger* : aerocapture.

#### **alitement antiorthostatique**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Médecine-Vols habités.

*Définition* : Maintien, à des fins expérimentales, d'un décubitus antiorthostatique pendant une durée pouvant atteindre plusieurs semaines, pour simuler certains effets de l'impesanteur sur le corps humain.

*Voir aussi* : décubitus antiorthostatique.

*Equivalent étranger* : bedrest experiment.

#### **almanach GPS**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Mécanique spatiale.

*Définition* : Liste des paramètres dont les valeurs, actualisées chaque semaine, sont diffusées par les satellites du système GPS et permettent à chaque récepteur GPS de déterminer les trajectoires et les marches d'horloge des satellites qu'il utilise.

*Voir aussi* : géolocalisation et navigation par un système de satellites.

*Equivalent étranger* : GPS almanac.

#### **astrosismologie**, n.f.

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales-Astronomie/Astrophysique.

*Définition* : Étude des phénomènes vibratoires observés à l'échelle d'un astre, permettant d'approfondir la connaissance de sa structure et de sa dynamique internes.

*Note* :

1. L'astrosismologie recouvre à la fois la sismologie des planètes et la sismologie stellaire.

2. On rencontre parfois le terme « astérosismologie », qui est déconseillé.

*Voir aussi* : héliosismologie, sismologie stellaire.

*Equivalent étranger* : astroseismology.

#### **ballotement**, n.m.

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Mécanique structurale.

*Définition* : Ensemble d'oscillations à basse fréquence d'un liquide dans un réservoir soumis à des fluctuations d'accélération.

*Note* : Le ballotement peut influencer sur la stabilité en vol d'un véhicule spatial et sur l'alimentation de ses moteurs. Les effets du ballotement dépendent du taux de remplissage du réservoir et peuvent être atténués par des dispositifs dits d'« antiballotement ».

*Voir aussi* : effet « pogo ».

*Equivalent étranger* : sloshing.

#### **bioconditionnement spatial**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Technologie spatiale.

*Définition* : Création et maintien de conditions de vie acceptables dans un véhicule spatial ou dans une station spatiale.

*Voir aussi* : équipement de vie.

*Equivalent étranger* : life environmental control.

#### **campagne de lancement**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Moyens de lancement-Technologie spatiale.

*Définition* : Sur une base de lancement, période allant du début de la préparation d'une charge utile et de son véhicule lanceur jusqu'à la fin des opérations de lancement.

*Note* : Par extension, le terme « campagne de lancement » est aussi utilisé pour désigner un ensemble coordonné de lâchers de ballons ou de lancements de fusées-sondes.

*Equivalent étranger* : launch campaign.

#### **combinaison anti-g**

*Domaine* : Aéronautique-Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Technologie spatiale.

*Définition* : Vêtement de protection permettant aux pilotes ou aux spatonautes de mieux résister à certains effets de l'accélération sur l'organisme.

*Note* : Le symbole *g* désigne l'accélération due à la pesanteur.

*Equivalent étranger* : anti-g suit.

#### **communauté**, n.f.

*Domaine* : Tous domaines.

*Définition* : Le fait, pour certains matériels, d'avoir des caractères communs, du point de vue de la conception, de la fabrication et de la maintenance ; l'ensemble de ces caractères.

*Note* : Les termes « communalité » et « communauté » ne doivent pas être employés en ce sens.

*Equivalent étranger* : commonality.

#### **couche d'ozone**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Géophysique.

*Voir* : ozonosphère.

**décubitus antiorthostatique**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Médecine-Vols habités.

*Définition* : Position d'un corps humain allongé sur un plan incliné de 4 à 6 degrés, la tête étant plus bas que les pieds, ce qui entraîne, dans les conditions de pesanteur terrestre, une accumulation de liquides biologiques dans la partie supérieure du corps analogue à celle qui résulte de l'impesanteur.

*Voir aussi* : alitement antiorthostatique.

*Equivalent étranger* : antiorthostatic decubitus.

**désorientation spatiale**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Vols habités.

*Définition* : Ensemble des troubles sensoriels d'origine vestibulaire qui surviennent lorsque le sujet ne dispose pas des repères de vision et d'accélération utilisés dans la perception de l'environnement habituel.

*Equivalent étranger* : space disorientation.

**dommage par une particule isolée**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Composants.

*Définition* : Altération, temporaire ou permanente, ou destruction d'un composant électronique sous l'effet d'une particule de haute énergie.

*Voir aussi* : effet d'une particule isolée, perturbation par une particule isolée.

*Equivalent étranger* : single event damage (SED).

**effet d'une particule isolée**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Composants.

*Définition* : Modification du fonctionnement de composants électroniques, causée de façon aléatoire par une particule de haute énergie.

*Note* : La particule peut ainsi endommager les composants ou perturber l'information qu'ils fournissent.

*Equivalent étranger* : single event effect (SEE).

**engorgement orbital**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

*Définition* : Accumulation d'objets spatiaux dans une région de l'espace, qui peut perturber l'exploitation de certains d'entre eux, voire entraîner des collisions.

*Note* : L'engorgement orbital concerne en particulier l'orbite géostationnaire et les régions de l'espace où les débris spatiaux sont nombreux.

*Equivalent étranger* : orbit crowding.

**ensimage, n.m.**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Matériaux.

*Définition* : Traitement de surface du renfort d'un matériau composite, destiné à faciliter les opérations ultérieures de transformation ou de mise en oeuvre.

*Note* : Le terme « ensimage » est emprunté au vocabulaire de l'industrie textile.

*Equivalent étranger* : sizing.

**essai en piscine**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Essais.

*Définition* : Exercice réalisé sous l'eau et destiné à entraîner les spationautes aux activités en impesanteur.

*Note* : Un équipement mettant en œuvre le principe d'Archimède compense la pesanteur et maintient les spationautes en équilibre sous l'eau.

*Equivalent étranger* : neutral buoyancy testing.

**faire-savoir, n.m.**

*Domaine* : Tous domaines.

*Définition* : Diffusion efficace d'informations sur les performances et les réalisations d'une entité ou d'un secteur d'activité dans un but de promotion, de vulgarisation ou de notoriété.

*Equivalent étranger* : outreach.

**géolocalisation et navigation par un système de satellites**

*Abréviation* : GNSS.

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Localisation-Navigation.

*Définition* : Détermination de la position et de la vitesse d'un point à la surface ou au voisinage de la Terre, par traitement des signaux radioélectriques en provenance de plusieurs satellites artificiels, reçus en ce point.

*Note* : Le sigle GNSS désigne aussi un système de localisation et de navigation, associant plusieurs systèmes à couverture mondiale, notamment le système GPS (américain), le système Glonass (russe) et le système Galileo (européen), pour répondre aux besoins des utilisateurs des services terrestres, maritimes et aéronautiques.

*Voir aussi* : géolocalisation par satellite, radionavigation par satellite.

*Equivalent étranger* : global navigation satellite system (GNSS).

**géolocalisation par satellite**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Localisation-Navigation.

*Définition* : Détermination de la position d'un point à la surface ou au voisinage de la Terre, par traitement des signaux radioélectriques en provenance de plusieurs satellites artificiels, reçus en ce point.

*Note* : Le terme « géolocalisation par satellite » pourrait être abrégé par le sigle « GPS », qui désigne par ailleurs le système américain *Global Positioning System*.

*Voir aussi* : géolocalisation et navigation par un système de satellites, navigation par satellite.

*Equivalent étranger* : geosatellite positioning.

**héliosismologie, n.f.**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales-Astronomie/Astrophysique.

*Définition* : Astrosismologie du Soleil, qui étudie notamment les modes d'oscillation de pression et de gravité de la matière solaire.

*Voir aussi* : sismologie stellaire.

*Equivalent étranger* : solar seismology.

**intolérance orthostatique**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Médecine-Vols habités.

*Définition* : Difficulté à se maintenir debout après un séjour prolongé dans l'espace.

*Equivalent étranger* : orthostatic intolerance.

**modèle numérique de terrain**

*Abréviation* : MNT.

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Téledétection.

*Définition* : Représentation de la topographie d'un terrain au moyen d'un codage numérique.

*Equivalent étranger* : digital terrain model (DTM).

**multivisée, n.f.**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Téledétection.

*Définition* : Mode de traitement des données d'un radar imageur, permettant de réduire le chatoiement par la superposition d'images d'une même scène.

*Note* : Dans un radar à synthèse d'ouverture, la multivisée réduit le chatoiement au détriment de la résolution géométrique appelée aussi « résolution spatiale ».

*Voir aussi* : chatoiement, image radar multi-écho, radar à synthèse d'ouverture.

*Equivalent étranger* : multi-look (adj.), multilook (adj.).

**ozonosphère, n.f.**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Géophysique.

*Synonyme* : couche d'ozone.

*Définition* : Couche de la stratosphère terrestre dans laquelle la concentration d'ozone est la plus importante.

*Equivalent étranger* : ozonosphere.

**perturbation par une particule isolée**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Composants.

*Définition* : Modification indésirable de l'information fournie par un composant électronique, sans altération de ce dernier, sous l'effet d'une particule de haute énergie.

*Voir aussi* : dommage par une particule isolée, effet d'une particule isolée.

*Equivalent étranger* : single event upset (SEU).

**pseudodistance, n.f.**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Localisation.

*Définition* : Distance entre un émetteur et un récepteur évaluée par comparaison des indications des horloges de l'émetteur et du récepteur, sans tenir compte des différences de marche des deux horloges.

*Note* : Dans la géolocalisation et navigation par un système de satellites, l'émetteur est embarqué à bord d'un satellite.

*Equivalent étranger* : pseudo-range.

**sismologie stellaire**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales-Astronomie/Astrophysique.

*Définition* : Étude des modes de vibration ou de pulsation des étoiles, notamment en vue d'approfondir la connaissance de leur structure et de leur dynamique internes.

*Note* : La sismologie stellaire se fait au moyen de l'observation des fluctuations des émissions électromagnétiques des étoiles.

*Voir aussi* : astrosismologie, héliosismologie.

*Equivalent étranger* : stellar seismology.

**stockabilité, n.f. (langage professionnel)**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Qualité-Fiabilité.

*Définition* : Aptitude d'un produit à être facilement stocké dans les conditions imposées pour le maintien de son intégrité.

*Equivalent étranger* : storage ability, storage capability.

**suborbital, adj.**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.

*Définition* : Se dit de la trajectoire d'un engin aérospatial qui est soumis à l'attraction d'un corps principal et qui rencontre en phase balistique la surface de ce dernier, ce qui l'empêche de décrire une orbite complète.

*Note* : Par extension, cet adjectif s'applique aussi à des termes associés à ce type de trajectoire. Exemples : expérience suborbitale, vol suborbital.

*Equivalent étranger* : suborbital.

**synthèse d'ouverture**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Téledétection.

*Définition* : Méthode utilisant des éléments rayonnants ou collecteurs de petite dimension répartis sur une grande surface et dont on combine de manière cohérente les signaux pour obtenir une résolution équivalente à celle d'une antenne ou d'un télescope qui aurait la même grande surface.

*Note* : Des petits éléments répartis peuvent être remplacés par un seul élément se déplaçant selon une règle déterminée.

*Voir aussi* : radar à synthèse d'ouverture.

*Equivalent étranger* : aperture synthesis.

**tabouret tournant**

*Domaine* : Sciences et techniques spatiales/Médecine-Vols habités.

*Définition* : Siège horizontal tournant autour d'un axe vertical, utilisé pour produire au sol des effets biologiques équivalents à ceux du mal de l'espace.

*Note* : Le tabouret tournant agit par perturbation du fonctionnement de l'appareil vestibulaire.

*Equivalent étranger* : rotating chair.

II. - Table d'équivalence

A. - Termes étrangers

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
aerocapture.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol-Mécanique spatiale.	<b>aérocapture</b> , n.f.
anti-g suit.	Aéronautique-Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Technologie spatiale.	<b>combinaison anti-g</b> .
antiorthostatic decubitus.	Sciences et techniques spatiales/ Médecine-Vols habités.	<b>décubitus antiorthostatique</b> .
astroseismology.	Sciences et techniques spatiales- Astronomie/Astrophysique.	<b>astrosismologie</b> , n.f.
aperture synthesis.	Sciences et techniques spatiales/ Téledétection.	<b>synthèse d'ouverture</b> .
bedrest experiment.	Sciences et techniques spatiales/ Médecine-Vols habités.	<b>alitement antiorthostatique</b> .
commonality.	Tous domaines.	<b>communauté</b> , n.f.
digital terrain model (DTM).	Sciences et techniques spatiales/ Téledétection.	<b>modèle numérique de terrain (MNT)</b> .
Earth mean orbital speed (EMOS)	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste.	vitesse orbitale moyenne de la Terre.
geosatellite positioning.	Sciences et techniques spatiales/ Localisation-Navigation.	<b>géolocalisation par satellite</b> .
global navigation satellite system (GNSS).	Sciences et techniques spatiales/ Localisation-Navigation.	<b>géolocalisation et navigation par un système de satellites (GNSS)</b> .
GPS almanac.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale.	<b>almanach GPS</b> .
launch campaign.	Sciences et techniques spatiales/Moyens de lancement-Technologie spatiale.	<b>campagne de lancement</b> .
life environmental control.	Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Technologie spatiale.	<b>bioconditionnement spatial</b> .
multi-look (adj.), multilook (adj.).	Sciences et techniques spatiales/ Téledétection.	<b>multivisée</b> , n.f.
neutral buoyancy testing.	Sciences et techniques spatiales/Essais.	<b>essai en piscine</b> .
orbit crowding.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.	<b>engorgement orbital</b> .
orthostatic intolerance.	Sciences et techniques spatiales/ Médecine-Vols habités.	<b>intolérance orthostatique</b> .
ozonosphere.	Sciences et techniques spatiales/ Géophysique.	<b>ozonosphère</b> , n.f., <b>couche d'ozone</b> .
outreach.	Tous domaines.	<b>faire-savoir</b> , n.m.
pseudo-range.	Sciences et techniques spatiales/ Localisation.	<b>pseudodistance</b> , n.f.
rotating chair.	Sciences et techniques spatiales/ Médecine-Vols habités.	<b>tabouret tournant</b> .
single event damage (SED).	Sciences et techniques spatiales/ Composants.	<b>dommage par une particule isolée</b> .
single event effect (SEE).	Sciences et techniques spatiales/ Composants.	<b>effet d'une particule isolée</b> .

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
single event upset (SEU).	Sciences et techniques spatiales/ Composants.	<b>perturbation par une particule isolée.</b>
sizing.	Sciences et techniques spatiales/ Matériaux.	<b>ensimage</b> , n.m.
sloshing.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique structurale.	<b>ballotement</b> , n.m.
solar seismology.	Sciences et techniques spatiales- Astronomie/Astrophysique.	<b>héliosismologie</b> , n.f.
space disorientation.	Sciences et techniques spatiales/Vols habités.	<b>désorientation spatiale.</b>
stellar seismology.	Sciences et techniques spatiales- Astronomie/Astrophysique.	<b>sismologie stellaire.</b>
storage ability, storage capability.	Sciences et techniques spatiales/Qualité- Fiabilité.	<b>stockabilité</b> , n.f. (langage professionnel).
suborbital.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol.	<b>suborbital</b> , adj.
(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. (2) Les termes en caractères gras se trouvent sans la partie I ( <i>Termes et définitions</i> ).		

#### B. - Termes français

TERME FRANÇAIS (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)
<b>aérocapture</b> , n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol-Mécanique spatiale.	aerocapture.
<b>alitement antiorthostatique.</b>	Sciences et techniques spatiales/ Médecine-Vols habités.	bedrest experiment.
<b>almanach GPS.</b>	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale.	GPS almanac.
<b>astrosismologie</b> , n.f.	Sciences et techniques spatiales- Astronomie/Astrophysique.	astroseismology.
<b>ballotement</b> , n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique structurale.	sloshing.
<b>bioconditionnement spatial.</b>	Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Technologie spatiale.	life environmental control.
<b>campagne de lancement.</b>	Sciences et techniques spatiales/Moyens de lancement-Technologie spatiale.	launch campaign.
<b>combinaison anti-g.</b>	Aéronautique-Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Technologie spatiale.	anti-g suit.
<b>communauté</b> , n.f.	Tous domaines.	commonality.
<b>couche d'ozone, ozonosphère</b> , n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Géophysique.	ozonosphere.
<b>décubitus antiorthostatique.</b>	Sciences et techniques spatiales/ Médecine-Vols habités.	antiorthostatic decubitus.
<b>désorientation spatiale.</b>	Sciences et techniques spatiales/Vols habités.	space disorientation.
<b>dommage par une particule isolée.</b>	Sciences et techniques spatiales/ Composants.	single event damage (SED).
<b>effet d'une particule isolée.</b>	Sciences et techniques spatiales/ Composants.	single event effect (SEE).

TERME FRANÇAIS (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)
<b>engorgement orbital.</b>	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	orbit crowding.
<b>ensimage</b> , n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Matériaux.	sizing.
<b>essai en piscine.</b>	Sciences et techniques spatiales/Essais.	neutral buoyancy testing.
<b>faire-savoir</b> , n.m.	Tous domaines.	outreach.
<b>géolocalisation et navigation par un système de satellites (GNSS).</b>	Sciences et techniques spatiales/ Localisation-Navigation.	global navigation satellite system (GNSS).
<b>géolocalisation par satellite.</b>	Sciences et techniques spatiales/ Localisation-Navigation.	geosatellite positioning.
<b>héliosismologie</b> , n.f.	Sciences et techniques spatiales- Astronomie/Astrophysique.	solar seismology.
<b>intolérance orthostatique.</b>	Sciences et techniques spatiales/ Médecine-Vols habités.	orthostatic intolerance.
<b>modèle numérique de terrain (MNT).</b>	Sciences et techniques spatiales/ Télédétection.	digital terrain model (DTM).
<b>multivisée</b> , n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Télédétection.	multi-look (adj.), multilook (adj.).
<b>ozonosphère</b> , n.f., <b>couche d'ozone.</b>	Sciences et techniques spatiales/ Géophysique.	ozonosphere.
<b>perturbation par une particule isolée.</b>	Sciences et techniques spatiales/ Composants.	single event upset (SEU).
<b>pseudodistance</b> , n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Localisation.	pseudo-range.
<b>sismologie stellaire.</b>	Sciences et techniques spatiales- Astronomie/Astrophysique.	stellar seismology.
<b>stockabilité</b> , n.f. (langage professionnel).	Sciences et techniques spatiales/ Qualité-Fiabilité.	storage ability, storage capability.
<b>suborbital</b> , adj.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol.	suborbital.
<b>synthèse d'ouverture.</b>	Sciences et techniques spatiales/ Télédétection.	aperture synthesis.
<b>tabouret tournant.</b>	Sciences et techniques spatiales/ Médecine-Vols habités.	rotating chair.
vitesse orbitale moyenne de la Terre.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste.	Earth mean orbital speed (EMOS).

[1] Les termes en caractères gras se trouvent sans la partie I (*Termes et définitions*).

[2] Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

## Les personnels du CNRS

### Activité - Positions - RMLR : 5311-5

#### Décret n° 2005-165 du 22 février 2005 modifiant le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions

Fonction publique et réforme de l'Etat - NOR : PRMG0470949D - JO du 24-02-2005, p. 3149, texte n° 35

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod., not. art. 48 ; D. n° 85-986 du 16-09-1985 mod., not. 14 et 16 ; avis du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat du 19-10-2004 ; Conseil d'Etat (section des finances) entendu.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les 1° et 2° de l'article 16 du décret du 16 septembre 1985 susvisé sont remplacés par les dispositions suivantes :

« 1° Le détachement des fonctionnaires appartenant au corps des administrateurs civils est prononcé par arrêté du Premier ministre et des ministres intéressés.

2° Sous réserve des dispositions de l'article R. 135-2 du code de justice administrative, les détachements mentionnés au b du 4° et aux 5°, 7° et 14° de l'article 14 sont prononcés par arrêté des ministres intéressés, après avis conforme du ministre chargé de la fonction publique.

Avant sa signature par les ministres intéressés, le projet d'arrêté mentionné à l'alinéa précédent est transmis, avec tous les documents utiles à son appréciation, au ministre chargé de la fonction publique pour avis conforme. Cet avis est réputé acquis en l'absence d'observation de ce ministre dans un délai de dix jours ouvrés à compter de la date de réception de sa saisine.

Les arrêtés de détachement qui sont soumis à ce mode de publicité sont transmis, après signature des ministres intéressés, pour publication au *Journal officiel* de la République française, accompagnés de l'avis conforme du ministre chargé de la fonction publique ou, le cas échéant, du document établissant la saisine de celui-ci. »

Art. 2. - Le présent décret entrera en vigueur deux mois après sa publication au *Journal officiel*.

Art. 3. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, porte-parole du Gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 février 2005.

Jean-Pierre RAFFARIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat,  
Renaud DUTREIL

Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,  
Hervé GAYMARD

Le ministre délégué au budget  
et à la réforme budgétaire,  
porte-parole du Gouvernement,  
Jean-François COPÉ

### TOM - RMLR : 557

#### Décret n° 2005-94 du 2 février 2005 modifiant le décret n° 98-844 du 22 septembre 1998 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat à l'intérieur d'un territoire d'outre-mer, entre la métropole et un territoire d'outre-mer, entre deux territoires d'outre-mer et entre un territoire d'outre-mer et un département d'outre-mer, Mayotte ou Saint-Pierre-et-Miquelon

L'Outre-mer - NOR : DOMA0400033D - JO du 09-02-2005, p. 2174, texte n° 34

Vu code de la sécurité sociale, art. L. 712-11-1, L. 712-11-2 et L. 712-11-3 ; L. n° 2002-016 du 11-01-2002 mod. ; D. n° 98-844 du 22-09-1998.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les sixième et septième alinéas de l'article 4 du décret du 22 septembre 1998 susvisé sont rédigés ainsi qu'il suit :

« - membres de la famille : à condition qu'ils vivent habituellement sous le toit de l'agent, le conjoint, le concubin ou le partenaire d'un pacte civil de solidarité ainsi que les enfants de l'agent, du conjoint, du concubin, du partenaire d'un pacte civil de solidarité et les enfants recueillis, lorsqu'ils sont à charge au sens prévu par la législation sur les prestations familiales, les enfants infirmes visés à l'article 196 du code général des impôts et les ascendants de l'agent, de son conjoint ou de son partenaire d'un pacte civil de solidarité qui, en application de la législation fiscale métropolitaine, ne sont, ou ne seraient pas, assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ;

« - mariés, concubins ou partenaires d'un pacte civil de solidarité : les époux, concubins ou partenaires d'un pacte civil de solidarité au sens respectivement des articles 213, 515-8 et 515-1 du code civil ; »

Art. 2. - Le 3° b et le 6° du I de l'article 24 du décret du 22 septembre 1998 susvisé sont rédigés ainsi qu'il suit :

« 3° b) Pour les magistrats, une nomination à un emploi classé hors hiérarchie. »

« 6° L'accomplissement des obligations statutaires de mobilité prévues par les dispositions de l'article 39, alinéas 2 et 3, de l'ordonnance du 22 décembre 1958 susvisée et par les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2004-708 du 16 juillet 2004 relatif à la mobilité et au détachement des fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'Ecole nationale d'administration. »

Art. 3. - L'article 28 du décret du 22 septembre 1998 susvisé est rédigé ainsi qu'il suit :

« Art. 28. - En cas de séparation de corps ou de divorce des conjoints, de séparation des concubins ou de dissolution du pacte civil de solidarité en cours de séjour, et si le mariage, le concubinage ou le pacte civil de solidarité ont été contractés antérieurement au voyage d'affectation de l'agent, le conjoint, concubin ou partenaire d'un pacte civil de solidarité séparé ou l'ex-conjoint, concubin ou partenaire d'un pacte civil de solidarité peut prétendre, sous réserve que ces frais n'aient pas été pris en charge par son employeur, au remboursement de ces frais de changement de résidence lorsqu'il demande, dans un délai d'un an à compter de la date du divorce, de la séparation ou de la dissolution du pacte civil de solidarité, son retour, ainsi que celui des enfants à charge qui lui ont été confiés, au lieu de la résidence habituelle de l'agent au moment du divorce, de la séparation ou de la dissolution du pacte civil de solidarité, ou, éventuellement, au lieu de sa propre résidence habituelle. »

Art. 4. - Les deuxième et troisième alinéas de l'article 34 du décret du 22 septembre 1998 susvisé sont rédigés ainsi qu'il suit :

« 1° De son conjoint, concubin ou partenaire d'un pacte civil de solidarité, si l'une des deux conditions suivantes, au moins, est remplie :

« a) Les ressources personnelles du conjoint, du concubin ou du partenaire d'un pacte civil de solidarité sont inférieures au traitement soumis à retenue pour pension afférent à l'indice brut 340 ; »

Art. 5. - L'article 36 du décret du 22 septembre 1998 susvisé est rédigé ainsi qu'il suit :

« Art. 36. - L'agent qui change de résidence peut prétendre à la prise en charge des frais qui en résultent pour lui-même et, le cas échéant, pour son conjoint, concubin ou partenaire d'un pacte civil de solidarité et les membres de sa famille à la condition que ces frais n'aient pas été pris en charge par l'employeur de son conjoint, concubin ou partenaire d'un pacte civil de solidarité.

« Chacun des conjoints, concubins ou partenaires d'un pacte civil de solidarité disposant d'un droit propre aux indemnités pour frais de changement de résidence reçoit l'indemnité à laquelle il a droit sur la base fixée pour un célibataire.

« Dans tous les cas, la prise en charge de chacun des membres de la famille ne peut être effectuée qu'au titre de

l'un ou l'autre des conjoints, concubins ou partenaires d'un pacte civil de solidarité.

« La prise en charge de ces frais n'est définitivement acquise que si l'agent justifie du transfert de sa résidence familiale et de l'installation à sa nouvelle résidence des membres de sa famille qui l'ont suivi, dans un délai de six mois à compter de leur arrivée respective. »

Art. 6. - Le cinquième alinéa de l'article 41 du décret du 22 septembre 1998 susvisé est rédigé ainsi qu'il suit :

« Dans tous les cas, sont également pris en charge les frais de voyage du conjoint, concubin ou partenaire d'un pacte civil de solidarité et des membres de la famille. »

Art. 7. - Il est ajouté à l'article 60 du décret du 22 septembre 1998 susvisé un alinéa ainsi rédigé :

« Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux agents affectés en Nouvelle-Calédonie. »

Art. 8. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, la ministre de l'outre-mer et le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, porte-parole du Gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 février 2005.

Jean-Pierre RAFFARIN

Par le Premier ministre :

La ministre de l'outre-mer,  
Brigitte GIRARDIN

Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,  
Hervé GAYMARD

Le ministre de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat,  
Renaud DUTREIL

Le ministre délégué au budget  
et à la réforme budgétaire,  
porte-parole du Gouvernement,  
Jean-François COPÉ



# Mesures particulières

## Cabinet du ministre

### Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2005 portant nomination au cabinet du ministre délégué

Recherche - NOR : RECB0500027A - JO du 15-02-2005, texte n° 26

Vu D. n° 48-1233 du 28-07-1948 mod. ; D. du 30-03-2004 ; D. du 29-11-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - M. Guillaume Metayer est nommé conseiller pour les sciences humaines et sociales au cabinet du ministre délégué à compter du 1<sup>er</sup> février 2005.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Le ministre délégué à la recherche,  
François D'AUBERT

## Concours

### Décision n° 050013DRH du 22 février 2005 relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement chercheurs au titre de l'année 2005

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod., not.

art. 7 et 12-1 ; A. du 22-11-2004 ; avis du conseil scientifique des 03 et 04-02-2005.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont nommés experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ci-dessous désignés, ouverts au titre de l'année 2005, les personnes dont les noms suivent :

Isabelle MAGNIN	Section 7	Concours CR2 n° 01/07
Evelyne ROUEFF	Section 17	Concours CR2 n° 04/05
Gérard ANCELLET	Section 19	Concours CR2 n° 04/05
Jacques GAUTIER	Section 8	Concours CR1 n° 07/03
Dominique PALLIN	Section 3	Concours CR1 n° 07/04
François MIGNARD	Section 17	Concours CR1 n° 07/04
Alain TROUVE	Section 1	Concours CR2 n° 07/05
Rogelio LOZANO	Section 7	Concours CR1 n° 08/03
Prosper CHEMOUIL	Section 7	Concours CR1 n° 08/03
Sophie CRIBIER	Section 23	Concours DR2 n° 11/01
Sophie CRIBIER	Section 23	Concours CR1 n° 11/02
Sophie CRIBIER	Section 23	Concours CR2 n° 11/03
Philippe HAPIOT	Section 13	Concours DR2 n° 14/01
Yves BRECHET	Section 9	Concours DR2 n° 14/01
Philippe HAPIOT	Section 13	Concours CR2 n° 14/05
Christophe DESTOMBE	Section 29	Concours CR1 n° 20/03
Elisabeth LALLIER-VERGES	Section 18	Concours CR1 n° 20/04
Claude DESLOUIS	Section 14	Concours CR1 n° 20/04
Elisabeth LALLIER-VERGES	Section 18	Concours CR1 n° 20/05
François FAJULA	Section 14	Concours CR1 n° 20/05
Frédéric LEBARON	Section 36	Concours CR1 n° 35/03
Alain BOUTOT	Section 35	Concours DR2 n° 37/02
Jean-Dominique POLLACK	Section 9	Concours CR1 n° 39/02
Jean-Dominique POLLACK	Section 9	Concours CR2 n° 39/03

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

## Concours

## Nominations d'ITA en 2005 - Concours externes

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2005, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
<b>Ingénieurs de recherche de 1<sup>re</sup> classe</b>			
MR TOLENTINO	HELIO	76	01/02/2005
<b>Ingénieurs de recherche de 2<sup>e</sup> classe</b>			
MR ADRIEN	JEROME	437	24/01/2005
MLE ARGENTINI	MANUELA	403	01/02/2005
MR BENAS	PHILIPPE	437	10/01/2005
MR BERNARDI	LORENZO	473	01/01/2005
MR BERTHET	JEAN PAUL	443	01/01/2005
MR BOUNACEUR	RODA	475	01/01/2005
MR BROSSARD	JULIEN	444	01/02/2005
MLE CONTENSIN	MAGALI	476	01/02/2005
MR DEBONTRIDDER	FRANCOIS	441	01/01/2005
MLE FURMENTO	NATHALIE	470	01/02/2005
MLE GOUJON	CELINE		01/01/2005
MLE LOUPIAS	MAGALI	436	01/01/2005
MME LUX-POGODALLA	VERONIKA	138	24/01/2005
MR MANCIP	MARTIAL	469	01/01/2005
MR MATHIEU	ERIC	435	01/02/2005
MR NIEF	JEAN-YVES	471	01/01/2005
MR PLASSON	PHILIPPE	468	01/01/2005
MR POTTIE	PAUL ERIC	440	01/02/2005
MR PUJIC	PETAR	400	01/01/2005
MLE QUEYROUX	NATHALIE	483	01/01/2005
MR RETAILLEAU	PASCAL	421	01/01/2005
MR SCHMITT	JEAN LOUIS	420	01/01/2005
MR TREBOSC	JULIEN	422	01/01/2005
MR UETANI	TOSHINORI	464	01/01/2005
<b>Ingénieurs d'études de 2<sup>e</sup> classe</b>			
MR ANDRES	HERVE	493	01/01/2005
MR BARBIER	ROMAIN	445	01/01/2005
MR BAYONGA	AIME	495	01/01/2005
MR BERTRAND	MANUEL	480	01/02/2005
MLE BESANCON	EMILIE	494	01/02/2005
MR BOUMARD	FREDERIC	450	01/01/2005
MLE BROUTY	MARIANNE	84	01/02/2005
MR CAMBORDE	LAURENT	404	01/01/2005
MME CARAYON	MARIE THERESE	425	01/01/2005
MLE CARTIER	MELANIE	494	01/02/2005
MLE CHENU	FLORENCE	466	01/01/2005
MLE COUSIDO RODRIGUEZ	ALEXANDRA	300	01/01/2005
MLE DEFORGES	SEVERINE	15	01/01/2005
MR DENE	PIERRE	449	01/01/2005
MME DOUCET	HELENE	485	01/02/2005
MLE FLEUROT	KARINE	495	01/02/2005
MR FREIRE	ELIO LIONEL	447	01/01/2005
MME GODEST	CATHERINE	495	01/01/2005
MLE GONCALVES	CRISTINE	424	01/01/2005
MR HUBER	CHRISTIAN	494	01/01/2005
MLE LAFORGE	NATHALIE	231	10/01/2005
MME LAJILI	NADIA	176	14/01/2005

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>N° concours</b>	<b>Date d'effet</b>
MR LE MOIGNE	NICOLAS	446	15/01/2005
MR LEFEBVRE	DENIS	56	01/01/2005
MME LETZELTER	CLAIRE	13	19/01/2005
MME LEVIVIER	CHANTAL	496	01/01/2005
MR LIBOUREL	PAUL-ANTOINE	448	17/01/2005
MR LICHNOWSKI	FRANCK	480	01/02/2005
MLE MARTINS	NATHALIE	425	01/01/2005
MR PARDOEN	GERALD	313	01/01/2005
MR PENEL	SIMON	478	01/01/2005
MR PISSOAT	OLIVIER	467	01/01/2005
MR ROQUES	STEPHANE	427	01/02/2005
<b>Assistants ingénieurs</b>			
MLE AMENGUAL	CORINNE	497	01/01/2005
MR AROCAS-GARCIA	JUAN MIGUEL	452	01/01/2005
MR BARBAY	JULIEN	455	01/01/2005
MLE BUSSY	BEATRICE	497	01/01/2005
MR CADORE	JEAN LUC	488	01/01/2005
MR CHATELET	PATRICK	409	01/01/2005
MLE CONRE	SABINE	498	01/02/2005
MME DOUCHET	ISABELLE	302	01/01/2005
MLE GAUTHERON	VANESSA	405	01/01/2005
MLE GOURET	ANNE CLAIRE	486	17/01/2005
MLE HASSANI	STEPHANIE	499	01/01/2005
MR LAHAYE	FRANCOIS	405	01/01/2005
MR MASSU	LAURENT	187	10/01/2005
MLE MONTEL	NATHALIE	405	01/02/2005
MLE PLAMONT	MARIE AUDE	20	01/01/2005
MR RAMBAUDON	MATTHIEU	451	17/01/2005
MR RICHAUD	AURELIEN	405	17/01/2005
<b>Techniciens de la recherche de classe normale</b>			
MR AMBID	SEBASTIEN	481	01/01/2005
MR ART	JEAN-CHRISTOPHE	260	01/02/2005
MR BASTIEN	THIERRY	462	01/02/2005
MLE BENARD	ISABELLE	256	01/02/2005
MLE BENNACER	NADIA	251	01/02/2005
MLE BENNOUAR	MAMA	258	01/02/2005
MLE BERAHA	LAETITIA	258	15/01/2005
MR BLANC	VINCENT	482	01/01/2005
MME BLATT	ANGELIQUE	259	01/02/2005
MME BONFRE	MYLENE	257	01/01/2005
MLE BOUCHARD	ADELINE	430	01/01/2005
MLE BOURDAIS	ANNE	410	01/01/2005
MME BRONNER	SYLVIANE	412	01/02/2005
MR CAYZAC	JEAN	481	01/01/2005
MLE DESUMEUR	MICHELE	255	01/01/2005
MR DOUIT	FREDERIC	456	01/01/2005
MLE DRAME	BINTA	251	10/01/2005
MME DRU	CHRISTELLE	261	01/02/2005
MME FIXOT	MARIE-CLAUDE	260	01/02/2005
MME GILLE-GORGUET	ANNIE	255	24/01/2005
MR GOUBET	NICOLAS	429	05/01/2005
MLE GUISET	MELANIE	429	01/01/2005
MME HOUNTCHEGNON	MARIE JEANNE	251	17/01/2005
MR JOSEPH	JEROME	457	17/01/2005

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
MLE LAURENT	ANNE	487	01/01/2005
MLE LOCOSTE	VERONIQUE	255	01/02/2005
MME MARTIN	BEATRICE	410	01/01/2005
MME MELLUL	PEGGY	414	01/01/2005
MLE MERCIER	KARYN	207	01/01/2005
MR NECHBA	WAJDI	482	01/01/2005
MME NOVAT-TOMATIS	SYLVIE	257	01/01/2005
MLE ODORICO	CECILE	257	01/01/2005
MLE PETERMANN	DELPHINE	255	01/02/2005
MR POIDEVIN	MICKAEL	410	01/01/2005
MR RAFAILLAC	CHRISTOPHE	461	01/01/2005
MLE RAKOTOMANDIMBY	ROSELYS	260	01/01/2005
MLE ROUX	CELINE	432	01/01/2005
MLE SALLET	CECILE	260	17/01/2005
MME ZETER	VALERIA	309	01/01/2005
<b>Adjoints techniques de la recherche</b>			
MME BOSENMEYER	PATRICIA	416	01/01/2005
MR CREVAT	BRUNO	492	01/01/2005
MME HADJADJI	MYRIAM	417	01/01/2005
MR VANDJOUR	ERIC	415	01/02/2005

### Concours

#### Nominations d'ITA en 2005 - Concours internes

Suite aux concours internes d'ingénieurs, techniciens, administratifs ont été nommées en 2005, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	BAP	Date d'effet
<b>Ingénieurs de recherche de 2<sup>e</sup> classe</b>				
MR ALCOUFFE	PHILIPPE	530	H	06/01/2005
MR BARDI	LAURENT	518	E	01/01/2005
MME BASSOULLET	CLAIRE	511	B	01/01/2005
MR BOUTIN	RENE	511	B	01/01/2005
MR CHARTON	JULIEN	514	C	01/01/2005
MR HOH	FRANCOIS	501	A	01/01/2005
MME JANEL-BINTZ	REGINE	501	A	01/01/2005
MLE LAUBENHEIMER	FREDERIQUE	522	F	01/01/2005
MME LECETRE-ROLAND	BEATRICE	525	G	01/01/2005
MLE LOMME	LAURENCE	530	H	01/01/2005
MME MELLERIN PICARD	LAURENCE	517	D	01/01/2005
MR ORIOLA	BERNARD	518	E	01/01/2005
MME RACCURT	MIREILLE	501	A	01/01/2005
MME SCHRIVE	CHRISTINE	530	H	01/01/2005
MR STADLER	ERIC	514	C	01/01/2005
MR TORKI	KHOLDOUN	514	C	01/01/2005
<b>Ingénieurs d'études de 2<sup>e</sup> classe</b>				
MLE AURIAC	MARIE-CHRISTINE	502	A	01/01/2005
MLE BOTANCH	CATHERINE	502	A	01/01/2005
MME BROUX	CAROLE	532	H	01/01/2005
MR CHARMASSON	LAURENT	515	C	01/01/2005
MLE COLLIN	MAGALIE	523	F	01/01/2005
MME COUESNON	NICOLE	532	H	01/01/2005
MME GENET	LAURENCE	532	H	01/01/2005
MME GIRARD	FRANCOISE	523	F	01/01/2005
MR GRUNFELDER	GUY	515	C	01/01/2005

NOM	Prénom	N° concours	BAP	Date d'effet
MME QUEVREUX	ARMELLE	532	H	01/01/2005
<b>Assistants ingénieurs</b>				
MME ARNAU	DOMINIQUE	533	H	01/01/2005
MR BEYER	NICOLAS	516	C	01/01/2005
MR BLONDELLE	ERIC	503	A	01/01/2005
MR BOCQUET	STEPHANE	503	A	01/01/2005
MME CHAGNY	CORINNE	533	H	01/01/2005
MR DELEGLISE	CHARLES	516	C	01/01/2005
MR ETCHEVERRY	LUC	516	C	01/01/2005
MLE FROMENTEZE	VALERIE	534	H	01/01/2005
MR GAILLARD	JEREMIE	503	A	01/01/2005
MME GUIROUARD-AIZEE	ISABELLE	533	H	01/01/2005
MLE LANGER	ISABELLE	533	H	01/01/2005
MME LOPEZ	JOELLE	503	A	01/01/2005
MR SERVOZ-GAVIN	CAMILLE	533	H	01/01/2005
MME SOBRERO	BETTY	521	E	01/01/2005
MME STASIAK	CAROLE	533	H	01/01/2005
MR TIERCELIN	JEAN-YVES	516	C	01/01/2005
MME WERNERT	MARIE-ELISABET	533	H	01/01/2005
<b>Techniciens de la recherche de classe normale</b>				
MR DAENES	FREDERIC	528	G	01/01/2005
MME RECHE	ANTOINETTE	535	H	01/01/2005
MME USTAZE	BERANGERE	535	H	01/01/2005
<b>Adjointes techniques de la recherche</b>				
MLE BENAHMED	LATIFA	509	A	01/01/2005
MR BETIAN	WEMO	508	A	01/01/2005
MME CANUT	MIREILLE	538	H	01/01/2005
MLE CARMONA	NADINE	538	H	01/02/2005
MLE DELORME	MARIE-CHRISTINE	538	H	01/01/2005
MR MANCINI	VINCENT	510	A	01/01/2005
MME SACILOTTO	LUDIVINE	538	H	01/01/2005
MME SENEBIER	CLAUDE	537	H	01/01/2005
MME TASSY	CATHERINE	537	H	01/02/2005

## Promotions

### Nominations d'ITA en 2004

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés au titre de l'année 2004, les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

NOM	Prénom	Date d'effet
<b>CORPS AU CHOIX</b>		
<b>Ingénieurs de recherche de 2<sup>e</sup> classe</b>		
MME COSTANZO	MARTINE	01/01/2004
MR FAJAL	BRUNO	01/01/2004
MME LAUTREDOU-AUDOUY	NICOLE	01/01/2004
MR VILLARD	JEAN-YVES	01/01/2004
<b>Ingénieurs d'études de 2<sup>e</sup> classe</b>		
MME DUMAS	COLETTE	01/01/2004
MR LARDET-VIEUDRIN	FRANCK	01/01/2004
MR LECOURT	ERIC	01/02/2004
MR MERLET	DENIS	01/01/2004
MR TISSOT	JEAN-DANIEL	01/01/2004
MME VAYN	LUCETTE	01/01/2004

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
<b>Assistants ingénieurs</b>		
MR CHICOT	VINCENT	01/01/2004
MME DRUON	JACQUELINE	01/01/2004
MME MARCHAND	MONIQUE	01/01/2004
MR MILLION	DANIEL	01/01/2004
MLE VOINOT	MARTINE	01/01/2004
<b>Techniciens de la recherche de classe normale</b>		
MME BOULAY	MIREILLE	01/01/2004
MR DAVOU	JEAN CLAUDE	01/01/2004
MME GARDES	MAGALI	01/01/2004
MME GRAFF	BEATRICE	01/01/2004
MR LEGROS	FREDERIC	01/01/2004
MME NANTY	ALINE	01/01/2004
<b>Adjoints techniques de la recherche</b>		
MR BEZIER	LUCIEN	01/05/2004
<b>GRADE AU CHOIX</b>		
<b>Ingénieurs de recherche de 1<sup>re</sup> classe</b>		
MME ANDRIEU LINARES	ANNA	01/01/2004
MR ARABSKI	JACEK	01/01/2004
MR BAUDRAND	JACQUES	01/01/2004
MME CITRON DESWARTE	SOPHIE	01/01/2004
MR FAURE	FREDERIC	01/01/2004
MR GOBAILLE	SERGE	01/01/2004
MR KERLIDOU	GERARD	01/01/2004
MR KRIEG	JEAN MICHEL	01/01/2004
MR LE VAN	PHU	01/01/2004
MR LEMAITRE	JEAN-MARC	01/01/2004
MME LEQUEUX	BRIGITTE	01/01/2004
MR PAILLARD	JEAN-LUC	01/01/2004
MR PEYRET	MICHEL	01/01/2004
MR POIDRAS	THIERRY	01/10/2004
MR RETOUX	RICHARD	01/01/2004
MR SCHOENFELD	PIERRE	01/01/2004
MR VIALLA	REMY	01/01/2004
<b>Ingénieurs d'études hors classe</b>		
MR BIERRY	ROLAND	01/01/2004
MLE FORTUNY	CLAUDETTE	01/01/2004
<b>Ingénieurs d'études de 1<sup>re</sup> classe</b>		
MR ARCADE	PHILIPPE	01/01/2004
MR BERLIOZ	JACQUES	01/01/2004
MME CATALAN	JOSETTE	01/01/2004
MR CORBIN	FREDERIC	11/01/2004
MR CUBERO	HENRI	01/01/2004
MME DELAMARE HOLL	MARIE-HELENE	01/01/2004
MME DUHAYON	DANIELLE	01/01/2004
MR EL MANSOURI	ABDESLAM	01/01/2004
MME FELUT	MICHELE	01/01/2004
MR FLAMAND	RAYMOND	01/01/2004
MR JEANNE	PHILIPPE	01/01/2004
MLE JOUAN	CHRISTIANE	01/01/2004
MLE MALRIEU	DENISE	01/01/2004
MLE MASSIP	ISABELLE	01/01/2004
MR MATHIEU	CHARLES	01/01/2004
MME MONDELLINI	JACQUELINE	01/01/2004
MR PARMENTIER	YVES	01/01/2004
MR ROMMELUERE	JEAN-FRANCOIS	01/01/2004

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
MLE SILHOL	MICHELLE	01/01/2004
MR SILLERE	GUERINO	01/01/2004
MME VALLERIN	MICHELE	01/01/2004
<b>Techniciens de la recherche de classe exceptionnelle</b>		
MLE LORCY	MARTINE	01/01/2004
MR PISTRE	GILBERT	01/01/2004
<b>Techniciens de la recherche de classe supérieure</b>		
MR ARNOULD	EMMANUEL	01/01/2004
MME BEGUE	ANGELIQUE	01/08/2004
MME BLANC	JOCELYNE	01/01/2004
MME FOURMAN	BRIGITTE	01/01/2004
MR GARCIA	ROGER	01/01/2004
MME GREINER	PATRICIA	11/07/2004
MLE JIMENEZ	YOLANDE	01/01/2004
MR KERVOELEN	JEAN CLAUDE	01/01/2004
MME LAZARO-DIAS	CATHERINE	01/05/2004
MLE LEMBLE	ODILE	01/01/2004
MLE LEONACHE	ANNIE	01/01/2004
MME LOBNER	ANGELIQUE	06/03/2004
MME MARIE	BERNADETTE	01/01/2004
MR MONTELS	PATRICE	01/01/2004
MME PACAUD	MARYSE	01/01/2004
MME PERRETTE	ARIELLE	05/04/2004
MR VITOUX	JEAN-YVES	01/01/2004
MME ZANNIER	AGNES	01/01/2004
<b>Adjointes techniques de la recherche principaux</b>		
MR COUISSY	DIDIER	01/01/2004
MR DARTHENAY	CYRIL	01/01/2004
<b>Agents techniques de la recherche principaux</b>		
MLE CLERET	CHRISTIANE	01/01/2004
MR KNOFF	STEPHAN	06/05/2004
MLE LE MASSON	FLORENCE	01/03/2004
<b>SELECTION PROFESSIONNELLE</b>		
<b>Ingénieurs de recherche hors classe</b>		
MR TRAVO	PIERRE	01/01/2004
<b>Techniciens de la recherche de classe exceptionnelle</b>		
MME CARTIER	SYLVIE	01/01/2004
MME HAMMES	GENEVIEVE	01/01/2004
MR MOTTET	ALAIN	01/01/2004
MR PODEVIN	LAURENT	01/01/2004
MME RAYNAUD	SYLVIE	01/01/2004

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 050001ELEC du 21 février 2005 fixant le calendrier et les modalités de dépouillement pour l'élection au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; A. du 13-02-2001 ; DEC. n° 040070DAJ du 20-09-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'organisation de l'élection au conseil d'administration du Centre national de la recherche scien-

tifique est placée sous la responsabilité de l'UPS « Organisation des élections ».

Art. 2. - Conformément à l'arrêté du 13 février 2001 susvisé, l'élection se déroulera suivant le calendrier et les modalités définies ci-après.

Art. 3. - Ont vocation à être inscrits sur la liste électorale, les agents remplissant les conditions fixées à l'article 2 de l'arrêté du 13 février 2001 susvisé. Une liste électorale provisoire sera consultable du 11 au 31 mars 2005 inclus, auprès du délégué pour les élections, dans les délégations du CNRS et sur le site web des élections.

Art. 4. - Les réclamations sur la liste électorale provisoire doivent être adressées au délégué pour les élections avant le 31 mars 2005 à 17 h.

Art. 5. - La liste électorale définitive sera arrêtée le 5 avril 2005 par le directeur général du CNRS.

Art. 6. - La date limite de dépôt des listes de candidats auprès du délégué pour les élections, au siège de l'UPS n° 2299 « Organisation des élections » - 1 place Aristide Briand - 92195 Meudon, est fixée au 20 avril 2005 à 12 h.

La commission électorale, créée conformément à l'article 8 de l'arrêté susvisé, statue le 22 avril 2005 sur la validité des listes de candidats.

Art. 7. - Le vote s'effectuera exclusivement par correspondance. Le matériel de vote est adressé à chaque électeur par le délégué pour les élections au moins huit jours francs avant la date limite des votes.

Ce matériel est composé par :

- Un porte-adresse sur lequel figurent :
  - une notice explicative de la procédure de vote,
  - une série d'étiquettes de vote autocollantes, en nombre égal à celui des listes de candidats. Sur chaque étiquette est imprimé un code-barres correspondant à une liste de candidats. A côté de chaque étiquette figurent le logo, l'intitulé de chaque liste, le nom, le prénom et la catégorie des candidats (chercheur ou ITA) de la liste correspondante,
  - un bulletin de vote détachable sur lequel est imprimé un code-barres « électeur » attribué de manière aléatoire, rendant impossible lors du dépouillement la reconnaissance de l'identité du votant, ainsi qu'un emplacement destiné à recevoir l'étiquette de vote autocollante de la liste choisie,
- des professions de foi,
- une enveloppe retour T avec l'adresse d'une boîte postale CNRS pré-imprimée permettant l'envoi du bulletin de vote.

Art. 8. - L'expression du vote se traduit par l'apposition sur le bulletin de vote de l'étiquette autocollante de la liste choisie. A peine de nullité le bulletin de vote ne doit comporter ni adjonction, ni modification, ni signe de reconnaissance.

Art. 9. - Le vote s'effectuera exclusivement par correspondance. La clôture du scrutin est fixée au 6 juin 2005 à 17 h 00 (date de réception à la boîte postale).

Art. 10. - Le dépouillement du scrutin s'effectuera le 7 juin 2005, sur le campus de Meudon - Salle des directeurs, sous contrôle de la commission électorale.

Art. 11. - Après extraction du bulletin de vote de l'enveloppe retour, il est procédé à la lecture du code-barres « électeur » pour constituer la liste d'émargement.

La lecture du code-barres des étiquettes de vote permet le décompte des suffrages attribués à chacune des listes. Le dispositif est conçu de manière à ce qu'aucune corrélation ne soit possible entre le code-barres « électeur » et le code-barres de l'étiquette de vote.

Les enveloppes et bulletins litigieux sont soumis à la commission électorale qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

Après le dépouillement, le système de lecture et d'enregistrement automatisé est bloqué, interdisant la reprise ou la modification des résultats après la décision de clôture du dépouillement par la commission électorale.

Les résultats seront proclamés le même jour à la fin de l'opération de dépouillement.

Art. 12. - A l'issue des opérations de vote, le délégué pour les élections rédige un procès-verbal, contresigné par les membres de la commission électorale. Ce procès-verbal est consultable par toute personne intéressée qui en fait la demande.

Art. 13. - Les documents liés au scrutin sont conservés par le délégué pour les élections jusqu'à épuisement des délais de recours contentieux.

Art. 14. - Les contestations éventuelles sur la validité des opérations devront être portées dans un délai de cinq jours, à compter de la proclamation des résultats, soit au plus tard le 13 juin 2005 à 17 heures, devant le directeur général du CNRS, qui statuera dans un délai de dix jours, soit jusqu'au 23 juin 2005.

Art. 15. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

### Comités, conseils et commissions

#### **Décision n° 050002ELEC du 23 février 2005 constituant la commission *ad hoc* pour l'élection au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique**

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; A. du 13-02-2001 ; DEC. n° 040070DAJ du 20-09-2004 ; DEC. n° 050001ELEC du 21-02-2005.

Art. 1<sup>er</sup>. - En application de l'article 5 de l'arrêté du 13 février 2001 susvisé, il est créé une commission *ad hoc* pour l'élection au conseil d'administration du CNRS.

Art. 2. - La commission est placée sous la présidence du délégué pour les élections, M. Philippe Willoquet.

Art. 3. - La commission *ad hoc* comprend, outre le délégué pour les élections, des représentants désignés par les organisations syndicales représentatives au sein de l'établissement et des représentants de l'administration.

Art. 4. - Les représentants désignés par les organisations syndicales représentatives, et appelés à siéger aux réunions de la commission, à raison d'un membre par organisation, sont :

## Membres titulaires

- M. Patrick Monfort pour le SNES-FSU.
- Mme Jacqueline Mahuteau pour le SGEN-CFDT.
- Mme Marie-Christine Lagoutte pour le SNIRS-CGC.
- M. Patrick Barth pour le SNPTES-UNSA
- Mme Sophie Toussaint-Leroy pour le SNTRS-CGT.
- M. Christian Allet pour le SNPREES-FO.

## Membres suppléants

- M. Pierre Gougat pour le SNES-FSU.
- M. Jean-Michel Savariault pour le SGEN-CFDT.
- Mme Marie-Suzanne Strzalko pour le SNIRS-CGC.
- M. Jean-Marie Gole pour le SNPTES-UNSA.
- M. Gérard Mandville pour le SNTRS-CGT.
- Mme Dominique Balluteau ou M. Patrick Schibler pour le SNPREES-FO.

Art. 5. - Les représentants de l'administration sont :

## Membres titulaires

- Mme Ghislaine Bec - direction des ressources humaines
- Mme Patricia Coumbaras - Service du personnel et des ressources humaines - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord
- Mme Nadia Miniscloux - direction des ressources humaines
- Mme Claudine Texier - direction des affaires juridiques
- M. Yves Germain - direction des ressources humaines

## Membres suppléants

- M. Karim Brahiti - direction des affaires juridiques
- M. Franck Mercey - Service du personnel et des ressources humaines - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord
- M. Arnaud Pes - direction des ressources humaines

Art. 6. - Conformément à l'arrêté susvisé, la commission *ad hoc* statue sur le bien fondé des réclamations adressées au délégué pour les élections durant la période de réclamation fixée à l'article 4 de la décision n° 050001ELEC du 21 février 2005, susvisée. Elle propose une liste électorale définitive, qui sera arrêtée par le directeur général du CNRS.

Art. 7. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LAROUTOURROU

## Comités, conseils et commissions

### Arrêté du 10 février 2005 portant nomination à des commissions interdisciplinaires du Centre national de la recherche scientifique

Recherche - NOR : RECR0500026A - JO du 17-02-2005, p. 2687, texte n° 39

Par arrêté du ministre délégué à la recherche en date du 10 février 2005, sont nommés membres des commissions interdisciplinaires du Centre national de la recherche scientifique :

## COMMISSION INTERDISCIPLINAIRE A

## Santé et société

- M. Gross (Christian).
- M. Levi (Yves).
- Mme Casellas (Claude).
- M. Auray (Jean-Paul).
- M. Moatti (Jean-Paul).
- Mme Batman-Novaes (Simone).
- M. Dervaux (Benôit).

## COMMISSION INTERDISCIPLINAIRE B

## Modélisation des systèmes biologiques, bio-informatique

- Mme Froidevaux (Christine).
- M. Gascuel (Olivier).
- M. Perthame (Benôit).
- M. Prum (Bernard).
- Mme Sagot (Marie-France).
- M. Simonson (Thomas).
- M. Westhof (Eric).

## COMMISSION INTERDISCIPLINAIRE C

## Cognition, langage, traitement de l'information : systèmes naturels et artificiels

- M. Marendaz (Christian).
- M. Masson (Guillaume).
- Mme Fabrigoule (Colette).
- M. Denis (Michel).
- M. Schwartz (Jean-Luc).
- Mme Pacherie (Elisabeth).
- M. Nespoulous (Jean-Luc).

## COMMISSION INTERDISCIPLINAIRE D

## Risques environnementaux et société

- M. Andre (Jean-Claude).
- M. Bottero (Jean-Yves).
- Mme Michon (Geneviève).
- M. Picard (Pierre).
- M. Gilbert (Claude).
- M. Le Cœur (Charles).
- M. Ehrhardt (Jean-Jacques).

## COMMISSION INTERDISCIPLINAIRE E

## Impacts sociaux du développement des nanotechnologies

- M. Drillon (Marc).
- M. Bertrand (Gilles).
- M. Boisseau (Patrick).

- M. Laurent (Louis).
- M. Faini (Giancarlo).
- M. Boullier (Dominique).
- M. Laredo (Philippe).

## COMMISSION INTERDISCIPLINAIRE F

**Astroparticules**

- M. Smadja (Gérard).
- M. Bernardeau (Francis).
- M. Blanchet (Luc).
- M. Puget (Jean-Loup).
- M. Mellier (Yannick).
- M. Binetruy (Pierre).
- M. Hameury (Jean-Marie).

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 050003SGCN du 10 février 2005 relative à la vacance de sièges au sein des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique**

Secrétariat général du Comité national

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; A. du 12-11-2004 ; DEC. n° 050001SGCN du 10-01-2005.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

- **Commission interdisciplinaire 42** - « Santé et société »  
1 siège - Collège électoral B
- **Commission interdisciplinaire 43** - « Impacts sociaux du développement des nanotechnologies »  
2 sièges - Collège électoral A  
3 sièges - Collège électoral B

Art. 2. - Lors des prochaines sessions du Comité national, les commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre appartenant au Comité national de la recherche scientifique, ayant fait acte de candidature.

Art. 3. - Les déclarations de candidatures établies suivant le modèle annexé à la présente, accompagnées d'un curriculum vitae, sont à déposer au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel-Ange - 75016 PARIS jusqu'au 11 mars 2005 à 18h00, ou adressées au Secrétariat Général du Comité national, jusqu'au 11 mars 2005 (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique. Une mention de cette décision sera faite au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 10 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 050004SGCN du 10 février 2005 relative à la vacance de sièges au sein des sections du Comité national de la recherche scientifique**

Secrétariat général du Comité national

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 91-178 du 18-02-1991 mod. ; D. n° 91-179 du 18-02-1991 ; D. du 01-08-2003 ; A. du 19-05-2003.

Art. 1<sup>er</sup>. - En application de l'article 4 du décret n° 91-179 du 18 février 1991 susvisé, le siège suivant est à pourvoir pour la section du Comité national mentionnée ci-dessous :

- **Section 38** - « Sociétés et cultures : approches comparatives »  
1 siège - Collège électoral B 1

Art. 2. - Lors des prochaines sessions du Comité national, la section concernée élira un membre parmi les personnes qui auront fait acte de candidature.

Art. 3. - Les déclarations de candidatures établies suivant le modèle annexé à la présente, accompagnées d'un curriculum vitae, sont à déposer au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel-Ange - 75016 PARIS jusqu'au 14 mars 2005 à 18h00, ou adressées au Secrétariat Général du Comité national, jusqu'au 14 mars 2005 (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique. Une mention de cette décision sera faite au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 10 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 050012DRH du 21 février 2005 de nomination des membres de l'administration au comité d'hygiène et de sécurité du Centre national de la recherche scientifique**

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-452 du 28-05-1982 ; D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 84-667 du 07-07-1984 mod. ; D. n° 85-218 du 13-02-1985 ; INS. n° 030039IGHS du 24-06-2003.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont désignés pour représenter l'administration au comité d'hygiène et de sécurité du Centre national de la recherche scientifique :

**en tant que membres titulaires :**

- M. Hervé Mathieu, secrétaire général,
- Mme Liliane Flabbée, directrice des ressources humaines, ou son adjointe,
- M. François Guérin, coordonnateur national de prévention et de sécurité,

- M. Jean-Pierre Martin, directeur du laboratoire d'aérothermique,
- Mme Josette Roger, déléguée régionale Centre Poitou-Charentes,

**en tant que membres suppléants :**

- M. Philippe Lavocat, directeur adjoint technique de l'IN2P3,
- Mme Martine Loizeau, responsable de la mission éthique au département des sciences de la vie,
- M. Alain Legendre, chef du bureau des affaires immobilières, direction des finances
- Mme Annie Lechevallier, déléguée régionale Ile-de-France Est,
- M. Alain Weiswald, adjoint au délégué régional Paris A.

Art. 2. - Le Docteur Monique Véron, médecin coordonnateur national, est désignée membre titulaire du comité.

Art. 3. - Les ingénieurs de prévention et de sécurité de la coordination nationale de prévention et de sécurité assistent aux travaux du comité.

Art. 4. - M. Alain Puget, chargé de mission expérimentation animale au département des sciences de la vie, et M. Jean-Pierre Manin, ingénieur de prévention et de sécurité de l'IN2P3 en sa qualité de chargé de mission, sont désignés membres invités du CHS.

Art. 5. - Les fonctionnaires chargés de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ayant compétence pour le CNRS sont invités aux réunions du CHS.

Art. 6. - M. Hervé Mathieu, secrétaire général du CNRS, est désigné en tant que Président du CHS. En cas d'empêchement, il pourra être remplacé par Mme Liliane Flabbée, directrice des ressources humaines.

Art. 7. - La présente décision abroge la décision n° 040012DRH du 28 avril 2004 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

**Comités, conseils et commissions**

**Décision n° 050027DR01 du 22 février 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7050 - Centre d'études et de recherches internationales**

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7050 - Centre d'études et de recherches internationales dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- 1 membre de droit ;
- 10 membres élus dont :
  - 4 pour le Collège des Directeurs de Recherche et Professeurs des Universités ;

- 4 pour le Collège des Chargés de Recherche et des Maîtres de Conférence ;
- 2 pour le Collège des ITA ;
- 6 membres nommés.

Le mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le renouvellement de l'unité, le 31 décembre 2008.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 22 février 2005.

Pour le directeur général  
et par délégation :  
Le délégué régional Paris A,  
Tony ROULOT

**Comités, conseils et commissions**

**Décision n° 051029DR12 du 24 février 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6578 - Unité d'Anthropologie : adaptabilité biologique et culturelle**

Délégation Provence

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 040119DAJ du 08-12-2004 ; DEC. n° 040120DAJ du 08-12-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'Unité d'Anthropologie : adaptabilité biologique et culturelle [UMR n° 6578].

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le Directeur de l'Unité ;
- 7 membres élus dont :
  - 5 représentants du Collège des chercheurs / enseignants-chercheurs ;
  - 1 représentant du Collège des doctorants ;
  - 1 représentant du Collège des ITA.
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette durée peut être réduite ou prorogée notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 24 février 2005.

Pour le directeur général  
et par délégation :  
Le délégué régional Provence,  
Pierre DOUCELANCE

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 050011DR13 du 1<sup>er</sup> mars 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 8521 - Laboratoire Procédés, matériaux et énergie solaire (PROMES)**

Délégation Languedoc-Roussillon

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 030129DAJ du 19-12-2003 ; DEC. n° 030130DAJ du 19-12-2003.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité propre de recherche 8521 « Laboratoire Procédés, Matériaux et Énergie Solaire - PROMES ».

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- directeur adjoint ;
- 8 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> mars 2005.

Pour le directeur général  
et par délégation :  
Pour le délégué régional Languedoc-Roussillon  
et par délégation :  
Le chef du service du partenariat  
et de la valorisation,  
Jean-Michel PORTEFAIX

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 050055DR19 du 15 février 2005 modifiant la décision n° 020291DR19 du 3 juin 2002 relative à la nomination des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Normandie**

Délégation Normandie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-452 du 28-05-1982 ; D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; INS. n° 030039IGHS du 24-06-2003.

Art. 1<sup>er</sup>. - La composition du Comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Normandie est modifiée comme suit :

Représentants du personnel, nommés par les organisations syndicales représentatives

Pour le SGEN-CFDT

*Membres titulaires :*

- Monsieur Guillaume EDOUARD, du laboratoire CORIA / UMR 6614 CNRS - Rouen
- Monsieur Thierry CLERC, du laboratoire GANIL / UMR 6415 CNRS - Caen
- Monsieur Lorenzo ROUPSARD, du laboratoire GANIL/ UMR 6415 CNRS - Caen

*Membres suppléants :*

- Monsieur Charles SPITAELS, du laboratoire GANIL / UMR 6415 CNRS - Caen
- Madame Myriam LECOCQ-CATELAIN, du laboratoire NMST / UMR 6185 - Caen
- Madame Françoise MAUGE, du laboratoire Catalyse et Spectrochimie / UMR 6506 - Caen

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Caen, le 15 février 2005.

Pour le délégué régional Normandie  
et par délégation :  
L'adjoint au délégué,  
Jean-Marc DANIEL

# Nominations

## Administration centrale

DG

### M. LAURENT ROMARY

DEC. n° 050004DAJ du 07-02-2005

M. Laurent ROMARY, directeur de recherche INRIA, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'information scientifique et technique (IST), du 10 janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Sa mission a pour objet l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie du CNRS en matière de production, de gestion et de diffusion de l'IST ainsi que dans le domaine de l'accès aux ressources documentaires, et de coordonner les activités des entités directement impliquées dans ces activités au sein du CNRS.

Pour l'exercice de cette mission, M. Laurent ROMARY demeure affecté à l'UMR n° 7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) de Vandœuvre-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DG

### M. CHRISTIAN GEORGE

DEC. n° 050016INSU du 25-01-2005

La présente décision annule et remplace la décision n° 040217SUNI du 24 novembre 2004 nommant M. GEORGES Christian, chargé de mission auprès du directeur général pour le département des sciences de l'univers.

Monsieur GEORGE Christian, Chargé de Recherche de 1<sup>ère</sup> classe du CNRS à l'UMR n° 5634, est nommé chargé de mission auprès du Directeur Général pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1<sup>er</sup> novembre 2004 au 31 décembre 2005. Sa mission est d'assurer le suivi du Programme National de Chimie Atmosphérique (PNCA), et du programme PRIMEQUAL en interface avec le chargé de mission « GMES-pôles thématiques ». Il assure également l'expertise sur tous les dossiers relevant de la thématique de la chimie atmosphérique.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur GEORGE Christian demeure affecté au Laboratoire d'Application de la Chimie à l'Environnement - LACE - (UMR n° 5634) - Bâtiment Raulin, 3<sup>ème</sup> étage, 43 bd du 11 Novembre 1918 - 69622 VILLEURBANNE Cedex.

Du 1<sup>er</sup> novembre 2004 au 31 décembre 2005, Monsieur GEORGE Christian percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la Délégation Rhône-Auvergne.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

SG

### M. HERVÉ MATHIEU

A. du 02-02-2005 - NOR : MENR0500196A - JO du 12-02-2005, p. 2427, texte n° 63

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre délégué à la recherche en date du 2 février 2005, M. Hervé MATHIEU est nommé secrétaire général du Centre national de la recherche scientifique.

SG

### MME SYLVIE MOREAU

DEC. n° 050013DAJ du 25-02-2005

Madame Sylvie MOREAU, receveuse-perceptrice du Trésor, est nommée secrétaire générale adjointe du Centre national de la recherche scientifique, à compter du 28 février 2005.

En cette qualité, Madame Sylvie MOREAU est membre du comité de direction du Centre national de la recherche scientifique.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

IN2P3

### MME MARIE-THÉRÈSE DORIN-GERALD

DEC. n° 050007INPN du 31-01-2005

Madame Marie-Thérèse DORIN-GERALD, ingénieur d'études de 1<sup>ère</sup> classe, est nommée chef du service du budget et des affaires financières par intérim à compter du 1<sup>er</sup> février 2005 en remplacement de Madame Hélène YAKOVLEV appelée à d'autres fonctions.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

SDV

### M. PATRICE SOULLIE

DEC. n° 050015DAJ du 25-02-2005

M. Patrice SOULLIE, ingénieur de recherche, est nommé secrétaire général du département scientifique des Sciences de la vie à compter du 28 février 2005, en remplacement de Mme Sylvie MOREAU, appelée à d'autres fonctions.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DEP

### M. PIERRE COLLIOT

DEC. n° 050009DAJ du 28-01-2005

M. Pierre COLLIOT est nommé directeur adjoint de la délégation aux entreprises à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

## Délégations

DR08 - Centre - Poitou-Charentes

### M. ISKENDER GÖKALP

DEC. n° 040192DR08 du 07-02-2005

Monsieur Iskender GÖKALP, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, directeur du Laboratoire de Combustion et Système Réactif, est nommé chargé de mission auprès de la déléguée régionale de la circonscription Centre, Poitou-Charentes, du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, pour la communication scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Iskender GÖKALP demeure affecté au Laboratoire de Combustion et Système Réactif - LCSR (UPR n° 4211) - Orléans.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

## Laboratoires

UMR n° 12 - Laboratoire Léon Brillouin

### M. PHILIPPE MANGIN

DEC. n° 050007SPHM du 01-03-2005

Monsieur Philippe MANGIN, professeur, est nommé directeur de l'UMR n° 12 à compter du 8 février 2005 jusqu'à la fin de la durée de l'unité, en remplacement de M. Pierre MONCEAU.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

UPS n° 2573- Démantèlement de l'installation nucléaire de base 106 (LURE) (INB 106)

### M. NICOLAS PAUWEL

DEC. n° 050005SPHM du 16-02-2005

M. Nicolas PAUWELS, ingénieur de recherche, est nommé suppléant de M. Abderrahmane TADJEDDINE à compter du 15 février 2005, afin d'assurer, en l'absence de ce dernier, les fonctions de représentant mandaté de l'exploitant nucléaire et de chef de l'installation nucléaire de base n° 106.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

FR n° 2601 - Nanosciences

**M. LAURENT LÉVY**  
**M. JEAN-CLAUDE MOUTET**

DEC. n° 050006SPHM du 03-03-2005

M. Laurent LÉVY, professeur d'université, est nommé directeur de la FR n° 2601 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 jusqu'à la fin de la durée de l'unité, en remplacement de Monsieur Joël CIBERT, démissionnaire. Monsieur Jean-Claude MOUTET, directeur de recherche, est nommé directeur-adjoint à compter de cette même date.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

UMR n° 7606 - Laboratoire d'informatique de Paris 6 (LIP6)

**M. PATRICK GALLINARI**

DEC. n° 050001STIC du 18-02-2005

Est approuvée la nomination de Monsieur Patrick GALLINARI à la direction par intérim de l'UMR n° 7606 pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

GDR n° 2799 - Micropesanteur fondamentale et appliquée

**MME RENÉE GATIGNOL**  
**M. BERNARD ZAPPOLI**

DEC. n° 050004SING du 28-02-2005

Madame Renée GATIGNOL – professeur des universités – est nommée directrice du GDR n° 2799 du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2007, en remplacement de Monsieur Bernard ZAPPOLI.

Monsieur Bernard ZAPPOLI – Ingénieur au CNES – est nommé directeur adjoint de ce GDR.

La délégation gestionnaire de ce groupement de recherche est la délégation Paris B.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

UMS n° 2407 - Carnot technologies (CARTECH)

**M. PIERRE NEVEU**

DEC. n° 050001SING du 16-02-2005

M. Pierre NEVEU – Professeur des Universités – est nommé directeur par intérim de l'UMS n° 2407 à compter du 23 novembre 2004 en remplacement de M. Bernard SPINNER, décédé.

Le mandat de M. Pierre NEVEU prendra fin le 23 novembre 2005.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

FRE n° 2485 - Laboratoire de physico-chimie des interfaces et applications

**M. ERIC MONFLIER**

DEC. n° 050020SCHI du 07-02-2005

Monsieur Eric MONFLIER, Professeur des universités, est nommé sous-directeur de la FRE n° 2485.

Signé : Marc J. LEDOUX, directeur du département des sciences chimiques

UMR n° 7618 - Biogéochimie des milieux continentaux

**M. LUC ABBADIE**

DEC. n° 051044SUNI du 09-02-2005

La décision n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 est modifiée comme suit :

Monsieur Luc ABBADIE, Directeur de Recherche de 2<sup>e</sup> classe, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 7618.

Le mandat confié à Monsieur Luc ABBADIE prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2005 jusqu'à l'approbation du Comité national de la recherche scientifique.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

FRE n° 2455 - Géomatériaux et géologie de l'ingénieur

**M. BENOÎT DEFFONTAINES**  
**M. MICHEL MADON**

DEC. n° 051961SUNI du 09-02-2005

Monsieur Benoît DEFFONTAINES, Professeur des Universités, est nommé Directeur par intérim de la FRE n° 2455.

Monsieur Michel MADON, Professeur des Universités, est nommé Directeur adjoint par intérim de la FRE n° 2455.

Le mandat confié à Messieurs Benoît DEFFONTAINES et Michel MADON, prend effet le 4 janvier 2005 et jusqu'à la fin du mandat actuel de la FRE n° 2455.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

UPR n° 301 - Institut d'histoire du temps présent

**M. CHRISTIAN HENRIOT**

DEC. n° 050009SCHS du 09-02-2005

Monsieur Christian HENRIOT, directeur scientifique adjoint au département des Sciences de l'Homme et de la Société, est nommé administrateur provisoire de l'UPR n° 301.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

UPR n° 841 - Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT)

**MME ANNE-MARIE EDDE**

**MME ANNIE DUFOUR**

DEC. n° 050008SCHS du 15-02-2005

Mme Anne-Marie EDDE, DR2, est nommée directrice de l'UPR n° 841, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2006, en remplacement de Monsieur Jacques DALARUN, démissionnaire.

Mme Annie DUFOUR, IR1, est nommée directrice adjointe de l'UPR n° 841, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2006.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

## ACMO

UMR n° 5797 - Centre d'études nucléaires de Bordeaux-Gradignan (CENBG)

**M. EDGAR BORG**

DEC. n° 040072INPN du 21-02-2005

M. Edgar BORG, adjoint technique, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5797, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

M. Edgar BORG exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Edgar BORG est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bernard HAAS, directeur de l'UMR n° 5797

UMR n° 8506 - Laboratoire des signaux et systèmes

**M. CHRISTOPHE CONESSA**

DEC. n° 05A002DR04 du 10-02-2005

M. Christophe CONESSA, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8506, à compter du 8 novembre 2004.

M. Christophe CONESSA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Christophe CONESSA est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Eric WALTER, directeur de l'UMR n° 8506

UMS n° 2572 - Laboratoire de mesure du carbone 14

**MME VALÉRIE SETTI**

DEC. n° 04A222DR04 du 08-02-2005

Mme Valérie SETTI, assistant ingénieur, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMS n° 2572, à compter du 8 novembre 2004.

Mme Valérie SETTI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Valérie SETTI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Evelyne COTTEREAU, directrice de l'UMS n° 2572

UMR n° 7044 - Etude des civilisations de l'Antiquité : de la Préhistoire à Byzance

**M. JEAN-JACQUES SCHWIEN**

DEC. n° 050003DR10 du 27-09-2004

M. Jean-Jacques SCHWIEN, maître de conférences, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7044.

M. Jean-Jacques SCHWIEN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Jacques SCHWIEN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean GASCOU, directeur de l'UMR n° 7044

UMR n° 5165 - Unité différenciation épidermique et autoimmunité rhumatoïde (UDEAR)

**M. JACQUES ARNAUD**

DEC. n° 040325DR14 du 07-12-2004

M. Jacques ARNAUD, CR2, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5165, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

M. Jacques ARNAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jacques ARNAUD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Guy SERRE, directeur de l'UMR n° 5165

## Fin de fonctions

### Administration centrale

SDV

**MME SYLVIE MOREAU**

DEC. n° 050013DAJ du 25-02-2005

Il est mis fin aux fonctions de Madame Sylvie MOREAU, secrétaire générale du département scientifique des Sciences de la vie, à compter du 28 février 2005.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

### ACMO

UMR n° 5797 - Centre d'études nucléaires de Bordeaux-Gradignan (CENBG)

**M. ABDELKADER REBII**

DEC. n° 040073INPN du 21-02-2005

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2004, à la fonction d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Abdelkader REBII dans l'UMR n° 5797.

Signé : Bernard HAAS, directeur de l'UMR n° 5797

UMR n° 5136 - France méridionale et Espagne : histoire des sociétés du Moyen-Age à l'époque contemporaine (FRAMES-PA)

**MME CLAIRE VERNON**

DEC. n° 050007DR14 du 31-01-2005

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> février 2005, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de

sécurité (ACMO) exercées par Mme Claire VERNON dans l'UMR n° 5136.

Signé : Benoit CURSENTE, directeur de l'UMR n° 5136

UMR n° 5165 - Unité différenciation épidermique et autoimmunité rhumatoïde (UDEAR)

**M. ANDRÉ CLERC**

DEC. n° 040326DR14 du 07-12-2004

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2004, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. André CLERC dans l'UMR n° 5165.

Signé : Guy SERRE, directeur de l'UMR n° 5165

UPR n° 8641 - Centre de recherches Paul Pascal (CRPP)

**MME PASCALE GODARD**

DEC. n° 050091DR15 du 07-02-2005

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2004, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme GODARD Pascale dans l'UPR n° 8641.

Signé : Philippe BAROIS, directeur de l'UPR n° 8641

## Délégations de signature

### Administration centrale

DG

**M. ANTOINE PETIT**

DEC. n° 050082DR15 du 03-02-2005

Délégation est donnée à M. Antoine PETIT, chargé de mission auprès du directeur général pour la mise en place des directions interrégionales, à l'effet de signer au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, le protocole d'accord pour le développement de projets de recherche communs entre le CNRS, l'INRIA, l'Université Bordeaux 1, l'Université Bordeaux 2 et l'ENSEIRB.

La signature de ce protocole d'accord aura lieu à Bordeaux le 10 février 2005.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

SG

**M. HERVÉ MATHIEU**

DEC. n° 050011DAJ du 14-02-2005

Délégation permanente est donnée à M. Hervé MATHIEU, secrétaire général du Centre national de la recherche scientifique, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints, des comptables secondaires et des directeurs d'unité de recherche ;
- des décisions de créations, de suppressions d'unités de recherche ;
- des actes relatifs à l'acquisition, l'aliénation, l'échange d'immeubles d'un montant supérieur à 150 000 € HT ;
- des actes, décisions et conventions relatifs à la protection, l'exploitation, l'acquisition ou la cession des droits de propriété intellectuelle détenus par le CNRS ;
- des accords-cadre conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des contrats quadriennaux de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 €.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

IN2P3

**M. BRICE KERBER**  
**M. SYDNEY GALES**  
**M. PHILIPPE LAVOCAT**  
**MME MARTINE GAUDY**  
**MME MARIE-THÉRÈSE DORIN-GERALD**  
**MME ELIANE PERRET**  
**M. KAMAL BARAKAT**

DEC. n° 050008INPN du 31-01-2005

Délégation de signature est donnée à M. Brice KERBER, directeur adjoint administratif à l'IN2P3, à M. Sydney GALES, directeur adjoint scientifique à l'IN2P3, à M. Philippe LAVOCAT, directeur adjoint technique à l'IN2P3,

- aux fins de gestion de l'Institut, de représentation du Centre national de la recherche scientifique dans tous les actes ressortissant à la mission de l'Institut et en particulier, la préparation et l'exécution du budget de l'Institut.

- aux fins de gestion des personnels relevant du décret n° 85-1482 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brice KERBER, de M. Sydney GALES et de M. Philippe LAVOCAT, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Martine GAUDY, chef du service des personnels et des ressources humaines de l'IN2P3, à Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD, chef du service du budget et des affaires financières par intérim de l'IN2P3, à Mme Eliane PERRET, chef du service des affaires internationales de l'IN2P3 et à M. Kamal BARAKAT, chef du service de l'informatique et de l'administration générale de l'IN2P3, pour les actes et documents se rapportant aux compétences de leur service respectif.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2005. Elle abroge la décision n° 040065INPN du 2 novembre 2004.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

IN2P3

**M. BRICE KERBER**  
**M. PHILIPPE LAVOCAT**  
**MME MARIE-THÉRÈSE DORIN-GERALD**

DEC. n° 050009INPN du 31-01-2005

Délégation de signature est donnée à Monsieur Brice KERBER, directeur adjoint administratif, à Monsieur Philippe LAVOCAT, directeur adjoint technique et à Madame Marie-Thérèse DORIN-GERALD, chef du service du budget et des affaires financières par intérim, à l'effet de signer les actes et documents concernant la passation des marchés publics de l'IN2P3.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2005. Elle abroge la décision n° 040018INPN du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

PNC - IN2P3

**M. MICHEL SPIRO**  
**M. BRICE KERBER**  
**M. SYDNEY GALES**  
**M. PHILIPPE LAVOCAT**  
**MME NICOLE LE GAL**  
**MME MARTINE GAUDY**  
**MME MARIE-THÉRÈSE DORIN-GERALD**

DEC. n° 050012DAJ du 17-02-2005

Les articles 3 et 4 de la décision n° 030057DAJ du 4 août 2003 modifiée [donnant délégation de signature à M. Michel SPIRO, directeur du département scientifique Physique nucléaire et corpusculaire (PCN) du CNRS et directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS] sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SPIRO, délégation est donnée à M. Brice KERBER, directeur adjoint administratif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS, à M. Sydney GALES, directeur adjoint scientifique à l'Institut national de physique

nucléaire et de physique des particules du CNRS, à M. Philippe LAVOCAT, directeur adjoint technique à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS, et à Mme Nicole LE GAL, ingénieur d'études, chargée des affaires générales à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. SPIRO, les actes, arrêtés, décisions, conventions et avenants mentionnés aux articles 1<sup>er</sup> et 2 ci-dessus.

Art. 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SPIRO, de M. Brice KERBER, de M. Sydney GALES, de M. Philippe LAVOCAT et de Mme Nicole LE GAL, délégation est donnée à Mme Martine GAUDY, chef du service des personnels et des ressources humaines à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS, et à Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD, chef du service du budget et des affaires financières par intérim à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. SPIRO, les actes et documents relevant des compétences respectives de leur service. »

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

SDV

**M. CHRISTIAN DEVAUX**  
**M. PATRICE SOULLIE**

DEC. n° 050016DAJ du 25-02-2005

L'article 2 de la décision n° 040089DAJ du 30 septembre 2004 [donnant délégation de signature à M. Christian DEVAUX, directeur du département scientifique des Sciences de la vie] est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian DEVAUX, délégation est donnée à M. Patrice SOULLIE, secrétaire général du département scientifique des Sciences de la vie, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. DEVAUX, les actes, décisions, conventions et avenants mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus. »

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

## Délégations

DR12 - Provence

**M. JEAN-YVES VILLARD**  
**MME CLAUDE ROUX**

DEC. n° 051027DR12 du 24-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves VILLARD, IR2, Responsable du Personnel et des Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom du Délégué Régional :

a) tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

b) tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves VILLARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Claude ROUX, IE2, Responsable du Bureau de la Gestion au Service Financier et Comptable.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

DR16 - Paris Michel-Ange

**M. GILLES SENTISE**  
**MME ANNE-MARIE GUIMARD-BONNAUD**  
**MME MARIE-CHRISTEL CHAUVET**  
**MME ANNIE PARDO**  
**MME MARIANNE DE VERNEJOL**  
**MME MARTINE HACQ**  
**MME AGNÈS ROUX**  
**M. MARTIAL BARBLU**  
**MME GWENDOLINE JOLY-JAGOT**  
**M. JEAN-LUC CHOUKROUN**

DEC. n° 050018DR16 du 02-03-2005

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué régional de Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du Délégué régional de Paris Michel-Ange et à Madame Marie-Christel CHAUVET, chargé d'affaires générales à la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer tous les actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Gilles SENTISE.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué régional de Paris Michel-Ange, de Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du Délégué régional de Paris Michel-Ange et de Madame Marie-Christel CHAUVET, chargé d'affaires générales à la délégation Paris Michel-Ange, délégation est donnée Madame Annie PARDO, chef du service du personnel et des ressources humaines de la Délégation Paris Michel-Ange, à Madame Marianne de VERNEJOL, responsable du service de gestion mutualisée de la Délégation Paris Michel-Ange, et à Madame Martine HACQ, chef des services techniques et logistiques de la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, dans leurs domaines respectifs d'activité, tous les actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Gilles SENTISE.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué régional de Paris Michel-Ange, de Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du Délégué régional de Paris Michel-Ange et de Madame Marie-Christel CHAUVET, Chargé d'affaires générales à la délégation Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Madame Agnès ROUX, attachée d'administration de la recherche au service financier et comptable de la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, dans le domaine de l'activité financière (hors secteur marché) tous les actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Gilles SENTISE.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué régional de Paris Michel-Ange, de Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional de Paris Michel-Ange et de Madame Marie-Christel CHAUVET, chargé d'affaires générales à la délégation Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Monsieur Martial BARBLU, inspecteur du Trésor détaché au service financier et comptable de la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer les ordres de mission et les états de frais de déplacement, les attestations de service fait sur les factures des fournisseurs, les décisions de remboursement et les courriers aux fournisseurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué régional de Paris Michel-Ange et de Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional de Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Madame Gwendoline JOLY-JAGOT, responsable du secteur marchés au service financier et comptable de la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer dans le domaine des marchés les copies conformes des marchés, les bordereaux d'envois des marchés pour le recensement et tous les documents d'accusé de réception des plis.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué régional de Paris Michel-Ange, de Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional de Paris Michel-Ange, de Madame Marie-Christel CHAUVET,

chargé d'affaires générales à la délégation Paris Michel-Ange et de Madame Marianne de VERNEJOL, responsable du service de gestion mutualisée de la Délégation Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc CHOUKROUN, adjoint à la responsable du service de gestion mutualisée de la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer dans le domaine d'activité du service les commandes, les attestations de service fait sur les factures des fournisseurs, et les courriers aux fournisseurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué régional de Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du Délégué régional de Paris Michel-Ange et à Madame Marie-Christel CHAUVET, chargé d'affaires générales à la délégation Paris Michel-Ange à l'effet de signer tous les actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions de personne responsable des marchés.

La décision n° 040031DR16 du 15 novembre 2004 est abrogée.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2005.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

## Laboratoires

### IN2P3

UMR n° 5814 - Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique des particules

**MME MARIE-NOËLLE MINARD**  
**M. ERIC BUGNAZET**

DEC. n° 040075INPN du 03-01-2005

Délégation est donnée à Madame Marie-Noëlle MINARD, directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, sous-directeur du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Noëlle MINARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Eric BUGNAZET, ingénieur d'études de 2<sup>ème</sup> classe, responsable administratif du laboratoire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 3 janvier 2005.

Signé : Jacques COLAS, directeur de l'UMR n° 5814

UMR n° 6417 - Laboratoire souterrain de Modane

**M. MICHEL ZAMPAOLO**

DEC. n° 050006INPN du 26-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Michel ZAMPAOLO, ingénieur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, responsable administratif du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles GERBIER, directeur de l'UMR n° 6417

UMR n° 6534 - Laboratoire de physique corpusculaire

**MME MICHÈLE DE CLAVERIE**  
**M. RÉMI BOUGAULT**

DEC. n° 040078INPN du 03-01-2005

Délégation est donnée à Madame Michèle DE CLAVERIE, assistant ingénieur, responsable administratif du laboratoire et à Monsieur Rémi BOUGAULT, directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Claude STECKMEYER, directeur de l'UMR n° 6534

UMR n° 7164 - Astroparticule et cosmologie

**M. DANIEL VIGNAUD**  
**MME EMMANUELLE FOISSAC**

DEC. n° 050004INPN du 16-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Daniel VIGNAUD, physicien CEA, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel VIGNAUD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Emmanuelle FOISSAC, responsable administratif de l'unité, ingénieur d'études de 1<sup>ère</sup> classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre BINETRUY, directeur de l'UMR n° 7164

## INSU

UMR n° 5172 - Laboratoire dynamique de la biodiversité

**M. ERIC CHAUVET**  
**MME CHRISTIANE TERTRE**  
**M. SOVAN LEK**

DEC. n° 050220INSU du 21-02-2005

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric CHAUVET, Directeur de l'UMR n° 5172, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 5 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,

- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,

- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,

- les frais de séjours des chercheurs étrangers,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric CHAUVET, Directeur du Laboratoire Dynamique de la Biodiversité, délégation de signature est donnée à Madame Christiane TERTRE, AI et assistante de direction et à Monsieur Sovan LEK, Professeur et Responsable d'équipe, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 5574 - Centre de recherche astronomique de Lyon

**M. BRUNO GUIDERDONI**  
**M. JEAN-PIERRE LEMONNIER**

DEC. n° 050214INSU du 02-02-2005

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno GUIDERDONI, Directeur de l'UMR n° 5574, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 8 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,

- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,

- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,

- les frais de séjours des chercheurs étrangers,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno GUIDERDONI, Directeur du Centre de Recherche Astronomique de Lyon, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre LEMONNIER, Ingénieur de Recherche, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 6540 - Diversité, évolution et écologie fonctionnelle marine

**M. JEAN-PIERRE FERAL**  
**MME MIREILLE HARMELIN-VIVIER**

DEC. n° 050218INSU du 16-02-2005

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre FERAL, Directeur de l'UMR n° 6540, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 8 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,  
 - les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,  
 - les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,  
 - les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,  
 - les frais de séjours des chercheurs étrangers,  
 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre FERAL, Directrice du laboratoire Diversité, évolution et écologie fonctionnelle marine, délégation de signature est donnée à Madame Mireille HARMELIN-VIVIER, Directeur de recherche, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 7095 - Institut d'astrophysique de Paris

**M. LAURENT VIGROUX**  
**M. MARTIN LEMOINE**  
**M. ALEXANDRE BAUDRIMONT**

DEC. n° 050216INSU du 02-02-2005

Délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent VIGROUX, Directeur de l'UMR n° 7095, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 5 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,  
 - les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,  
 - les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,  
 - les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,  
 - les frais de séjours des chercheurs étrangers,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent VIGROUX, Directeur de l'Institut d'Astrophysique de Paris, délégation de signature est donnée à Monsieur Martin LEMOINE, Chargé de recherche et Directeur Adjoint de l'Institut, et à Monsieur Alexandre BAUDRIMONT, Assistant Ingénieur, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 7516 - Institut de physique du globe de Strasbourg

**M. JACQUES HINDERER**  
**MME MONIQUE MARTINY**

DEC. n° 050222INSU du 21-02-2005

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques HINDERER, Directeur par intérim de l'UMR n° 7516, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 8 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,  
 - les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,  
 - les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,

- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,  
 - les frais de séjours des chercheurs étrangers,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques HINDERER, Directeur par intérim du laboratoire «Institut de Physique du Globe de Strasbourg», délégation de signature est donnée à Madame Monique MARTINY, SAR, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 7563 - Laboratoire d'énergétique et de mécanique théorique et appliquée

**M. CHRISTIAN MOYNE**  
**MME EDITH LANG**

DEC. n° 050219INSU du 16-02-2005

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian MOYNE, Directeur de l'UMR n° 7563, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 5 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,  
 - les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,  
 - les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,  
 - les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,  
 - les frais de séjours des chercheurs étrangers,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian MOYNE, Directeur du laboratoire d'énergétique et de mécanique théorique et appliquée, délégation de signature est donnée à Madame Edith LANG, Ingénieur d'études 1<sup>ère</sup> classe, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 7590 - Institut de minéralogie et de physique des milieux condensés

**M. BERNARD CAPELLE**  
**M. GEORGES CALAS**

DEC. n° 050217INSU du 08-02-2005

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard CAPELLE, Directeur de l'UMR n° 7590, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 8 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,  
 - les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,  
 - les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,  
 - les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,  
 - les frais de séjours des chercheurs étrangers,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard CAPELLE, Directeur de l'Institut de minéralogie et de physique des milieux condensés, délégation de signature est donnée à Monsieur Georges CALAS, Professeur et Directeur Adjoint, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 7620 - Service d'aéronomie

**M. ALAIN HAUCHECORNE**  
**M. ERIC CHASSEFIERE**  
**MME MICHÈLE LEVASSEUR**  
**MME MICHÈLE MOREAU**

DEC. n° 050215INSU du 02-02-2005

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain HAUCHECORNE, Directeur de l'UMR n° 7620, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 5 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine, les pays de l'Union Européenne et l'ensemble des pays à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,
- les mémoires de vacances, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain HAUCHECORNE, Directeur du Service d'Aéronomie, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric CHASSEFIERE, Directeur de Recherche et Directeur Adjoint du laboratoire, à Madame Michèle LEVASSEUR, Ingénieur d'Etudes et Administrateur du laboratoire et à Madame Michèle MOREAU, Assistant Ingénieur et Administrateur Adjoint du laboratoire, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 7643 - Laboratoire de physique de la matière condensée

**M. FRANÇOIS OZANAM**  
**MME CLAUDINE HERMANN**  
**M. JACQUES PERETTI**

DEC. n° 050221INSU du 21-02-2005

Délégation de signature est donnée à Monsieur François OZANAM, Directeur de l'UMR n° 7643, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 5 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,
- les mémoires de vacances, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François OZANAM, Directeur du laboratoire de physique de la matière condensée, délégation de signature est donnée à Madame Claudine HERMANN, Professeur et Directrice Adjointe du laboratoire et à Monsieur Jacques PERETTI, Chargé de recherche, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

DR01 - Paris A

UMR n° 7049 - Observatoire du changement (OSC)

**M. ALAIN CHENU**  
**MME MARIANNE VIORT**  
**MME DANIELLE HERLIDO**

DEC. n° 040300DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Alain CHENU, directeur de l'UMR n° 7049, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CHENU, délégation de signature est donnée à Mme Marianne VIORT, Mme Danielle HERLIDO, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020349DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7049 - Observatoire du changement (OSC)

**MME MARIANNE VIORT**  
**MME DANIELLE HERLIDO**

DEC. n° 040301DR01 du 11-10-2004

Délégation est donnée à Mme Marianne VIORT, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne VIORT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Danielle HERLIDO, Ingénieure d'études.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain CHENUT, directeur de l'UMR n° 7049

UMR n° 8533 - Institutions et dynamiques historiques de l'économie

**M. ROBERT SALAIS**  
**M. MICHEL LESCURE**  
**M. ALESSANDRO STANZIANI**  
**MME DOMINIQUE GUEGAN**

DEC. n° 040330DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Robert SALAIS, directeur de l'UMR n° 8533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM,

Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert SALAIS, délégation de signature est donnée à M. Michel LESCURE, M. Alessandro STANZIANI, et Mme Dominique GUEGAN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 010086DR01 du 1<sup>er</sup> octobre 2001 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8533 - Institutions et dynamiques historiques de l'économie

**M. MICHEL LESCURE**  
**MME DOMINIQUE GUEGAN**  
**M. ALESSANDRO STANZIANI**

DEC. n° 040331DR01 du 10-01-2005

Délégation est donnée à M. Michel LESCURE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LESCURE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Dominique GUEGAN.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LESCURE et de Mme Dominique GUEGAN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Alessandro STANZIANI.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Robert SALAIS, directeur de l'UMR n° 8533

UMR n° 8561 - Centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine

**M. YVES CHEVRIER**  
**MME ISABELLE THIREAU**  
**M. CHRISTIAN LAMOUREUX**

DEC. n° 040298DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Yves CHEVRIER, directeur de l'UMR n° 8561, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves CHEVRIER, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle THIREAU, Directeur de recherche, M. Christian LAMOUREUX, chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040009DR01 du 22 décembre 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8561 - Centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine

**MME ISABELLE THIREAU**  
**M. CHRISTIAN LAMOUREUX**

DEC. n° 040299DR01 du 12-10-2004

Délégation est donnée à Mme Isabelle THIREAU, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle THIREAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Christian LAMOUREUX.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves CHEVRIER, directeur de l'UMR n° 8561

UMR n° 8566 - Centre de recherches sur les arts et le langage

**M. JEAN-MARIE SCHAEFFER**  
**MME ANNE RISPAL**

DEC. n° 040325DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Marie SCHAEFFER, directeur de l'UMR n° 8566, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie SCHAEFFER, délégation de signature est donnée à Mme Anne RISPAL, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 020123DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8566 - Centre de recherches sur les arts et le langage

**MME ANNE RISPAL**

DEC. n° 040326DR01 du 03-01-2005

Délégation est donnée à Mme Anne RISPAL, Assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie SCHAEFFER, directeur de l'UMR n° 8566

FRE n° 2810 - Groupement de recherche et d'études en gestion à HEC

**M. THIERRY FOUCAULT**  
**M. ANTOINE HYAFIL**  
**MME ALEJANDRA CERVIO**

DEC. n° 040296DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Thierry FOUCAULT, directeur de la FRE n° 2810, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry FOUCAULT, délégation de signature est donnée à M. Antoine HYAFIL, Mme Alejandra CERVIO, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

FRE n° 2810 - Groupement de recherche et d'études en gestion à HEC

**M. ANTOINE HYAFIL**  
**MME ALEJANDRA CERVIO**

DEC. n° 040297DR01 du 08-10-04

Délégation est donnée à M. Antoine HYAFIL, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 40014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine HYAFIL délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Alejandra CERVIO.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thierry FOUCAULT, directeur de la FRE n° 2810

FRE n° 2813 - Communication et politique

**M. ARNAUD MERCIER**  
**MME ISABELLE SOURBES VERGER**

DEC. n° 040332DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Arnaud MERCIER, directeur de la FRE n° 2813, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud MERCIER, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle SOURBES

VERGER, Chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040061DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

FRE n° 2813 - Communication et politique

**MME ISABELLE SOURBES VERGER**

DEC. n° 040333DR01 du 04-01-2005

Délégation est donnée à Mme Isabelle SOURBES VERGER, Chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Arnaud MERCIER, directeur de la FRE n° 2813

UMS n° 2809 - Laboratoire des usages en technologie d'information numérique (LUTIN)

**M. DOMINIQUE BOULLIER**

DEC. n° 040329DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Dominique BOULLIER, directeur de l'UMS n° 2809, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

## DR02 - Paris B

UPR n° 9080 - Laboratoire de biochimie théorique

**M. RICHARD LAVERY**  
**M. PHILIPPE DERREUMAUX**

DEC. n° 050018DR02 du 15-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Richard LAVERY, Directeur de l'UPR n° 9080, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Richard LAVERY, délégation de signature est donnée à M. Philippe DERREUMAUX, Professeur aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANE, délégué régional Paris B

UPR n° 9080 – Laboratoire de biochimie théorique

**M. PHILIPPE DERREUMAUX**

DEC. n° 050019DR02 du 15-02-2005

Délégation est donnée à M. Philippe DERREUMAUX, Professeur, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Richard LAVERY, directeur de l'UPR n° 9080

#### DR04 - Ile-de-France Sud

UPR n° 9063 - Laboratoire d'enzymologie et biochimie structurales

**M. JOËL JANIN**

**MME ANNIE CHATEAU**

**MME ANGÉLIQUE NICOLAS**

**MME JEANNE TRIKI**

DEC. n° 05A011DR04 du 03-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Joël JANIN, directeur de l'UPR n° 9063, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël JANIN, délégation de signature est également donnée à Madame Annie CHATEAU, ingénieur d'études, à Madame Angélique NICOLAS, technicien, et à Madame Jeanne TRIKI, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A099DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UPR n° 9063 - Laboratoire d'enzymologie et biochimie structurales

**MME ANNIE CHATEAU**

**MME ANGÉLIQUE NICOLAS**

**MME JEANNE TRIKI**

DEC. n° 05A012DR04 du 03-01-2005

Délégation est donnée à Madame Annie CHATEAU, ingénieur d'études, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de

l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annie CHATEAU, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Angélique NICOLAS, technicien, gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annie CHATEAU et de Madame Angélique NICOLAS, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Jeanne TRIKI, technicien, gestionnaire.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A100DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joël JANIN, directeur de l'UPR n° 9063

FRC n° 2118 - Institut de neurobiologie Alfred Fessard

**M. GÉRARD BAUX**

**MME SUZANNE PAGEL**

DEC. n° 05A009DR04 du 03-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Gérard BAUX, directeur du FRC n° 2118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard BAUX, délégation de signature est également donnée à Madame Suzanne PAGEL, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A024DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

FRC n° 2118 - Institut de neurobiologie Alfred Fessard

**MME SUZANNE PAGEL**

DEC. n° 05A010DR04 du 03-01-2005

Délégation est donnée à Madame Suzanne PAGEL, technicien, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité, 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable

ble à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A025DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard BAUX, directeur du FRC n° 2118

### DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7535 - Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative

**MME MONIQUE DESCIEUX**

DEC. n° 050015DR05 du 14-02-2005

Délégation est donnée à Mme Monique DESCIEUX, AI, Responsable des affaires générales et de la gestion de l'UMR n° 7535, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Anne-Marie PEATRIK, directrice de l'UMR n° 7535

UMR n° 7538 - Laboratoire de physique des lasers

**MME SABINE BARBUT**

DEC. n° 050003DR05 du 03-02-2005

Délégation est donnée à Madame Sabine BARBUT, IE2, administratrice du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Charles DESFRANCOIS, directeur de l'UMR n° 7538

UMR n° 7605 - Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI)

**MME SYLVIE JACQUEMOT**  
**MME BRIGITTE MARCHESIN**

DEC. n° 050023DR05 du 18-02-2005

Délégation est donnée à Madame Sylvie JACQUEMOT, Ingénieur CEA, Directrice adjointe de l'UMR n° 7605, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie JACQUEMOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Brigitte MARCHESIN, IE2, Responsable de l'équipe de gestion de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François AMIRANOFF, directeur de l'UMR n° 7605

UMR n° 7620 - Service d'aéronomie

**M. ÉRIC CHASSEFIERE**  
**MME MICHÈLE LEVASSEUR**  
**MME MICHÈLE MOREAU**

DEC. n° 050013DR05 du 21-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Éric CHASSEFIERE, DR2, Directeur adjoint de l'UMR n° 7620, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats]. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Éric CHASSEFIERE délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Michèle LEVASSEUR, IE2, Administrateur de l'unité et à Madame Michèle MOREAU, AI, Administrateur adjoint de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain HAUCHECORNE, directeur de l'UMR n° 7620

UMR n° 8028 - Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE)

**M. ALAIN VIENNE**  
**MME ISABELLE NICOLAS**  
**MME SYLVIE LEMAITRE**

DEC. n° 050001DR05 du 12-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Alain VIENNE, Maître de conférence, Directeur adjoint de l'UMR n° 8028, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain VIENNE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Isabelle NICOLAS, AI, Administratrice de l'unité et à Madame Sylvie LEMAITRE, AI, Chargée de mission.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040069DR05 du 23 juin 2004 est abrogée.

Signé : William THUILLLOT, directeur de l'UMR n° 8028

UMR n° 8100 - Laboratoire de mathématiques

**M. Luc ROBBIANO**  
**MME MONIQUE LEJEUNE-JALABERT**  
**M. ALAIN ROUAULT**

DEC. n° 040217DR05 du 17-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Luc ROBBIANO, directeur de l'UMR n° 8100, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc ROBBIANO, délégation de signature est donnée à Madame Monique LEJEUNE-JALABERT, DR1, Directeur de recherche et à Monsieur Alain ROUAULT, PU1, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8100 - Laboratoire de mathématiques

**MME MONIQUE LEJEUNE-JALABERT**  
**M. ALAIN ROUAULT**

DEC. n° 040216DR05 du 17-11-2004

Délégation est donnée à Madame Monique LEJEUNE-JALABERT, DR1, Directeur de recherche, et à Monsieur Alain ROUAULT, PU1, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Luc ROBBIANO, directeur de l'UMR n° 8100

UMR n° 8102 - Laboratoire de l'univers et de ses théories (LUTH)

**M. DIDIER PELAT**  
**MME SYLVIE GORDON**

DEC. n° 050019DR05 du 14-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Didier PELAT, Astronome, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier PELAT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Sylvie GORDON, AARF, administratrice du laboratoire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Michel ALIM, directeur de l'UMR n° 8102

UMR n° 8579 - Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux

**M. JEAN-MARIE FLEUREAU**  
**MME ARÉZOU MODARESSI**

DEC. n° 050025DR05 du 15-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie FLEUREAU, professeur ECP, Directeur adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie FLEUREAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Arézou MODARESSI, Professeur ECP.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Denis AUBRY, directeur de l'UMR n° 8579

**DR07 - Rhône-Auvergne**

UMR n° 5179 - Hydrazines et procédés

**M. HENRI DELALU**  
**M. JEAN-JACQUES COUNIOUX**

DEC. n° 050082DR07 du 07-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Henri DELALU, Directeur de l'UMR n° 5179, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Henri DELALU, délégation est donnée à Monsieur Jean-Jacques COUNIOUX, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5570 – Laboratoire de science de la terre

**M. BRUNO REYNARD**  
**M. PASCAL ALLEMAND**

DEC. n° 050081DR07 du 07-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Bruno REYNARD, Directeur de l'UMR n° 5570, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno REYNARD, délégation est donnée à Monsieur Pascal ALLEMAND, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5600 – Environnement, ville et société

**M. JACQUES BONNET**

DEC. n° 050087DR07 du 01-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jacques BONNET, Directeur de l'UMR n° 5600, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi

que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5669 - Unité de mathématiques pures et appliquées

**M. EMMANUEL GRENIER**  
**M. DAMIEN GABORIAU**

DEC. n° 050080DR07 du 07-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel GRENIER, Directeur de l'UMR n° 5669, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel GRENIER, délégation est donnée à Monsieur Damien GABORIAU, Directeur de Recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

GDR n° 2519 – Mesure de champs et identification en mécanique des solides

**M. MICHEL GREDIAC**  
**M. JEAN-JOSÉ ORTEU**

DEC. n° 050085DR07 du 01-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Michel GREDIAC, Directeur du GDR n° 2519, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel GREDIAC, délégation est donnée à Monsieur Jean-José ORTEU, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FRE n° 2870 - Apoptose, cancer et développement

**M. PATRICK MEHLEN**  
**Mlle CATHERINE GUIX**

DEC. n° 050083DR07 du 15-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Patrick MEHLEN, Directeur de la FRE n° 2870, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick MEHLEN, délégation est donnée à Mademoiselle Catherine GUIX, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FR n° 538 – Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux

**M. BERNARD GEYER**  
**MME ANNE SCHMITT**  
**MME FRANÇOISE MARTIN**

DEC. n° 050084DR07 du 01-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Bernard GEYER, Directeur de la FR n° 538, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard GEYER, délégation est donnée à Madame Anne SCHMITT, Chargée de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard GEYER et de Madame Anne SCHMITT, délégation est donnée à Madame Françoise MARTIN, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

#### DR08 - Centre - Poitou-Charentes

UPR n° 33 - Centre d'études et de recherches par irradiation

**M. GILBERT BLONDIAUX**  
**MME MARIE-NOËLLE LIBAUDE**

DEC. n° 050067DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Gilbert BLONDIAUX, Directeur de l'UPR n° 33, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gilbert BLONDIAUX,

délégation de signature est donnée à Marie-Noëlle LIBAUDE, Technicien de Classe Exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UPR n° 1934 - Centre d'études biologiques de Chizé

**M. PATRICK DUNCAN**  
**M. VINCENT BRETAGNOLLE**

DEC. n° 050024DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Patrick DUNCAN, Directeur de l'UPR n° 1934, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Patrick DUNCAN, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent BRETAGNOLLE, Chargé de Recherche de 1<sup>ère</sup> Classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UPR n° 1934 - Centre d'études biologiques de Chizé

**M. VINCENT BRETAGNOLLE**

DEC. n° 050025DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Vincent BRETAGNOLLE, Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> Classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick DUNCAN, directeur de l'UPR n° 1934

UPR n° 4301 - Centre de biophysique moléculaire

**M. JEAN-CLAUDE BELOEIL**  
**MME VIVIANE THUILLIER**  
**M. JEAN-CLAUDE MAURIZOT**

DEC. n° 050077DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Jean-Claude BELOEIL, Directeur de l'UPR n° 4301, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Claude BELOEIL, délégation de signature est donnée à Viviane

THUILLIER, Ingénieur d'Études, et à Jean-Claude MAURIZOT, sous-directeur de l'Unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UPR n° 9020 - Laboratoire d'aérothermique

**M. JEAN-PIERRE MARTIN**  
**MME HÉLÈNE MAZÉAS**

DEC. n° 050089DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Jean-Pierre MARTIN, Directeur de l'UPR n° 9020, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Pierre MARTIN, délégation de signature est donnée à Hélène MAZÉAS, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UPR n° 9028 - Laboratoire de combustion et de détonique

**M. MICHEL CHAMPION**  
**M. HENRI-NOËL PRESLES**  
**MME FRANÇOISE ASTIER**

DEC. n° 050016DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Michel CHAMPION, Directeur de l'UPR n° 9028, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel CHAMPION, délégation de signature est donnée à Monsieur Henri-Noël PRESLES, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, et Madame Françoise ASTIER, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UPR n° 9028 - Laboratoire de combustion et de détonique

**M. HENRI-NOËL PRESLES**  
**MME FRANÇOISE ASTIER**

DEC. n° 050017DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Henri-Noël PRESLES, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Henri-Noël PRESLES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à

Madame Françoise ASTIER, Technicienne de classe supérieure.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel CHAMPION, directeur de l'UPR n° 9028

USR n° 704 - Station de radioastronomie de Nançay

**M. NICOLAS DUBOULOZ**  
**M. SAMUEL GARNIER**  
**M. IVAN THOMAS**  
**M. CHRISTOPHE ROZIÈRE**

DEC. n° 050081DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Nicolas DUBOULOZ, Directeur de l'USR n° 704, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Nicolas DUBOULOZ, délégation de signature est donnée à Samuel GARNIER, Ingénieur d'Études, à Ivan THOMAS, Ingénieur de Recherche de 2<sup>e</sup> classe, et à Christophe ROZIÈRE, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

USR n° 704 - Station de radioastronomie de Nançay

**M. SAMUEL GARNIER**  
**M. IVAN THOMAS**  
**M. CHRISTOPHE ROZIÈRE**

DEC. n° 050103DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Samuel GARNIER, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Samuel GRANIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Ivan THOMAS, Ingénieur de recherche de 2<sup>e</sup> classe.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Ivan THOMAS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Christophe ROZIÈRE, Technicien de classe exceptionnelle.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Nicolas DUBOULOZ, directeur de l'USR n° 704

UMR n° 10 - Centre de recherche sur les écosystèmes marins et aquacoles

**M. PATRICK GENTIEN**  
**M. PIERRE-GUY SAURIAU**  
**MME BÉNÉDICTE CHARRIER**

DEC. n° 050032DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Patrick GENTIEN, Directeur de l'UMR n° 10, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Patrick GENTIEN, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Guy SAURIAU, Chargé de recherche, et à Madame Bénédicte CHARRIER, Attachée d'administration à la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 10 - Centre de recherche sur les écosystèmes marins et aquacoles

**M. PIERRE-GUY SAURIAU**  
**MME BÉNÉDICTE CHARRIER**

DEC. n° 050033DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Guy SAURIAU, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre-Guy SAURIAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Bénédicte CHARRIER, Attachée d'administration à la recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick GENTIEN, directeur de l'UMR n° 10

UMR n° 6008 - Laboratoire de chimie de l'eau et de l'environnement

**M. BERNARD LEGUBE**  
**M. PATRICK MAZELLIER**

DEC. n° 050042DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Bernard LEGUBE, Directeur de l'UMR n° 6008, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Bernard LEGUBE, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick MAZELLIER, Chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6008 - Laboratoire de chimie de l'eau et de l'environnement

**M. PATRICK MAZELLIER**

DEC. n° 050043DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Patrick MAZELLIER, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard LEGUBE, directeur de l'UMR n° 6008

UMR n° 6083 - Laboratoire de mathématiques et physique théorique

**M. GUY BARLES**  
**M. CLAUDE BARRABES**

DEC. n° 050072DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Guy BARLES, Directeur de l'UMR n° 6083, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy BARLES, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude BARRABES, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6083 - Laboratoire de mathématiques et physique théorique

**M. CLAUDE BARRABES**

DEC. n° 050104DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Claude BARRABES, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable

ble à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Guy BARLES, directeur de l'UMR n° 6083

UMR n° 6086 - Laboratoire de mathématiques et applications

**M. ABDERRAZAK BOUAZIZ**  
**M. HERVÉ SABOURIN**

DEC. n° 050010DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Abderrazak BOUAZIZ, Directeur de l'UMR n° 6086, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Abderrazak BOUAZIZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé SABOURIN, Maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6086 - Laboratoire de mathématiques et applications

**M. HERVÉ SABOURIN**

DEC. n° 050011DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Hervé SABOURIN, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Abderrazak BOUAZIZ, directeur de l'UMR n° 6086

UMR n° 6157 - Laboratoire d'électrodynamique des matériaux avancés

**M. FRANÇOIS GERVAIS**

DEC. n° 050083R08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à François GERVAIS, Directeur de l'UMR n° 6157, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6161 - Transport des assimilats

**M. SERGE DELROT**  
**M. RÉMI LEMOINE**  
**M. PIERRE COUTOS-THEVENOT**

DEC. n° 050022DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Serge DELROT, Directeur de l'UMR n° 6161, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Serge DELROT, délégation de signature est donnée à Monsieur Rémi LEMOINE, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, et à Monsieur Pierre COUTOS-THEVENOT, Professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6161 - Transport des assimilats

**M. RÉMI LEMOINE**  
**M. PIERRE COUTOS-THEVENOT**

DEC. n° 050023DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Rémi LEMOINE, Directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Rémi LEMOINE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Pierre COUTOS-THEVENOT, Professeur des universités. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Serge DELROT, directeur de l'UMR n° 6161

UMR n° 6173 - Cité, territoires, environnement et société

**M. SERGE THIBAUT**  
**M. BERNARD HEYBERGER**  
**MME CORINNE LARRUE**  
**MME ELISABETH ZADORA-RIO**  
**MME EVELYNE DEQUEANT**

DEC. n° 050099DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Serge THIBAUT, Directeur de l'UMR n° 6173, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Serge THIBAUT, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard HEYBERGER, Professeur des Universités, à Madame Corinne LARUE, Professeure des Universités, à Madame Elisabeth ZADORA-RIO, Directrice de Recherche, et à Madame Evelyne DEQUEANT, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6175 - Physiologie de la reproduction et des comportements

**MME DANIELLE MONNIAUX**  
**M. JACKY WOJTENKA**

DEC. n° 050093DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Danielle MONNIAUX, Directrice de l'UMR n° 6175, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Danielle MONNIAUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Jacky WOJTENKA, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6187 - Institut de physiologie et biologie cellulaires

**M. GUY RAYMOND**  
**MME LALASOA RAYNAUD**

DEC. n° 050056DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Guy RAYMOND, Directeur de l'UMR n° 6187, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy RAYMOND, délégation de signature est donnée à Madame Lalasoa RAYNAUD, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6187 - Institut de physiologie et biologie cellulaires

**MME LALASOA RAYNAUD**

DEC. n° 050057DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Madame Lalasoa RAYNAUD, Technicienne de classe supérieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire

du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Guy RAYMOND, directeur de l'UMR n° 6187

UMR n° 6503 - Laboratoire de catalyse en chimie organique

**M. DANIEL DUPREZ**  
**M. JEAN-MICHEL LEGER**  
**M. PATRICE MARECOT**

DEC. n° 050026DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Daniel DUPREZ, Directeur de l'UMR n° 6503, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Daniel DUPREZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Michel LEGER, Directeur de recherche, et à Monsieur Patrice MARECOT, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6503 - Laboratoire de catalyse en chimie organique

**M. JEAN-MICHEL LEGER**  
**M. PATRICE MARECOT**

DEC. n° 050027DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Michel LEGER, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Michel LEGER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Patrice MARECOT, Directeur de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel DUPREZ, directeur de l'UMR n° 6503

UMR n° 6514 - Synthèse et réactivité des substances naturelles

**M. ANDRÉ AMBLES**  
**MME CLAUDINE DUMIOT**

DEC. n° 050004DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à André AMBLES, Directeur de l'UMR n° 6514, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement d'André AMBLES, délégation de signature est donnée à Madame Claudine DUMIOT, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6514 - Synthèse et réactivité des substances naturelles

**MME CLAUDINE DUMIOT**

DEC. n° 050005DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Madame Claudine DUMIOT, Technicienne de classe supérieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : André AMBLES, directeur de l'UMR n° 6514

UMR n° 6532 - Hydrogéologie, argiles, sols et altérations

**M. DOMINIQUE RIGHI**  
**M. DANIEL BEAUFORT**

DEC. n° 050058DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Dominique RIGHI, Directeur de l'UMR n° 6532, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Dominique RIGHI, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel BEAUFORT, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6532 - Hydrogéologie, argiles, sols et altérations

**M. DANIEL BEAUFORT**

DEC. n° 050059DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Daniel BEAUFORT, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des person-

nes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique RIGHI, directeur de l'UMR n° 6532

UMR n° 6542 - Physiologie des cellules cardiaques et vasculaires

**M. PIERRE COSNAY**  
**M. JORGE ARGIBAY**

DEC. n° 050071DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Pierre COSNAY, Directeur de l'UMR n° 6542, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre COSNAY, délégation de signature est donnée à Monsieur Jorge ARGIBAY, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6556 - Génétique et biologie des populations crustacées

**M. DIDIER BOUCHON**  
**M. ROLAND RAIMOND**

DEC. n° 050012DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Didier BOUCHON, Directeur de l'UMR n° 6556, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Didier BOUCHON, délégation de signature est donnée à Monsieur Roland RAIMOND, Maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6556 - Génétique et biologie des populations crustacées

**M. ROLAND RAIMOND**

DEC. n° 050013DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Roland RAIMOND, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins

de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Didier BOUCHON, directeur de l'UMR n° 6556

UMR n° 6576 - Centre d'études supérieures de la Renaissance

**MME MARIE-LUCE DEMONET**  
**M. PHILIPPE VENDRIX**  
**M. JOËL BIARD**

DEC. n° 050075DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Marie-Luce DEMONET, Directrice de l'UMR n° 6576, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Luce DEMONET, délégation de signature est donnée à Philippe VENDRIX, Directeur de Recherche, et à Joël BIARD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6608 - Laboratoire d'études thermiques

**M. DANIEL PETIT**  
**M. ANDRÉ PITEAU**

DEC. n° 050054DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Daniel PETIT, Directeur de l'UMR n° 6608, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Daniel PETIT, délégation de signature est donnée à Monsieur André PITEAU, Ingénieur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6608 - Laboratoire d'études thermiques

**M. ANDRÉ PITEAU**

DEC. n° 050055DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur André PITEAU, Ingénieur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des person-

nes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel PETIT, directeur de l'UMR n° 6608

UMR n° 6609 - Laboratoire d'études aérodynamiques

**M. YVES GERVAIS**  
**M. JACQUES BOREE**  
**M. JEAN-CHRISTOPHE VALIERE**  
**M. SERGE MACIA**

DEC. n° 050036DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Yves GERVAIS, Directeur de l'UMR n° 6609, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Yves GERVAIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques BOREE, Professeur, à Monsieur Jean-Christophe VALIERE, Professeur des universités, et à Monsieur Serge MACIA, Ingénieur d'études de 1<sup>re</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6609 - Laboratoire d'études aérodynamiques

**M. JACQUES BOREE**  
**M. JEAN-CHRISTOPHE VALIERE**  
**M. SERGE MACIA**

DEC. n° 050037DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jacques BOREE, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques BOREE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Jean-Christophe VALIERE, Professeur des universités.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques BOREE et de Jean-Christophe VALIERE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Serge MACIA, Ingénieur d'études de 1<sup>re</sup> classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves GERVAIS, directeur de l'UMR n° 6609

UMR n° 6610 - Laboratoire de mécanique des solides

**M. OLIVIER BONNEAU**  
**M. PIERRE MASSE**  
**M. MICHEL FILLON**

DEC. n° 050008DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Olivier BONNEAU, Directeur de l'UMR n° 6610, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques [suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS], ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Olivier BONNEAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre MASSE, Ingénieur d'Études et Monsieur Michel FILLON, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6610 - Laboratoire de mécanique des solides

**M. PIERRE MASSE**  
**M. MICHEL FILLON**

DEC. n° 050009DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Pierre MASSE, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre MASSE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Michel FILLON, Directeur de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier BONNEAU, directeur de l'UMR n° 6610

UMR n° 6617 - Mécanique et physique des matériaux

**M. JOSÉ MENDEZ**  
**MME MARIE-CHRISTINE LAFARIE**

DEC. n° 050046DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à José MENDEZ, Directeur de l'UMR n° 6617, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques [suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS], ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de José MENDEZ, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine LAFARIE, Professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6617 - Mécanique et physique des matériaux

**MME MARIE-CHRISTINE LAFARIE**

DEC. n° 050047DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Madame Marie-Christine LAFARIE, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : José MENDEZ, directeur de l'UMR n° 6617

UMR n° 6628 - Laboratoire de mathématiques, applications et physique mathématique d'Orléans

**M. JEAN-PHILIPPE ANKER**  
**M. PIERRE JULG**  
**M. FRANÇOIS JAMES**  
**MME ALINE BONAMI**  
**MME SANDRINE GRELLIER**

DEC. n° 050076DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Jean-Philippe ANKER, Directeur de l'UMR n° 6628, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques [suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS], ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Philippe ANKER, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre JULG, Professeur des Universités, à Monsieur François JAMES, Professeur des Universités, à Madame Aline BONAMI, Professeur des universités et à Madame Sandrine GRELLIER, Maître de Conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6630 - Laboratoire de métallurgie physique

**M. ROLLY JACQUES GABORIAUD**  
**M. JOËL BONNEVILLE**  
**M. BRUNO LAMONGIE**  
**MME MARIE-HÉLÈNE BIZARD**  
**M. ALAIN GUILLON**

DEC. n° 050030DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Rolly Jacques GABORIAUD, Directeur de l'UMR n° 6630, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Rolly Jacques GABORIAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Joël BONNEVILLE, Professeur des universités, Monsieur Bruno LAMONGIE, Ingénieur d'études, Madame Marie-Hélène BIZARD, Technicienne de classe supérieure, et à Alain GUILLON, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6630 - Laboratoire de métallurgie physique

**M. Joël BONNEVILLE**  
**M. Bruno LAMONGIE**  
**MME Marie-Hélène BIZARD**  
**M. Alain GUILLON**

DEC. n° 050031DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Joël BONNEVILLE, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Joël BONNEVILLE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Bruno LAMONGIE, Ingénieur d'études.

En cas d'absence ou d'empêchement de Joël BONNEVILLE et Bruno LAMONGIE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Marie-Hélène BIZARD, Technicienne de classe supérieure.

En cas d'absence ou d'empêchement de Joël BONNEVILLE, de Bruno LAMONGIE et de Marie-Hélène BIZARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Alain GUILLON, Assistant ingénieur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Rolly Jacques GABORIAUD, directeur de l'UMR n° 6630

GDR n° 2479 - Piles à combustible à électrolyte membre

**M. Claude LAMY**  
**M. Jean-Michel LEGER**

DEC. n° 050038DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Claude LAMY, Directeur du GDR n° 2479, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude LAMY, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Michel LEGER, Directeur de recherche aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

GDR n° 2479 - Piles à combustible à électrolyte membre

**M. Jean-Michel LEGER**

DEC. n° 050039DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Michel LEGER, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude LAMY, directeur du GDR n° 2479

GDR n° 2496 - Optimisation et sûreté de fonctionnement des systèmes de combustion industrielle

**M. Jean-Michel MOST**  
**M. Michel CHAMPION**  
**MME Françoise ASTIER**

DEC. n° 050048DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Jean-Michel MOST, Directeur du GDR n° 2496, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Michel MOST, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel CHAMPION, Directeur de recherche et à Madame Françoise ASTIER, Technicienne aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

GDR n° 2496 - Optimisation et sûreté de fonctionnement des systèmes de combustion industrielle

**M. Michel CHAMPION**  
**MME Françoise ASTIER**

DEC. n° 050049DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Michel CHAMPION, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en

application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel CHAMPION, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Françoise ASTIER, Technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Michel MOST, directeur du GDR n° 2496

GDR n° 2513 - Sources, acteurs et lieux de la vie religieuse à l'époque médiévale

**MME HÉLÈNE MILLET**  
**MME IRMINE MARTIN**

DEC. n° 050092DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Hélène MILLET, Directrice du GDR n° 2513, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Hélène MILLET, délégation de signature est donnée à Irmine MARTIN, Technicien de Classe Normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

GDR n° 2522 - Philosophie de la connaissance et philosophie de la nature au Moyen Age et à la Renaissance

**M. Joël BIARD**  
**M. JEAN-LUC SOLÈRE**  
**MME SABINE ROMMEVAUX**

DEC. n° 050065DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Joël BIARD, Directeur du GDR n° 2522, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Joël BIARD, délégation de signature est donnée à Jean-Luc SOLÈRE, Chargé de Recherche, et à Sabine ROMMEVAUX, Chargée de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

GDR n° 2759 - Propulsion spatiale à plasma

**M. MICHEL DUDECK**  
**MME HÉLÈNE MAZÉAS**

DEC. n° 050082DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Michel DUDECK, Directeur du GDR n° 2759, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel DUDECK, délégation de signature est donnée à Hélène MAZÉAS, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

FRE n° 2448 - Laboratoire ultrasons signaux et instrumentation

**M. FRÉDÉRIC PATAT**  
**M. MARC LETHIECQ**

DEC. n° 050094DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Frédéric PATAT, Directeur de la FRE n° 2448, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Frédéric PATAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc LETHIECQ, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

FRE n° 2490 - Laboratoire d'informatique fondamentale d'Orléans

**M. GAÉTAN HAINS**  
**M. SIVA ANANTHARAMAN**

DEC. n° 050087DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Gaétan HAINS, Directeur de la FRE n° 2490, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gaétan HAINS, délégation de signature est donnée à Monsieur Siva ANANTHARAMAN, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

FRE n° 2727 - Laboratoire de biologie et environnement marins

**M. GÉRARD BLANCHARD**  
**M. ERIC FEUNTEUN**

DEC. n° 050006DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Gérard BLANCHARD, Directeur de la FRE n° 2727, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérard BLANCHARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric FEUNTEUN, Professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

FRE n° 2727 - Laboratoire de biologie et environnement marins

**M. ERIC FEUNTEUN**

DEC. n° 050007DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Eric FEUNTEUN, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard BLANCHARD, directeur de la FRE n° 2727

FRE n° 2731 - Signal-Image-Communication

**M. PASCAL LIENHARDT**  
**M. YVES BERTRAND**

DEC. n° 050044DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Pascal LIENHARDT, Directeur de la FRE n° 2731, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal LIENHARDT, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves BERTRAND, Professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

FRE n° 2731 - Signal-Image-Communication

**M. YVES BERTRAND**

DEC. n° 050045DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Yves BERTRAND, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal LIENHARDT, directeur de la FRE n° 2731

FRE n° 2783 - Laboratoire d'économie d'Orléans

**MME ANNE LAVIGNE**  
**M. GEORGES GALLAIS-HAMONNO**

DEC. n° 050088DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Anne LAVIGNE, Directrice de la FRE n° 2783, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Anne LAVIGNE, délégation de signature est donnée à Monsieur Georges GALLAIS-HAMONNO, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

FRE n° 2792 - Centre d'études supérieures de civilisation médiévale

**M. ERIC PALAZZO**  
**MME CLAUDE ARRIGNON**

DEC. n° 050050DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Eric PALAZZO, Directeur de la FRE n° 2792, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Eric PALAZZO, délégation de signature est donnée à Madame Claude ARRIGNON, Technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

FRE n° 2792 - Centre d'études supérieures de civilisation médiévale

**MME CLAUDE ARRIGNON**

DEC. n° 050051DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Madame Claude ARRIGNON, Technicienne de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric PALAZZO, directeur de la FRE n° 2792

FRE n° 2815 - Immunologie et embryologie moléculaire

**MME VALÉRIE QUESNIAUX-RYFFEL**  
**M. BERNHARD RYFFEL**  
**M. YANN HERAULT**

DEC. n° 050097DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Valérie QUESNIAUX-RYFFEL, Directrice de la FRE n° 2815, à l'effet de signer, au nom de la Déléguee régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Valérie QUESNIAUX-RYFFEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernhard RYFFEL, Directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, et à Monsieur Yann HERAULT, Directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UPS n° 44 - Transgénèse et archivage d'animaux modèles

**M. YVES COMBARNOUS**  
**M. JEAN-PIERRE REGNAULT**  
**M. ALAIN LE PAPE**

DEC. n° 050070DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Yves COMBARNOUS, Directeur de l'UPS n° 44, à l'effet de signer, au nom de la Déléguee régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves COMBARNOUS, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre REGNAULT, Ingénieur de recherche de 1<sup>re</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain LE PAPE, Directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du Délégue régional et en cas d'absence de Monsieur Yves COMBARNOUS, Directeur de l'UPS n° 44, uniquement pour les CDP n° 503357, n° 503257 et n° 503157 dont il a la responsabilité scientifique.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMS n° 842 - Maison des sciences de l'homme et de la société de Poitiers

**MME CLAIRE GERARD**

DEC. n° 050034DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Claire GERARD, Directrice de l'UMS n° 842, à l'effet de signer, au nom de la Déléguee régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMS n° 1835 - Maison des sciences de la ville, de l'urbanisme et des paysages

**MME SYLVETTE DENEFFLE**

DEC. n° 050100DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Sylvette DENEFFLE, Directrice de l'UMS n° 1835, à l'effet de signer, au nom de la Déléguee régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMS n° 2268 - Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone

**M. JACQUES DAVID**  
**M. FRÉDÉRIC DEMPURE**

DEC. n° 050020DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Jacques DAVID, Directeur de l'UMS n° 2268, à l'effet de signer, au nom de la Déléguee régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques DAVID, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric DEMPURE, Contractuel de catégorie A, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMS n° 2268 - Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone

**M. FRÉDÉRIC DEMPURE**

DEC. n° 050021DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric DEMPURE, Directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques DAVID, directeur de l'UMS n° 2268

UPR n° 4211 - Laboratoire de combustion et systèmes réactifs  
**M. ISKENDER GOKALP**

DEC. n° 050084DR8 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Iskender GOKALP, Directeur de l'UPR n° 4211, à l'effet de signer, au nom de la Déléguee régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

FR n° 776 - Energétique, propulsion, espace, environnement

**M. ISKENDER GOKALP**  
**MME JEANNINE CLINARD**  
**MME MURIELLE CHEVRIER**

DEC. n° 050085DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Iskender GOKALP, Directeur de la FR n° 776, à l'effet de signer, au nom de la Déléguee régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Iskender GOKALP, délégation de signature est donnée à Jeannine CLINARD, Secrétaire d'administration de la Recherche, et à Murielle CHEVRIER, Assistante Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

FR n° 2703 - Fédération de chimie fine et chimie pour l'environnement

**M. MICHEL PELISSIER**  
**M. JOËL BARRAULT**

DEC. n° 050052DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Michel PELISSIER, Directeur de la FR n° 2703, à l'effet de signer, au nom de la Déléguee régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel PELISSIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Joël BARRAULT, Directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

FR n° 2703 - Fédération de chimie fine et chimie pour l'environnement

**M. JOËL BARRAULT**

DEC. n° 050053DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Joël BARRAULT, Directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel PELISSIER, directeur de la FR n° 2703

FR n° 2708 - Physique et chimie du vivant

**M. JEAN-CLAUDE BELOEIL**  
**MME VIVIANE THUILLIER**

DEC. n° 050064DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Jean-Claude BELOEIL, Directeur de la FR n° 2708, à l'effet de signer, au nom de la Déléguee régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Claude BELOEIL, délégation de signature est donnée à Madame Viviane THUILLIER, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

## DR11 - Alpes

UMR n° 5517 - Laboratoire d'électrostatique et de matériaux diélectriques

**M. OLIVIER LESAIN**  
**M. ANDRÉ DENAT**

DEC. n° 050004DR11 du 24-02-2005

Délégation est donnée à M. Olivier LESAIN, directeur de recherche, directeur de l'UMR n° 5517, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays appartenant à l'Union Européenne, dans les pays de l'Alliance européenne de libre échange (AELE), et en Amérique du nord ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier LESAIN, délégation de signature est donnée à M. André DENAT, Directeur de recherche en qualité de directeur adjoint, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Olivier LESAIN dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 020030DR11 du 15 mars 2002 est abrogée. Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.  
Signé : Anne CORVAL, déléguée régionale Alpes

UPS n° 836 - Unité Réseaux du CNRS (UREC)

**M. JEAN-LUC ARCHIMBAUD**  
**M. CLAUDE GROSS**

DEC. n° 050003DR11 du 09-02-2005

Délégation est donnée à M. Jean-Luc ARCHIMBAUD, ingénieur de recherche, directeur de l'UPS n° 836, à l'effet de signer pour l'antenne de Grenoble, au nom de la Déléguée Régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays appartenant à l'Union européenne, dans les pays de l'Alliance européenne de libre échange (AELE), et en Amérique du nord ; ainsi que les bons de transports afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc ARCHIMBAUD, délégation de signature est donnée à M. Claude GROSS, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean-Luc ARCHIMBAUD dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 020070DR11 du 15 mars 2002 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.  
Signé : Anne CORVAL, déléguée régionale Alpes

### DR12 - Provence

UPR n° 7051 - Laboratoire de mécanique et d'acoustique (LMA)

**M. MICHEL RAOUS**  
**M. THIERRY DESOYER**  
**MME ARIANE BUNEL-JOURDAN**

DEC. n° 041003DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel RAOUS, Directeur de l'UPR n° 7051, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel RAOUS, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry DESOYER (Directeur Adjoint) et à Madame Ariane BUNEL-JOURDAN (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040689DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UPR n° 7251 - Centre de recherche de la matière condensée et des nanosciences (CRMC-N)

**M. VIATCHESLAV SAFAROV**  
**MME VÉRONIQUE COSQUER**

DEC. n° 041009DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Viatcheslav SAFAROV, Directeur de l'UPR n° 7251, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Viatcheslav SAFAROV, délégation de signature est donnée à Madame Véronique COSQUER (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040742DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UPR n° 9025 - Enzymologie interfaciale et de physiologie de la lipolyse (EIPL)

**M. FRÉDÉRIC CARRIERE**  
**M. VINCENT ARONDEL**  
**MME MARIE-THÉRÈSE SAUVE**

DEC. n° 040936DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric CARRIERE, Directeur de l'UPR n° 9025, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric CARRIERE, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent ARONDEL (Chargé de Recherche) et à Madame Marie-Thérèse SAUVE (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040686DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UPR n° 9027 - Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM)

**M. ALAIN FILLOUX**  
**MME BRIGITTE VIDEAU**  
**MME MARTINE CHARTIER**  
**MME GENEVIÈVE BALL**  
**MME ARLETTE RAGE**

DEC. n° 040956DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain FILLOUX, Directeur de l'UPR n° 9027, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain FILLOUX, délégation de signature est donnée à Madame Brigitte VIDEAU (Ingénieure d'Etudes), à Madame Martine CHARTIER (Ingénieure d'Etudes), à Madame Geneviève BALL (Assistante Ingénieure) et à Madame Arlette RAGE (Assistante Ingénieure) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040714DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UPR n° 9036 - Bioénergétique et ingénierie des protéines (BIP)

**MME MIREILLE BRUSCHI**  
**MME CÉCILE VINCENTI**  
**MME SIMONE PEPIN**

DEC. n° 040934DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Madame Mireille BRUSCHI, Directrice de l'UPR n° 9036, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mireille BRUSCHI, délégation de signature est donnée à Madame Cécile VINCENTI (Technicienne) et à Madame Simone PÉPIN (Attachée d'Administration de la Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040773DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UPR n° 9043 - Laboratoire de chimie bactérienne (LCB)

**M. FRÉDÉRIC BARRAS**  
**MME MARIE-THÉRÈSE VERNETTE**

DEC. n° 040916DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric BARRAS, Directeur de l'UPR n° 9043, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BARRAS, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Thérèse VERNETTE (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040731DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

USR n° 2207 - Observatoire de Haute-Provence (OHP)

**M. MICHEL BOER**  
**M. CLAUDE VIALLE**  
**MME SYLVIANE GUYOT**

DEC. n° 040920DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel BOER, Directeur de l'USR n° 2207, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BOER, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude VIALLE (Ingénieur de Recherche) et à Madame Sylviane GUYOT (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040681DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 694 - Modélisation et simulation pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage

**M. MICHEL FLORENZANO**  
**M. MICHEL BERTHELOT**

DEC. n° 040957DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel FLORENZANO, Directeur de l'UMR n° 694, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel FLORENZANO, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel BERTHELOT (Directeur Adjoint) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040672DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6020 - Unité des rickettsies et pathogènes émergents

**M. DIDIER RAOULT**  
**M. MICHEL DRANCOURT**

DEC. n° 041002DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Didier RAOULT, Directeur de l'UMR n° 6020, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier RAOULT, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel DRANCOURT (Professeur) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040761DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6020 - Unité des rickettsies et pathogènes émergents

**M. MICHEL DRANCOURT**

DEC. n° 041028DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel DRANCOURT (Professeur), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Didier RAOULT, directeur de l'UMR n° 6020

UMR n° 6057 - Laboratoire parole et langage (LPL)

**M. PHILIPPE BLACHE**  
**M. NOËL NGUYEN**

DEC. n° 040917DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BLACHE, Directeur de l'UMR n° 6057, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BLACHE, délégation de signature est donnée à Monsieur Noël NGUYEN (Professeur) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040740DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6098 - Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB)

**M. BERNARD HENRISSAT**  
**M. CHRISTIAN CABBILLAU**

DEC. n° 040969DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bernard HENRISSAT, Directeur de l'UMR n° 6098, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard HENRISSAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian CABBILLAU (Directeur de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040675DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6102 - Centre d'immunologie de Marseille Luminy (CIML)

**M. BERNARD MALISSEN**  
**M. DANIEL FRANCAL**  
**M. ERIC VIVIER**

DEC. n° 040986DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bernard MALISSEN, Directeur de UMR n° 6102, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard MALISSEN, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel FRANCAL (Ingénieur de Recherche) et à Monsieur Eric VIVIER (Professeur) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040738DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6149 - Neurobiologie intégrative et adaptative

**M. MICHEL LACOUR**

DEC. n° 040981DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel LACOUR, Directeur de l'UMR n° 6149, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

La décision n° 040688DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6156 - Neurogenèse et morphogenèse dans le développement et chez l'adulte (NMDA)

**MME GENEVIÈVE ROUGON**  
**M. JEAN-LOUIS CHASSAING**

DEC. n° 041005DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Madame Geneviève ROUGON, Directrice de l'UMR n° 6156, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Geneviève ROUGON, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis CHASSAING (Ingénieur d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040708DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6168 - Laboratoire des sciences de l'information et des systèmes (LSIS)

**M. NORBERT GIAMBIASI**

DEC. n° 040961DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Norbert GIAMBIASI, Directeur de l'UMR n° 6168, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

La décision n° 040674DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6171 - Systèmes chimiques complexes - formulation - qualité - environnement

**M. JACKY KISTER**  
**M. ALAIN GIORGI**

DEC. n° 040977DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jacky KISTER, Directeur de l'UMR n° 6171, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacky KISTER, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain GIORGI (Assistant Ingénieur) aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 040720DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6178 - Synthèse, modèles, implications biologiques (SYMBIO)

**M. JEAN-ANTOINE RODRIGUEZ**  
**M. ALAIN GIORGI**

DEC. n° 041004DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Antoine RODRIGUEZ, Directeur de l'UMR n° 6178, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
  - les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Antoine RODRIGUEZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain GIORGI (Assistant Ingénieur) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040667DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6180 - Chirotechnologies : catalyse et biocatalyse

**M. CHRISTIAN ROUSSEL**  
**MME MIREILLE ZELLER**

DEC. n° 041007DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Christian ROUSSEL, Directeur de l'UMR n° 6180, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian ROUSSEL, délégation de signature est donnée à Madame Mireille ZELLER (Assistante Ingénieure) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040669DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6182 - Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques (LP3)

**M. MARC SENTIS**  
**M. PHILIPPE DELAPORTE**

DEC. n° 041013DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Marc SENTIS, Directeur de l'UMR n° 6182, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc SENTIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe DELAPORTE (Directeur de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040679DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6184 - Neurobiologie des interactions cellulaires et neurophysiopathologie (NICN)

**M. MICHEL KHRESTCHATISKY**  
**M. GÉRARD CHARTON**

DEC. n° 040975DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel KHRESTCHATISKY, Directeur de l'UMR n° 6184, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel KHRESTCHATISKY, délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard CHARTON (Ingénieur d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040739DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6193 - Institut de neurosciences cognitives de la Méditerranée (INCM)

**M. DRISS BOUSSAOU**  
**MME ALEXA RIEHLE**

DEC. n° 040930DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Driss BOUSSAOU, Directeur de l'UMR n° 6193, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Driss BOUSSAOU, délégation de signature est donnée à Madame Alexa RIEHLE (Directrice de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040751DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6196 - Plasticité et physio-pathologie de la motricité (P3M)

**M. LAURENT VINAY**  
**MME JOËLLE RUEMGARDT**

DEC. n° 041023DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Laurent VINAY, Directeur de l'UMR n° 6196, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent VINAY, délégation de signature est donnée à Madame Joëlle RUEMGARDT (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040707DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6206 - Institut de mathématiques de Luminy (IML)

**M. GILLES LACHAUD**  
**M. FRANÇOIS BLANCHARD**  
**MME AURÉLIA LOZINGOT**

DEC. n° 040980DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Gilles LACHAUD, Directeur de l'UMR n° 6206, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles LACHAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur François BLANCHARD (Directeur de Recherche) et à Madame Aurélia LOZINGOT (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040664DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6207 - Centre de physique théorique (CPT)

**M. MARC KNECHT**  
**MME MARIE-THÉRÈSE DONEL**

DEC. n° 040978DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Marc KNECHT, Directeur de l'UMR n° 6207, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc KNECHT, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Thérèse DONEL (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040697DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6517 - Chimie, biologie et radicaux libres (CBRL)

**M. PAUL TORDO**  
**M. JEAN-PIERRE FINET**

DEC. n° 041019DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Paul TORDO, Directeur de l'UMR n° 6517, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul TORDO, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre FINET (Directeur de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040710DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6540 - Diversité, évolution et écologie fonctionnelle marine

**M. JEAN-PIERRE FERAL**  
**MME MIREILLE HARMELIN-VIVIEN**

DEC. n° 040955DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre FERAL, Directeur de l'UMR n° 6540, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre FERAL, délégation de signature est donnée à Madame Mireille HARMELIN-VIVIEN (Directrice de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040663DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6544 - Interactions cellulaires neuroendocriniennes (ICNE)

**M. ALAIN ENJALBERT**  
**MME CONCEPTION GAUTRON**

DEC. n° 040952DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain ENJALBERT, Directeur de l'UMR n° 6544, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain ENJALBERT, délégation de signature est donnée à Madame Conception GAUTRON (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040673DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6545 - Laboratoire de génétique et physiologie du développement (LGPD)

**M. JACQUES PRADEL**  
**M. JEAN-LOUIS CHASSAING**

DEC. n° 040999DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jacques PRADEL, Directeur de l'UMR n° 6545, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques PRADEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis CHASSAING (Ingénieur d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040709DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6570 - Temps espaces langages Europe méridionale méditerranée (TELEMME)

**M. BERNARD COUSIN**  
**MME CLAUDE BRUGGIAMOSCA**

DEC. n° 040941DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bernard COUSIN, Directeur de l'UMR n° 6570, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard COUSIN, délégation de signature est donnée à Madame Claude BRUGGIAMOSCA (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040676DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6572 - Laboratoire d'archéologie médiévale méditerranéenne (LAMM)

**M. HENRI AMOURIC**  
**MME SYLVIE PONS**

DEC. n° 040911DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Henri AMOURIC, Directeur de l'UMR n° 6572, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Henri AMOURIC, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie PONS (Gestionnaire) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040817DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6573 - Centre Camille Jullian - archéologie méditerranéenne et africaine

**M. PATRICE POMEY**  
**M. DOMINIQUE GARCIA**  
**MME CRISTEL LANATA**

DEC. n° 040996DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Patrice POMEY, Directeur de l'UMR n° 6573, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice POMEY, délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GARCIA (Directeur Adjoint) et à Madame Cristel LANATA (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040700DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6578 - Unité d'anthropologie : adaptabilité biologique et culturelle

**M. GILLES BOETSCH**  
**M. ERIC FRAISSE**

DEC. n° 040922DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Gilles BOETSCH, Directeur de l'UMR n° 6578, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles BOETSCH, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric FRAISSE (Technicien) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040760DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6579 - Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille (GREQAM)

**M. FRANCIS BLOCH**  
**M. PATRICK PINTUS**  
**M. DOMINIQUE HENRIET**  
**MME ISABELLE MAUDUECH**

DEC. n° 040919DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Francis BLOCH, Directeur de l'UMR n° 6579, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis BLOCH, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick PINTUS (Professeur), à Monsieur Dominique HENRIET (Professeur) et à Madame Isabelle MAUDUECH (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040724DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6591 - Institut d'ethnologie méditerranéenne et comparative

**M. CHRISTIAN BROMBERGER**  
**MME NADIA MONSEGU**

DEC. n° 040933DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Christian BROMBERGER, Directeur de l'UMR n° 6591, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian BROMBERGER, délégation de signature est donnée à Madame Nadia MONSEGU (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040750DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6612 - Centre de résonance magnétique biologique et médicale

**M. PATRICK COZZONE**  
**MME MONIQUE BERNARD**

DEC. n° 040942DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Patrick COZZONE, Directeur de l'UMR n° 6612, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick COZZONE, délégation de signature est donnée à Madame Monique BERNARD (Directrice de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040735DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6632 - Laboratoire d'analyse, topologie, probabilités (LATP)

**M. THIERRY GALLOUET**  
**M. JÉRÔME LOS**

DEC. n° 040960DR12 du 12-17-2004

Délégation est donnée à Monsieur Thierry GALLOUET, Directeur de l'UMR n° 6632, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry GALLOUET, délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme LOS (Directeur de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040661DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6633 - Physique des interactions ioniques et moléculaires (P2IM)

**M. ROLAND STAMM**  
**MME FRANÇOISE GOSSE**

DEC. n° 041014DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Roland STAMM, Directeur de l'UMR n° 6633, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Roland STAMM, délégation de signature est donnée à Madame Françoise GOSSE (Assistante Ingénieure) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040701DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6635 - Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE)

**M. BRUNO HAMELIN**  
**M. YVES NOACK**  
**MME GENEVIÈVE DELVOYE**  
**MME SANDRINE BERTETIC**  
**M. JEAN-MARIE GARNIER**

DEC. n° 040968DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bruno HAMELIN, Directeur de l'UMR n° 6635, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno HAMELIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves NOACK (Directeur de Recherche), à Madame Geneviève DELVOYE (Ingénieure d'Etudes), à Madame Sandrine BERTETIC (Assistante Ingénieure) et à Monsieur Jean-Marie GARNIER (Chargé de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040876DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6636 - Economies, sociétés et environnements pré-historiques

**M. ROBERT CHENORKIAN**  
**MME YVETTE BARNIER**

DEC. n° 040938DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Robert CHENORKIAN, Directeur de l'UMR n° 6636, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert CHENORKIAN, délégation de signature est donnée à Madame Yvette BARNIER (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040746DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

GDR n° 1972 - Réactivité de surface de la glace et applications à l'environnement

**M. JEAN SUZANNE**  
**M. DANIEL FERRY**

DEC. n° 041015DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean SUZANNE, Directeur du GDR n° 1972, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean SUZANNE, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel FERRY (Chargé de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040748DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

GDR n° 2322 - Anthropologie des représentations du corps : corps indemne, corps pollué, corps extrême

**M. GILLES BOETSCH**  
**M. ERIC FRAISSE**

DEC. n° 040921DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Gilles BOETSCH, Directeur du GDR n° 2322, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles BOETSCH, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric FRAISSE (Technicien) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040759DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

GDR n° 2334 - Cadres, dynamiques, représentations, entreprises et sociétés (CADRES)

**M. PAUL BOUFFARTIGUE**

DEC. n° 040929DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Paul BOUFFARTIGUE, Directeur du GDR n° 2334, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

La décision n° 040728DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

GDR n° 2451 - Ondes électromagnétiques et acoustiques

**M. DANIEL MAYSTRE**  
**MME FRANÇOISE MAILLET**

DEC. n° 040990DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Daniel MAYSTRE, Directeur du GDR n° 2451, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel MAYSTRE, délégation de signature est donnée à Madame Françoise MAILLET (Secrétaire d'Administration de la Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040718DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

GDR n° 2473 - Etudes post génomiques des bactéries phytopathogènes du genre Erwinia

**M. FRÉDÉRIC BARRAS**  
**MME MARIE-THÉRÈSE VERNETTE**

DEC. n° 040915DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric BARRAS, Directeur du GDR n° 2473, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BARRAS, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Thérèse VERNETTE (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040732DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

GDR n° 2493 - Bruit des transports

**MME DOMINIQUE HABAULT**  
**MME MARIE-MADELEINE MORANO**

DEC. n° 040967DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Madame Dominique HABAULT, Directrice du GDR n° 2493, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique HABAULT, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Madeleine MORANO (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040660DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

FRE n° 2487 - Laboratoire d'informatique d'Avignon (LIA)

**M. RENATO DE MORI**  
**MME JOCELYNE GOURRET**

DEC. n° 040944DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Renato DE MORI, Directeur de la FRE n° 2487, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Renato DE MORI, délégation de signature est donnée à Madame Jocelyne GOURRET (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040733DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

FRE n° 2704 - Laboratoire de chimie et environnement

**MME CATHERINE MASSIANI**  
**M. HENRI WORTHAM**

DEC. n° 040989DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Madame Catherine MASSIANI, Directrice de la FRE n° 2704, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine MASSIANI, délégation de signature est donnée à Monsieur Henri WORTHAM (Professeur) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040662DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

FRE n° 2712 - Groupe biocatalyse et chimie fine (GBCF)

**M. ROLAND FURTOSS**  
**M. ALAIN ARCHELAS**

DEC. n° 040959DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Roland FURTOSS, Directeur de FRE n° 2712, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Roland FURTOSS, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain ARCHELAS (Directeur de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040698DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

FRE n° 2737 - Interactions entre systèmes protéiques et différenciation dans la cellule tumorale

**MME CLAUDETTE BRIAND**  
**M. JACQUES MARVALDI**

DEC. n° 040932DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Madame Claudette BRIAND, Directrice de la FRE n° 2737, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudette BRIAND, délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques MARVALDI (Directeur Adjoint) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040705DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

FRE n° 2761 - Dynamique des récifs et des plates-formes carbonatées

**M. JEAN BORGOMANO**

DEC. n° 040927DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean BORGOMANO, Directeur de la FRE n° 2761, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et

Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

La décision n° 040680DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

IFR n° 11 - Institut Jean Roche de biologie des interactions cellulaires

**M. ALAIN ENJALBERT**  
**M. CHRISTIAN REIL**

DEC. n° 040953DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain ENJALBERT, Directeur de l'IFR n° 11, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain ENJALBERT, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian REIL (Ingénieur d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040749DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

IFR n° 88 - Institut de biologie structurale et microbiologie (IBSM)

**MME MIREILLE BRUSCHI**  
**M. ROBERT ROUSIC**  
**MME SIMONE PEPIN**

DEC. n° 040935DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Madame Mireille BRUSCHI, Directrice de l'IFR n° 88, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mireille BRUSCHI, délégation de signature est donnée à Monsieur Robert ROUSIC (Ingénieur de Recherche) et à Madame Simone PÉPIN (Attachée d'Administration de la Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040772DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

IFR n° 107 - Institut fédératif de recherche Etienne-Jules MAREY

**M. REINOUD BOOTSMA**

DEC. n° 040925DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Reinoud BOOTSMA, Directeur de l'IFR n° 107, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

La décision n° 040885DR12 du 1<sup>er</sup> juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

IFR n° 112 - Pôle méditerranéen des sciences de l'environnement

**M. JEAN-YVES BOTTERO**  
**MME JOËLLE CAVALIERI**

DEC. n° 040928DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves BOTTERO, Directeur de l'IFR n° 112, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves BOTTERO, délégation de signature est donnée à Madame Joëlle CAVALIERI (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040754DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

IFR n° 137 - Institut de cancérologie et d'immunologie de Marseille

**M. DANIEL OLIVE**

DEC. n° 040993DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Daniel OLIVE, Directeur de l'IFR n° 137, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

La décision n° 040877DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

IFR n° 138 - Institut de biologie du développement de Marseille (IBDM)

**MME GENEVIÈVE ROUGON**  
**M. JEAN-LOUIS CHASSAING**

DEC. n° 041006DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Madame Geneviève ROUGON, Directrice de l'IFR n° 138, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Geneviève ROUGON, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis CHASSAING (Ingénieur d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040753DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMS n° 822 - Centre international de rencontres mathématiques (CIRM)

**M. ROBERT COQUEREAUX**  
**M. CHARLES MARIANI**  
**MME JOËLLE KATCHADOURIAN**

DEC. n° 040940DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Robert COQUEREAUX, Directeur de l'UMS n° 822, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert COQUEREAUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Charles MARIANI (Ingénieur d'Etudes) et à Madame Joëlle KATCHADOURIAN (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040892DR12 du 11 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMS n° 1885 - Maison de l'Asie et du Pacifique (MAP)

**MME FRANÇOISE DOUAIRE-MARSAUDON**  
**MME LAURENCE HUSSON**

DEC. n° 040948DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Madame Françoise DOUAIRE-MARSAUDON, Directrice de l'UMS n° 1885, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise DOUAIRE-MARSAUDON, délégation de signature est donnée à Madame Laurence HUSSON (Chargée de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040901DR12 du 30 août 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMS n° 2196 - Centre d'océanologie de Marseille (COM)

**M. IVAN DEKEYSER**  
**MME MARIE-AIMÉE DURRLEMAN**

DEC. n° 040945DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Ivan DEKEYSER, Directeur de l'UMS n° 2196, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ivan Dekeyser, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Aimée DURRLEMAN (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040815DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

FR n° 1739 - Fédération de recherche des sciences chimiques de Marseille

**M. JEAN-PIERRE AYCARD**  
**MME DANIELLE MONTI**

DEC. n° 040913DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre AYCARD, Directeur de la FR n° 1739, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre AYCARD, délégation de signature est donnée à Madame Danielle MONTI (Assistante Ingénieure) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040702DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

### DR13 - Languedoc-Roussillon

UMR n° 5024 - Groupe de recherche en astronomie et astrophysique du Languedoc

**M. BERTRAND PLEZ**  
**MME JOCELYNE GAUTHIER**

DEC. n° 050004DR13 du 01-01-2005

Délégation est donnée à M. Bertrand PLEZ, Professeur, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand PLEZ, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Jocelyne GAUTHIER, TCE, Gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Agnès LEBRE, directrice de l'UMR n° 5024

UMR n° 5207 - Laboratoire de physique théorique et astroparticules (LPTA)

**M. PHILIPPE ROCHE**  
**MME SYLVIANE BECQUET**

DEC. n° 050006DR13 du 01-01-2005

Délégation est donnée à M. Philippe ROCHE, CR, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. ROCHE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylviane BECQUET, TCS, Secrétaire gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain FALVARD, directeur de l'UMR n° 5207

UMR n° 5506 - Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier

**M. MICHEL ROBERT**  
**M. FRANÇOIS PIERROT**  
**M. STÉPHANO CERRI**  
**M. EMILE PRAUD**

DEC. n° 050009DR13 du 01-01-2005

Délégation est donnée à M. Michel ROBERT, directeur de l'UMR n° 5506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel ROBERT, délégation de signature est donnée à M. François PIERROT, DR, à M. Stéphan CERRI, Professeur, et à M. Emile PRAUD, IR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040103DR13 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5587 - Laboratoire des colloïdes, verres et nanomatériaux

**M. GRÉGOIRE PORTE**  
**MME SYLVIE FINUCCI**

DEC. n° 050002DR13 du 01-01-2005

Délégation est donnée à M. Grégoire PORTE, DR1, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. PORTE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylvie FINUCCI, TCE, responsable gestion financière.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Walter KOB, directeur de l'UMR n° 5587

UMR n° 7628 - Observatoire océanologique de Banyuls

**M. JACKY FALCON**  
**M. GÉRARD PEAUCELLIER**

DEC. n° 050008DR13 du 01-01-2005

Délégation est donnée à M. Jacky FALCON, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en

application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. FALCON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gérard PEAUCÉLLIER, PR1.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles BOEUF, directeur de l'UMR n° 7628

### DR14 - Midi-Pyrénées

UMR n° 2392 - Laboratoire de génie des procédés des solides divisés

**M. RENÉ DAVID**  
**M. HENRI BERTHIAUX**  
**M. RADU BARNA**

DEC. n° 050001DR14 du 11-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur René DAVID, directeur de l'UMR n° 2392, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur René DAVID, délégation de signature est donnée à Monsieur Henri BERTHIAUX, Pr., et à Monsieur Radu BARNA, Pr., aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 2392 - Laboratoire de génie des procédés des solides divisés

**M. HENRI BERTHIAUX**  
**M. RADU BARNA**

DEC. n° 050002DR14 du 11-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Henri BERTHIAUX, Pr., à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Henri BERTHIAUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Radu BARNA, Pr.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : René DAVID, directeur de l'UMR n° 2392

UMR n° 5089 - Institut de pharmacologie et de biologie structurale

**M. FRANÇOIS AMALRIC**  
**MME JEANINE BOSC**  
**M. ROBERT LESPINASSE**

DEC. n° 040263DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur François AMALRIC, directeur de l'UMR n° 5089, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François AMALRIC, délégation de signature est donnée à Madame Jeanine BOSC, IEHC, et à Monsieur Robert LESPINASSE, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5089 - Institut de pharmacologie et de biologie structurale

**MME JEANINE BOSC**  
**M. ROBERT LESPINASSE**

DEC. n° 040264DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Madame Jeanine BOSC, IEHC, Responsable Administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanine BOSC, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Robert LESPINASSE, CR1, Responsable gestion scientifique.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François AMALRIC, directeur de l'UMR n° 5089

UMR n° 5477 - Laboratoire de physique des solides de Toulouse

**M. ADNEN MLAYAH**  
**M. ANTOINE ZWICK**

DEC. n° 040172DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Adnen MLAYAH, directeur de l'UMR n° 5477, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Adnen MLAYAH, délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine ZWICK, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5477 - Laboratoire de physique des solides de Toulouse

**M. ANTOINE ZWICK**

DEC. n° 040173DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Antoine ZWICK, CR1, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Adnen MLAYAH, directeur de l'UMR n° 5477

UMR n° 5505 - Institut de recherche en informatique de Toulouse

**M. LUIS FARINAS DEL CERRO**

**M. CLAUDE CHRISMENT**

**M. MICHEL DAYDE**

**MME CHANTAL MORAND**

DEC. n° 040196DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Luis FARINAS DEL CERRO, directeur de l'UMR n° 5505, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luis FARINAS DEL CERRO, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude CHRISMENT, Pr., à Monsieur Michel DAYDE, Pr., et à Madame Chantal MORAND, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5505 - Institut de recherche en informatique de Toulouse

**M. CLAUDE CHRISMENT**

**M. MICHEL DAYDE**

**MME CHANTAL MORAND**

DEC. n° 040197DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Claude CHRISMENT, Pr., Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude CHRISMENT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Michel DAYDE, Pr.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude CHRISMENT et de Monsieur Michel DAYDE délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Chantal MORAND, AI.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Luis FARINAS DEL CERRO, directeur de l'UMR n° 5505

UMR n° 5604 - Laboratoire de recherche en économie mathématique et quantitative

**M. MICHEL LE BRETON**

**M. JEAN-CLAUDE DESMAISON**

DEC. n° 050008DR14 du 16-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Michel LE BRETON, directeur de l'UMR n° 5604, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel LE BRETON, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude DESMAISON, IE1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5604 - Laboratoire de recherche en économie mathématique et quantitative

**M. JEAN-CLAUDE DESMAISON**

DEC. n° 050009DR14 du 16-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude DESMAISON, IE1, Responsable Administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LE BRETON, directeur de l'UMR n° 5604

UMR n° 5640 - Laboratoire mathématiques pour l'industrie et la physique

**M. JEAN-MICHEL ROQUEJOFFRE**  
**M. NAOUFEL BEN ABDALLAH**

DEC. n° 040180DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Michel ROQUEJOFFRE, directeur de l'UMR n° 5640, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel ROQUEJOFFRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Naoufel BEN ABDALLAH, PU, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5640 - Laboratoire mathématiques pour l'industrie et la physique

**M. NAOUFEL BEN ABDALLAH**

DEC. n° 040181DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Naoufel BEN ABDALLAH, PU, Enseignant-chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Michel ROQUEJOFFRE, directeur de l'UMR n° 5640

IFR n° 40 - Signalisation cellulaire et biotechnologie végétale

**M. ANDRÉ TRIGALET**  
**MME SOPHIE GUILHEM**

DEC. n° 040281DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur André TRIGALET, directeur de l'IFR n° 40, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André TRIGALET, délégation de signature est donnée à Madame Sophie GUILHEM, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

IFR n° 40 - Signalisation cellulaire et biotechnologie végétale

**MME SOPHIE GUILHEM**

DEC. n° 040282DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Madame Sophie GUILHEM, TCN, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : André TRIGALET, directeur de l'IFR n° 40

IFR n° 96 - Institut des sciences du cerveau de Toulouse

**M. JEAN-LUC NESPOULOUS**

DEC. n° 040283DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc NESPOULOUS, directeur de l'IFR n° 96, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

## DR16 - Paris Michel-Ange

UPR n° 285 - Chimie des interactions moléculaires

**M. JEAN-MARIE LEHN**  
**MME JOSÉE BRIENNE**  
**MME BÉATRICE LEHOUX**  
**MME MARIE-PAULE TEULADE-FICHO**

DEC. n° 050026DR16 du 28-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie LEHN, Directeur de l'UPR n° 285, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie LEHN, délégation est également donnée à Madame Josée BRIENNE, chargée de recherche, à Madame Béatrice LEHOUX, adjoint technique, et à Madame Marie-Paule TEULADE-FICHO, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMR n° 176 - Conception, synthèse et vectorisation des biomolécules

**M. DAVID GRIERSON**  
**MME NATHALIE MARIE**

DEC. n° 050025DR16 du 22-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur David GRIERSON, Directeur de l'UMR n° 176, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David GRIERSON, délégation est également donnée à Madame Nathalie MARIE, attachée d'administration de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMR n° 7147 - Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer

**MME MICHELLE DEBATISSE**  
**M. BERNARD MALFOY**

DEC. n° 050024DR16 du 22-02-2005

Délégation est donnée à Madame Michelle DEBATISSE, Directrice de l'UMR n° 7147, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michelle DEBATISSE, délégation est également donnée à Monsieur Bernard MALFOY, directeur de recherche CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMR n° 7167 - Matière molle et chimie

**M. LUDWIK LEIBLER**  
**MME MICHÈLE MILLEQUANT**

DEC. n° 050017DR16 du 08-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Ludwik LEIBLER, Directeur de l'UMR n° 7167, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ludwik LEIBLER, délégation est également donnée à Madame Michèle MILLEQUANT, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040003DR16 du 21 janvier 2004 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMR n° 7575 - Laboratoire d'électrochimie et de chimie analytique

**M. DANIEL LINCOT**  
**M. MICHEL CASSIR**  
**MME MIREILLE TURMINE**

DEC. n° 050023DR16 du 22-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Daniel LINCOT, Directeur de l'UMR n° 7575, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel LINCOT, délégation est également donnée à Monsieur Michel CASSIR, adjoint au directeur, maître de conférences, et à Madame Mireille TURMINE, adjointe au directeur, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

## DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

FR n° 2108 - Institut de chimie de Rennes

**M. MICHEL VAULTIER**  
**M. JEAN-LUC ADAM**

DEC. n° 050006DR17 du 17-02-2005

Délégation est donnée Monsieur Michel VAULTIER, Directeur de la FR n° 2108, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'Association Européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel VAULTIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Luc ADAM, co-directeur de l'Institut de chimie, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FR n° 2108 - Institut de chimie de Rennes

**M. JEAN-LUC ADAM**

DEC. n° 050007DR17 du 28-02-2005

Délégation est donnée à Jean-Luc ADAM, co-directeur de l'Institut de chimie de Rennes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel VAULTIER, directeur de la FR n° 2108

# Informations générales

## Textes signalés

### Président de la République

**Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.**

*JO du 12-02-2005, p. 2353, texte n° 1*

**Loi constitutionnelle n° 2005-204 du 1<sup>er</sup> mars 2005 modifiant le titre XV de la Constitution.**

*JO du 02-03-2005, p. 3696, texte n° 1*

**Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1<sup>er</sup> mars 2005 relative à la Charte de l'environnement.**

*JO du 02-03-2005, p. 3697, texte n° 2*

### Premier ministre

**Décret n° 2005-96 du 7 février 2005 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites.**

*JO du 10-02-2005, p. 2203, texte n° 2*

A signaler entre autres, pour les établissements et service de recherche, la suppression du grade de technicien de 1<sup>re</sup> classe (grade provisoire) qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> août 1994 et jusqu'au 31 décembre 1996, et celle de secrétaire d'administration de la recherche de 1<sup>re</sup> classe (grade provisoire) qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> août 1995 et jusqu'au 31 décembre 1996.

**Arrêté du 8 février 2005 portant nomination d'un chargé de mission pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication auprès d'un préfet de région.**

*JO du 10-02-2005, texte n° 45*

M. Jean-Philippe Gonthier est maintenu dans les fonctions de chargé de mission pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication auprès du préfet de la région Haute-Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une durée de trois ans.

**Arrêté du 15 février 2005 portant nomination d'un chargé de mission pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication auprès d'un préfet de région.**

*JO du 17-02-2005, texte n° 33*

M. Marc Laget est nommé chargé de mission pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication auprès du préfet de la région Languedoc-Roussillon, à compter du 15 octobre 2004, pour une durée de trois ans.

**Arrêté du 23 février 2005 portant nomination du président de la Commission générale de terminologie et de néologie.**

*JO du 24-02-2005, p. 3153, texte n° 41*

M. Gabriel de Broglie est nommé, pour une durée de quatre ans, président de la Commission générale de terminologie et de néologie.

### Ministère délégué à la recherche

**Arrêté du 19 janvier 2005 fixant le nombre de postes offerts aux concours au titre de l'année 2005 pour le recrutement de chargés de recherche de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe à l'Institut national de la recherche agronomique et leur répartition par disciplines ou groupe de disciplines.**

*JO du 15-02-2005, p. 2527, texte n° 11*

Le nombre total de postes offerts aux concours externes de chargés de recherche de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe de l'INRA est fixé comme suit : chargé de recherche de 1<sup>re</sup> classe : 14 postes ; chargé de recherche de 2<sup>e</sup> classe : 58 postes.

**Arrêté du 24 janvier 2005 portant nomination (délégués régionaux à la recherche et à la technologie).**

*JO du 10-02-2005, texte n° 48*

M. Etienne Le Brun est nommé délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Haute-Normandie à compter du 1<sup>er</sup> février 2005, en remplacement de M. Daniel Puechberty.

**Arrêté du 2 février 2005 portant nomination au conseil scientifique de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.**

*JO du 15-02-2005, p. 2536, texte n° 27*

Sont nommés membres du conseil scientifique de l'INRETS : M. René Amalberti, M. Louis-Marie Cleon, M. Bruno Costes, M. Bernard Decomps, Mme Liisa Hakamies-Blomqvist. Est nommé président du conseil scientifique de l'INRETS : M. Bernard Decomps.

**Arrêté du 14 février 2005 portant nomination au conseil d'administration du musée de l'air et de l'espace.**

*JO du 03-03-2005, p. 3748, texte n° 37*

M. Marc Bellœil est nommé membre du conseil d'administration du musée de l'air et de l'espace, en tant que représentant du ministre chargé de l'espace, en remplacement de M. Pierre Bauer.

**Arrêté du 16 février 2005 portant nomination au comité scientifique de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.**

*JO du 26-02-2005, p. 3557, texte n° 114*

Mme Antje Boetius est nommée membre du comité scientifique de l'IFREMER, en remplacement de Mme Micheline Bianchi.

**Arrêté du 16 février 2005 portant autorisation d'importation de cellules souches embryonnaires humaines à des fins scientifiques en application des dispositions de l'article 37 de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique.**

*JO du 03-03-2005, p. 3738, texte n° 6*

L'INSERM (U 421) est autorisé à importer auprès de la société Cellartis AB (Suède), dans les conditions décrites dans le dossier de demande d'autorisation, une lignée de

cellules souches embryonnaires humaines Sahlgrenska 1 (SA-01) destinée à des recherches ayant pour finalité l'étude des potentialités de cellules neuronales obtenues à partir de cellules souches embryonnaires humaines dans le traitement de la maladie de Huntington.

**Arrêté du 16 février 2005 portant autorisation d'un protocole d'étude et de recherche sur des cellules souches embryonnaires humaines importées en application des dispositions de l'article 37 de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique.**

*JO du 03-03-2005, p. 3738, texte n° 7*

L'INSERM (U 421) est autorisé à mettre en œuvre un protocole d'étude et de recherche ayant pour finalité l'étude des potentialités de cellules neuronales obtenues à partir de cellules souches embryonnaires humaines dans le traitement de la maladie de Huntington. La présente autorisation est accordée pour une durée de cinq ans. Cette autorisation peut être suspendue ou retirée à tout moment, en cas de violation des dispositions législatives ou réglementaires, par le ministre chargé de la recherche et le ministre chargé de la santé selon les modalités prévues par le décret n° 2004-1024 du 28 septembre 2004 relatif à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules et portant application des dispositions de l'article 37 de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique. Toute modification des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation doit être portée à la connaissance des ministres chargés de la recherche et de la santé.

**Arrêté du 16 février 2005 portant autorisation de conservation de cellules souches embryonnaires humaines importées en application des dispositions de l'article 37 de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique.**

*JO du 03-03-2005, p. 3738, texte n° 8*

Généthon, association loi 1901 sise 1 bis, rue de l'Internationale, BP 60, 91002 Evry, est autorisée à conserver, dans les conditions décrites dans le dossier de demande d'autorisation, des cellules souches embryonnaires humaines dans les locaux de la banque d'ADN et de cellules. L'association Généthon ne peut céder les cellules souches embryonnaires humaines qu'à un établissement ou organisme autorisé à les conserver ou à effectuer des recherches sur ces cellules en application des dispositions de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique. La présente autorisation est accordée pour une durée de cinq ans. Elle peut être suspendue ou retirée à tout moment, en cas de violation des dispositions législatives ou réglementaires, par le ministre chargé de la recherche et le ministre chargé de la santé selon les modalités prévues par le décret n° 2004-1024 du 28 septembre 2004 relatif à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules et portant application des dispositions de l'article 37 de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique. L'association Généthon est tenue d'informer les ministres chargés de la recherche et de la santé préalablement à toute cession ou à toute nouvelle détention de cellules souches embryonnaires humaines. Elle doit porter à la connaissance des ministres chargés de la recherche et de la santé toute autre modification des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation.

## Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Décret du 11 février 2005 portant nomination au Bureau des longitudes.**

*JO du 18-02-2005, texte n° 44*

M. André Lebeau, membre correspondant du Bureau des longitudes, est nommé membre titulaire du Bureau des longitudes à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2004, en remplacement de M. Jean Delhay.

**Décret du 11 février 2005 portant nomination (enseignements supérieurs).**

*JO du 18-02-2005, texte n° 45*

Sont nommés en qualité de directeur d'études cumulant à l'École pratique des hautes études à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004 : M. Marc Bompaire, directeur de recherche au CNRS, nommé à la section des sciences historiques et philologiques ; M. Bernard Heyberger, professeur des universités à l'université François Rabelais-Tours, nommé à la section des sciences religieuses ; Mme Catherine Massip, conservatrice générale des bibliothèques, nommée à la section des sciences historiques et philologiques (musicologie).

**Décret du 17 février 2005 portant nomination du président du conseil d'administration du Centre national d'études spatiales.**

*JO du 18-02-2005, p. 2793, texte n° 48*

M. Yannick d'Escatha.

**Décret n° 2005-177 du 25 février 2005 modifiant le décret n° 2001-987 du 26 octobre 2001 instituant la nouvelle bonification indiciaire en faveur des personnels exerçant des fonctions de responsabilité supérieure dans les services centraux et les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche.**

*JO du 26-02-2005, p. 3453, texte n° 6*

**Décret du 3 mars 2005 portant approbation d'élections à l'Académie des sciences.**

*JO du 06-03-2005, texte n° 10*

Sont approuvées les élections par l'Académie des sciences des membres suivants : Mathématiques : M. Etienne Ghys, M. Gérard Laumon, M. Michel Talagrand. Physique : M. Bernard Derrida, M. Albert Fert, M. Maurice Goldman. Sciences mécaniques : Mme Odile Macchi, M. Pierre Suquet. Sciences de l'univers : Mme Françoise Combes, M. Philippe Taquet, Mme Anny Cazenave. Chimie : M. Guy Bertrand, M. Jacques Lucas. Biologie moléculaire et cellulaire : M. Patrick Charnay, M. Alain Israel. Biologie intégrative : M. Michel Caboche. Biologie animale et végétale : Mme Eva Pebay-Peyroula, M. Claude Combes. Biologie humaine et sciences médicales : Mme Anne Dejean, M. Alain-Jacques Valleron. Intersection des applications des sciences : M. Georges Pelletier, M. Jean-Marie Tarascon. Virologie : M. Gérard Orth. Génomique humaine : M. Arnold Munnich.

**Décret du 3 mars 2005 portant nomination du président de l'Institut national des langues et civilisations orientales.***JO du 06-03-2005, texte n° 11*

M. Jacques Legrand, professeur des universités à l'INALCO, est nommé en qualité de président de l'INALCO à compter du 9 mars 2005.

**Arrêté du 13 janvier 2005 portant nomination à des commissions scientifiques spécialisées de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.***JO du 01-03-2005, p. 3669, texte n° 26*

Sont nommés membres des commissions scientifiques spécialisées de l'INSERM pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs : Commission scientifique spécialisée n° 3 « Santé publique, environnement, systèmes de soins » : M. Jean-Pierre Piau, en remplacement de Mme Marie-José Collet-Moez, démissionnaire ; Commission scientifique spécialisée n° 5 « Systèmes épithéliaux normaux et cancéreux » : Mme Marina Guerrin Weber, en remplacement de M. Jean-François Emile, démissionnaire.

**Arrêté du 24 janvier 2005 portant détachement (administrateurs civils).***JO du 11-02-2005, texte n° 31*

Mme Anne Giami, administratrice civile, en service détaché, rattachée pour sa gestion au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est maintenue en position de détachement en qualité de sous-directrice de la recherche universitaire et des études doctorales à la direction de la recherche à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 12 janvier 2003 au 2 septembre 2003. Mme Anne Giami, administratrice civile, en service détaché, rattachée pour sa gestion au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est maintenue en position de détachement en qualité de sous-directrice de la recherche universitaire à la direction de la recherche à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à compter du 3 septembre 2003 pour une période de trois ans.

**Arrêté du 24 janvier 2005 portant détachement (administrateurs civils).***JO du 11-02-2005, texte n° 31*

Mme Marie-Claude Baby, administratrice civile hors classe, affectée au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est placée en position de détachement en qualité de directrice de projet à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, placée auprès du directeur de l'enseignement supérieur et de la directrice de la recherche, chargée d'une mission de réflexion et de proposition pour animer et coordonner les travaux et expertises des organismes universitaires et de recherche dans le domaine de l'international et du suivi des dossiers concernant la recherche pour le développement à compter du 16 septembre 2004 pour une période de trois ans.

**Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2005 modifiant l'arrêté du 29 avril 2003 portant application du décret n° 2003-404 du 29 avril 2003 portant attribution d'une indemnité de gestion allouée aux agents comptables d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.***JO du 15-02-2005, p. 2517, texte n° 4***Arrêté du 4 février 2005 fixant la composition des commissions chargées de vérifier les titres et d'apprécier les aptitudes des candidats aux postes de membre de l'École des hautes études hispaniques et ibériques de la Casa de Velazquez.***JO du 17-02-2005, p. 2686, texte n° 34*

La composition des commissions chargées de vérifier les titres et d'apprécier les aptitudes des candidats aux postes de membre de l'École des hautes études hispaniques et ibériques de la Casa de Velazquez, pour l'année 2005-2006, est fixée ainsi qu'il suit : Commission n° 1 : Antiquité et Moyen Age : M. Gérard Chastagnaret, directeur de la Casa de Velazquez, Mme Marianne Barrucand, professeure à l'université Paris-IV, M. Laurent Callegrain, maître de conférences à l'université de Pau et des pays de l'Adour, M. Pierre Guichard, professeur à l'université Lyon-II, M. Patrick Henriot, professeur à l'université Bordeaux-III, M. Patrick Le Roux, professeur à l'université Paris-XIII, M. Pierre Toubert, professeur au Collège de France, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Dominique Urvoy, professeur à l'université Toulouse-II. Commission n° 2 : époque moderne : M. Gérard Chastagnaret, directeur de la Casa de Velazquez, Mme Mercedes Blanco, professeure à l'université Lille-III, M. François Delpuch, directeur de recherches au CNRS, M. Gérard Dufour, professeur à l'université Aix-Marseille-I, M. Yves Germain, maître de conférences à l'université Paris-IV, Mme Nadine Ly, professeure à l'université Bordeaux-III, M. Alain Tallon, professeur à l'université Paris-IV, M. Bernard Vincent, directeur d'études de l'EHESS. Commission n° 3 : époque contemporaine : M. Gérard Chastagnaret, directeur de la Casa de Velazquez, M. Jean Baechler, professeur des universités, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Olivier Dard, professeur à l'université de Metz, M. Eduardo Gonzalez-Calleja, chercheur au CSIC, Madrid (Instituto de Historia), M. André Humbert, professeur à l'université Nancy-II, M. Claude Massu, professeur à l'université Paris-I, Mme Françoise Moulin-Civil, maître de conférences à l'université Paris-X, M. Serge Salaün, professeur à l'université Paris-III.

**Arrêté du 4 février 2005 portant nomination au Conseil national des universités.***JO du 17-02-2005, p. 2686, texte n° 35*

Sont nommés membres du Conseil national des universités au titre de l'article 4 du décret n° 92-70 du 16 janvier 1992 modifié : Collège 1 - Professeurs des universités et assimilés, Section 36 : terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère : M. Philippe Merot, INRA de Rennes, en remplacement de M. Thierry Bariac. Section 37 : météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement : Mme Véronique Garçon, université Toulouse-III, en remplacement de Mme Frédérique Remy. Section 66 : physiologie : Mme Nicole Larnicol, université d'Amiens, en remplacement de M. Pierre Pacaud. Collège 2 - Maîtres de conférences des universités et assimilés, Section 25 : mathématiques : Mme Mireille Le Mao-Capitaine, Conseil national de la recherche scientifique de Toulouse, en remplacement de M. Stéphane Attal. Section 61 : génie informatique, automatique et traitement du signal : Mme Florence Denis, université Lyon-I, en remplacement de M. Christophe Berenguer.

**Arrêté du 4 février 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national des langues et civilisations orientales.***JO du 17-02-2005, p. 2686, texte n° 36*

M. Jean-François Di Meglio, directeur du réseau Asie-Pacifique et Moyen-Orient de BNP Paribas, est nommé membre du conseil d'administration de l'INALCO, en remplacement de Mme Annie Allain.

**Arrêté du 4 février 2005 portant nomination au Conseil national de l'enseignement supérieur de la recherche.***JO du 17-02-2005, p. 2686, texte n° 37*

Sont nommés membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche au titre des personnalités représentant les grands intérêts nationaux, en qualité de représentants du Conseil économique et social : membre titulaire : Mme Chantal Lebatard. Membre suppléant : M. Pierre-Alain Slama, en remplacement de M. Michel Fournier.

**Arrêté du 7 février 2005 portant nomination du directeur de l'Ecole centrale de Lyon.***JO du 17-02-2005, texte n° 38*

M. Jacques Labeyrie.

**Arrêté du 10 février 2005 portant nomination au Bureau des longitudes.***JO du 23-02-2005, texte n° 46*

Mme Suzanne Débarbat, membre titulaire du Bureau des longitudes, est nommée présidente du bureau des longitudes pour l'année 2005. M. François Barlier, membre titulaire du Bureau des longitudes, est nommé vice-président du Bureau des longitudes pour l'année 2005. M. Pierre Bäuer, correspondant du Bureau des longitudes, est nommé secrétaire du Bureau des longitudes pour l'année 2005.

**Arrêté du 11 février 2005 portant détachement (administrateurs civils).***JO du 19-02-2005, texte n° 61*

Mme Michèle Hannover, administratrice civile hors classe, affectée au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est placée en position de détachement en qualité de directrice de projet à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, placée auprès du directeur de la technologie, chargée de coordonner les affaires juridiques et réglementaires au sein de la direction de la technologie, à compter du 22 juillet 2004 pour une période de trois ans.

**Arrêté du 11 février 2005 portant détachement (administrateurs civils).***JO du 22-02-2005, texte n° 39*

M. Thierry Le Goff, administrateur civil hors classe, affecté au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est placé en position de détachement en qualité de chef de service, adjoint au directeur des personnels enseignants, chargé du service de gestion des ressources humaines à la direction des personnels enseignants à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour une période de trois ans à compter du 29 octobre 2004.

**Arrêté du 14 février 2005 portant détachement (administrateurs civils).***JO du 27-02-2005, texte n° 42*

M. Christian, Lucien Martin, administrateur civil, affecté au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est placé en position de détachement, en qualité de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur de l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004.

**Arrêté du 16 février 2005 portant nomination de l'administrateur provisoire de l'Observatoire océanologique de Banyuls.***JO du 26-02-2005, p. 3557, texte n° 113*

M. Gilles Boeuf, professeur des universités, est nommé en qualité d'administrateur provisoire de l'Observatoire océanologique de Banyuls à compter du 1<sup>er</sup> mars 2005 et jusqu'au 31 août 2005.

**Arrêté du 16 février 2005 portant nomination du directeur de l'Observatoire océanologique de Banyuls.***JO du 01-03-2005, texte n° 24*

M. Philippe Lebaron, professeur des universités, est nommé en qualité de directeur de l'Observatoire océanologique de Banyuls pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

**Arrêté du 17 février 2005 portant nomination à la Commission nationale chargée d'établir la liste d'aptitude pour le recrutement d'assistants dans le corps des maîtres de conférences.***JO du 03-03-2005, p. 3748, texte n° 35*

La Commission nationale chargée d'établir la liste d'aptitude pour le recrutement d'assistants dans le corps des maîtres de conférences est modifiée ainsi qu'il suit pour ce qui concerne les professeurs des universités membres élus du Conseil national des universités : M. Jean Villard, université Paris-V, en remplacement de M. Dominique Duchene.

**Arrêté du 17 février 2005 portant nomination au conseil scientifique et culturel de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.***JO du 03-03-2005, p. 3748, texte n° 36*

M. Jean-Louis Nembrini, inspecteur général de l'éducation nationale, est nommé, au titre des personnes qualifiées, membre du conseil scientifique et culturel de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

**Arrêté du 18 février 2005 portant nomination d'un administrateur provisoire à l'Ecole nationale d'ingénieurs de Metz.***JO du 01-03-2005, p. 3669, texte n° 25*

M. Pierre Padilla, professeur des universités, est nommé administrateur provisoire de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Metz, à compter du 2 février 2005, et jusqu'à la date de nomination du directeur de l'école.

**Arrêté du 25 février 2005 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2001 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux personnels exerçant des fonctions de responsabilité supérieure dans les services centraux et les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche.***JO du 26-02-2005, p. 3454, texte n° 12*

**Arrêté du 28 février 2005 fixant au titre de l'année 2005 le nombre d'emplois à pourvoir à l'examen professionnel ouvert pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration centrale.**

*JO du 05-03-2005, p. 3826, texte n° 5*

Ce nombre est fixé à 14.

## Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

**Décret n° 2005-93 du 7 février 2005 portant prorogation du décret n° 2000-929 du 22 septembre 2000 relatif à l'expérimentation de nouvelles conditions et modalités de règlement de certains frais de déplacement à la charge des budgets de l'Etat et de certains établissements publics, prorogé par le décret n° 2003-1181 du 9 décembre 2003.**

*JO du 09-02-2005, p. 2162, texte n° 17*

Les dispositions du décret n° 2000-929 du 22 septembre 2000 sont prorogées jusqu'au 31 décembre 2005.

**Décret n° 2005-130 du 10 février 2005 fixant le taux de l'intérêt légal pour l'année 2005.**

*JO du 17-02-2005, p. 2670, texte n° 11*

Le taux de l'intérêt légal est fixé à 2,05 % pour l'année 2005.

**Décret n° 2005-122 du 11 février 2005 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Systèmes d'information budgétaire, financière et comptable de l'Etat ».**

*JO du 15-02-2005, p. 2530, texte n° 18*

**Arrêté du 11 février 2005 portant abrogation de l'arrêté du 16 janvier 2002, modifié par l'arrêté du 10 mars 2003, portant création d'un service à compétence nationale dénommé ACCORD chargé de la définition et de la mise en place du système d'information relatif à la dépense de l'Etat.**

*JO du 15-02-2005, p. 2534, texte n° 23*

## Ministère délégué au budget et à la réforme budgétaire

**Arrêté du 10 janvier 2005 portant nomination et attribution de fonctions d'agent comptable (services déconcentrés du Trésor).**

*JO du 08-02-2005, texte n° 50*

M. André Rifault, receveur des finances de 1<sup>re</sup> catégorie, est nommé agent comptable de l'ANVAR, en remplacement de Mlle Sylvie Mouysset.

**Arrêté du 10 janvier 2005 portant nomination et attribution de fonctions d'agent comptable (services déconcentrés du Trésor).**

*JO du 08-02-2005, texte n° 50*

M. Michel Pauchet, trésorier-payeur général, est nommé agent comptable de l'UGAP, en remplacement de M. Claude Praud.

**Arrêté du 14 janvier 2005 portant nomination et attribution de fonctions d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).**

*JO du 08-02-2005, texte n° 50*

M. Claude Fernandez, trésorier principal du Trésor public de 1<sup>re</sup> catégorie, est nommé agent comptable de la chancellerie des universités d'Aix-Marseille. M. François Thomas, trésorier principal du Trésor public de 1<sup>re</sup> catégorie, est nommé agent comptable de la chancellerie des universités de Besançon. Mme Marie-Claude Faubert, trésorière principale du Trésor public de 1<sup>re</sup> catégorie, est nommée agente comptable de la chancellerie des universités de Créteil. M. Michel Baron, receveur-percepteur du Trésor public, est nommé agent comptable de la chancellerie des universités de Rennes.

**Arrêté du 27 janvier 2005 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).**

*JO du 25-02-2005, texte n° 110*

M. Jean-Fernand Amar, receveur-percepteur du Trésor public, détaché auprès du fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations pour exercer les fonctions de directeur adjoint, est réintégré dans son corps d'origine avec effet du 3 mai 2004. A compter de la même date, M. Amar est placé en service détaché pour exercer les fonctions d'agent comptable de l'Institut national de recherches archéologiques préventives pour une durée maximale de trois ans.

**Arrêté du 2 février 2005 portant nomination d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).**

*JO du 23-02-2005, texte n° 70*

M. James Poignant, trésorier principal du Trésor public, est nommé agent comptable du GIP de préfiguration de l'Institut national du cancer, en remplacement de M. Yves Garo.

**Arrêté du 4 février 2005 portant nomination et attribution de fonctions d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).**

*JO du 25-02-2005, texte n° 111*

Mlle Ingrid Hamelin, inspectrice du Trésor public, est nommée agente comptable de la chancellerie des universités de Nice, en remplacement de Mme Danièle Alata.

**Arrêté du 4 février 2005 portant nomination et attribution de fonctions d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).**

*JO du 25-02-2005, texte n° 111*

Mme Michèle Mention, inspectrice du Trésor public, est nommée agente comptable intérimaire de l'université du Maine, en remplacement de Mme Marie-Madeleine Rouanet.

**Arrêté du 4 février 2005 portant nomination et attribution de fonctions d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).**

*JO du 25-02-2005, texte n° 111*

Mme Solange Morice, receveuse-perceptrice du Trésor public, est nommée agente comptable intérimaire de l'université de Caen, en remplacement de M. Daniel Feburier. Mme Solange Morice est nommée agente comptable de l'Institut des sciences de la matière et du rayonnement, Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, en remplacement de M. Daniel Feburier.

**Arrêté du 10 février 2005 portant nomination et attribution de fonctions d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).**

*JO du 25-02-2005, texte n° 111*

Mme Danielle Jouffroy, trésorière principale du Trésor public, est nommée agente comptable liquidatrice du GIP « Centre des études européennes de Strasbourg ».

**Arrêté du 10 février 2005 portant nomination et attribution de fonctions d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).**

*JO du 25-02-2005, texte n° 111*

M. Jean-Marc Coguic, trésorier principal du Trésor public de 1<sup>re</sup> catégorie, est nommé agent comptable du GIP « Cité nationale de l'histoire de l'immigration » (création).

**Arrêté du 14 février 2005 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).**

*JO du 26-02-2005, p. 3576, texte n° 152*

M. Luc Mesquida, receveur-percepteur du Trésor public, détaché auprès de l'INSERM pour exercer les fonctions d'agent comptable secondaire de l'administration déléguée régionale Languedoc-Roussillon, est réintégré dans son corps d'origine avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005. A compter de la même date, M. Mesquida a été placé en service détaché auprès de l'IRD pour exercer les fonctions de chargé de mission en résidence à Montpellier pour une durée d'un an.

## Ministère délégué à l'industrie

**Arrêté du 18 janvier 2005 portant nomination au conseil d'administration du laboratoire central des ponts et chaussées.**

*JO du 09-02-2005, p. 2176, texte n° 56*

Mme Béatrice Julien de Lavergne, administratrice civile hors classe, sous-directrice des mines et des matières premières à la direction des ressources énergétiques et minérales, est désignée en qualité de représentante du ministre délégué à l'industrie au conseil d'administration du LCPC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une période de trois ans. Est désigné comme suppléant à ce conseil : M. Xavier Foata, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef du bureau du sous-sol à la sous-direction des mines et des matières premières.

**Arrêté du 8 février 2005 portant nomination au conseil scientifique de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.**

*JO du 15-02-2005, p. 2536, texte n° 41*

Sont nommés membres du conseil scientifique de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs : M. Claude Detraz, M. Jesus Alonso, M. Michel Callon, M. Jean Dercourt, M. Marc Panet, Mme Anne Flüry-Herard, M. Alexandre Ern, M. Michel Vauclin, M. Marc Demarche, M. Pierre Toulhoat, M. Kastriot Spahiu, M. Laurence John Robb. M. Claude Detraz est nommé président du conseil scientifique de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.

## Ministère de la défense

**Décret du 24 février 2005 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Ecole polytechnique.**

*JO du 25-02-2005, p. 3412, texte n° 94*

M. Yannick d'Escatha est renouvelé en qualité de président du conseil d'administration de l'Ecole polytechnique à compter du 7 mars 2005.

**Arrêté du 31 janvier 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Ecole polytechnique.**

*JO du 24-02-2005, p. 3153, texte n° 44*

M. Bernard Larrourou, directeur général du CNRS, est nommé membre du conseil d'administration de l'Ecole polytechnique à compter du 25 février 2005, en qualité de membre des grands corps de l'Etat et des cadres des entreprises publiques nationalisées, de l'industrie privée et des établissements scientifiques, en remplacement de M. Michel Pébereau. Sont renouvelés en qualité de membres du conseil d'administration de l'Ecole polytechnique à compter du 25 février 2005 : 1° Directeur d'une école d'application : M. Marc Peyrade, directeur de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications. 2° Membres des grands corps de l'Etat et des cadres des entreprises publiques nationalisées, de l'industrie privée et des établissements scientifiques : M. Serge Tchuruk, président-directeur général du groupe Alcatel ; M. Jean-Martin Folz, président du groupe PSA Peugeot Citroën ; M. Gérard Meslallet, président-directeur général de Suez ; M. Philippe Kourilsky, directeur général de l'Institut Pasteur ; M. Noël Forgeard, président de la société Airbus. 3° Directeurs d'institutions étrangères : Professeur Konrad Osterwalder, recteur du Swiss Federal Institute of Technology de Zurich (Suisse) ; Professeur Jean-Lou Chameau, provost du Georgia Institute of Technology d'Atlanta (Etats-Unis d'Amérique).

## Ministère des affaires étrangères

**Arrêté du 21 février 2005 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger.**

*JO du 24-02-2005, p. 3144, texte n° 24*

## Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité

**Arrêté du 5 janvier 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier.**

*JO du 09-02-2005, texte n° 63*

## Ministère de la culture et de la communication

**Décret du 22 février 2005 portant nomination du président de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.**

*JO du 23-02-2005, p. 3040, texte n° 74*

M. Jean-Paul Demoule est renouvelé dans les fonctions de président de l'INRAP.

**Arrêté du 27 janvier 2005 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive de la société Archeodunum.***JO du 16-02-2005, p. 2623, texte n° 20*

La société Archeodunum est agréée pour l'exécution de fouilles d'archéologie préventive, au titre des périodes chronologiques suivantes : Néolithique, protohistoire, Antiquité, Moyen Age, période moderne hors opérations concernant l'archéologie industrielle postérieure au XIX<sup>e</sup> siècle. Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

**Arrêté du 27 janvier 2005 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologique départemental de l'Aisne.***JO du 16-02-2005, p. 2623, texte n° 21*

Le service départemental d'archéologie de l'Aisne est agréé pour la réalisation de tous types d'opérations de diagnostic d'archéologie préventive prescrites sur son territoire ; le service départemental d'archéologie de l'Aisne est agréé pour l'exécution de fouilles d'archéologie préventive, au titre des périodes chronologiques suivantes : protohistoire, Antiquité, Moyen Age, période moderne. Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

**Arrêté du 31 janvier 2005 portant définition du contenu de la demande de prise en charge du coût de la fouille et des pièces à produire pour la constitution du dossier.***JO du 11-02-2005, p. 2314, texte n° 25***Arrêté du 7 février 2005 portant nomination de la directrice du département de la recherche et de l'enseignement de l'Etablissement public du musée du quai Branly.***JO du 12-02-2005, p. 2435, texte n° 116*

Mme Anne-Christine Taylor, ethnologue, est nommée directrice du département de la recherche et de l'enseignement de l'Etablissement public du musée du quai Branly.

**Arrêté du 7 février 2005 portant nomination du directeur du département du patrimoine et des collections de l'Etablissement public du musée du quai Branly.***JO du 12-02-2005, p. 2435, texte n° 117*

M. Germain Viatte, conservateur général du patrimoine, est nommé directeur du département du patrimoine et des collections de l'Etablissement public du musée du quai Branly.

**Arrêté du 21 février 2005 portant nomination à la Commission générale de terminologie et de néologie.***JO du 02-03-2005, p. 3710, texte n° 55*

Sont nommés membres de la Commission générale de terminologie et de néologie : 1. Au titre des personnalités qualifiées : M. Jean-Pierre Gridel, conseiller à la Cour de cassation, professeur de droit, sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice ; M. François Plaisant, ambassadeur de France, sur proposition du ministre des affaires étrangères ; M. Erik Orsenna, conseiller d'Etat, membre de l'Académie française, sur proposition du ministre chargé de la culture ; M. Alain Rey, linguiste, sur proposition du ministre chargé de la communication ; M. Marc Baconnet, inspecteur général de l'éducation nationale, doyen honoraire de l'inspection générale des lettres, sur proposition du ministre de l'éducation nationale ; M. Jean Saint-Geours, inspecteur général des

finances honoraire, sur proposition du ministre chargé de l'économie ; M. Philippe Saint Raymond, ingénieur général des mines, sur proposition du ministre chargé de l'industrie ; M. Alexandre Grandazzi, professeur des universités, sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur ; M. Etienne Guyon, professeur des universités, sur proposition du ministre chargé de la recherche ; M. Daniel Prado, linguiste, sur proposition du ministre chargé de la francophonie. 2. Au titre des personnalités désignées par la conférence des présidents d'université : M. Jack Robert, professeur des universités. 3. Au titre des personnalités désignées sur proposition du vice-président du Conseil supérieur de la langue française : Mme Michèle Lenoble-Pinson, professeure aux facultés universitaires Saint-Louis de Bruxelles ; M. Maurice Pergnier, professeur émérite à l'université Paris-XII.

**Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2005 portant nomination à la commission du Fonds national pour l'archéologie préventive.***JO du 05-03-2005, p. 3844, texte n° 84*

A noter, entre autres, les nominations, au titre des représentants de l'Etat, sur proposition du ministre chargé de la recherche, de : Mme Elisabeth Giacobino, directrice de la recherche, membre titulaire ; M. Daniel Lévine, professeur à l'université Paris-IV et chargé de mission à la direction de la recherche, membre suppléant ; M. Michel Clément, directeur de l'architecture et du patrimoine au ministère de la culture et de la communication, membre titulaire ; Mme Isabelle Balsamo, chargée de la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information au ministère de la culture et de la communication, membre suppléant. Au titre des personnalités qualifiées compétentes en matière d'archéologie, sur proposition du ministre chargé de la recherche : M. Alain Tuffreau, professeur à l'université de Lille ; M. Jean-Michel Roddaz, professeur à l'université Bordeaux-III ; M. Jean-Jacques Schwien, maître de conférences à l'université de Strasbourg ; M. Jacques Jaubert, professeur à l'université de Bordeaux.

**Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat****Décret n° 2005-165 du 22 février 2005 modifiant le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions.***JO du 24-02-2005, p. 3149, texte n° 35*

Les 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> de l'article 16 du décret du 16 septembre 1985 sont remplacés par les dispositions suivantes : « 1<sup>o</sup> Le détachement des fonctionnaires appartenant au corps des administrateurs civils est prononcé par arrêté du Premier ministre et des ministres intéressés. 2<sup>o</sup> Sous réserve des dispositions de l'article R. 135-2 du code de justice administrative, les détachements mentionnés au *b* du 4<sup>o</sup> et aux 5<sup>o</sup>, 7<sup>o</sup> et 14<sup>o</sup> de l'article 14 sont prononcés par arrêté des ministres intéressés, après avis conforme du ministre chargé de la fonction publique. Avant sa signature par les ministres intéressés, le projet d'arrêté mentionné à l'alinéa précédent est transmis, avec tous les documents utiles à son appréciation, au ministre chargé de la fonction publique pour avis conforme. Cet avis est réputé acquis en l'absence d'observation de ce ministre dans un délai de dix

jours ouvrés à compter de la date de réception de sa saisine. Les arrêtés de détachement qui sont soumis à ce mode de publicité sont transmis, après signature des ministres intéressés, pour publication au *Journal officiel* de la République française, accompagnés de l'avis conforme du ministre chargé de la fonction publique ou, le cas échéant, du document établissant la saisine de celui-ci. » Le présent décret entrera en vigueur deux mois après sa publication au *Journal officiel*.

**Décret n° 2005-166 du 22 février 2005 relatif à la revalorisation des pensions civiles et militaires de retraite et assimilées.**

*JO du 24-02-2005, p. 3150, texte n° 36*

La revalorisation prévue à l'article L. 16 du code des pensions civiles et militaires de retraite est fixée à 2 % pour les pensions, soldes de réforme et rentes d'invalidité dont la date d'effet est au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette revalorisation est également applicable aux pensions et rentes d'invalidité du régime de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et aux pensions du régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat dont la date d'effet est au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La revalorisation est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

**Décret n° 2005-167 du 22 février 2005 relatif aux conditions de la revalorisation des pensions civiles et militaires de retraite et assimilées.**

*JO du 24-02-2005, p. 3150, texte n° 37*

## Commission nationale de l'informatique et des libertés

**Délibération n° 2005-003 du 13 janvier 2005 décidant la dispense de déclaration des traitements mis en oeuvre par les organismes publics dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics (décision de dispense de déclaration n° 3).**

*JO du 06-03-2005, p. 3875, texte n° 32*

## CNRS

**Avenant au contrat de développement de l'Université Paris XI - Paris-Sud, années 2002-2005**

*CON050011DRES du 08-02-2005*

Partenaires : CNRS/Université Paris XI - Paris-Sud

UMR n° 8126 - Interactions moléculaires et cancer

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, Mme Joëlle WIELS, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe de l'UMR n° 8126 - Interactions moléculaires et cancer, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

**Avenant au contrat de développement de l'université Paris Sud, années 2002-2005**

*CON050015DRES du 28-02-2005*

Partenaires : CNRS/Université Paris Sud

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, Monsieur Guy DAVID, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 8628 - Laboratoire de mathématiques d'Orsay, jusqu'au

terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Guy HENNIARD.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat quadriennal en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

**Avenant au contrat de développement de l'Université Montpellier 2, années 2003-2006**

*CON050012DRES du 08-02-2005*

Partenaires : CNRS/Université Montpellier 2

UMR n° 5506 - Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, M. Michel ROBERT, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 5506 - Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de M. Michel HABIB.

A compter de la même date, M. François PIERROT, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint de cette unité, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

**Avenant au contrat de développement de l'Université de Tours, années 2004-2007**

*DEC050007DRES du 14-02-2005*

Partenaires : CNRS/Université de Tours

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, Monsieur Claude BARRABES, Professeur des Universités, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 6083 - Laboratoire de Mathématiques et Physique théorique, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Peter FORGACS.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

**Avenant au contrat de développement de l'Université Aix-Marseille 1, années 2004-2007**

*CON050013DRES du 14-02-2005*

Partenaires : CNRS/Université Aix Marseille 1

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004, Madame Colette DUBOIS, Professeur d'université, est nommée directrice de l'UMR n° 6124 - Institut d'études africaines, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Jean-Louis TRIAUD.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat quadriennal en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

**Avenant au contrat de développement de l'université Toulouse 3, années 2003-2006**

*CON050014DRES du 22-02-2005*

Partenaires : CNRS/Université Toulouse 3

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, Madame Michèle FABRETHORPE, directrice de recherches, est nommée directrice de l'UMR n° 5549 - Centre de recherche cerveau et cognition (CERCO), jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Jean BULLIER.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

---

**Avenant au contrat de développement de l'EPHE, années 2002-2005***CON050016DRES du 01-03-2005*

Partenaires : CNRS/EPHE

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2004, Monsieur Ali AMIR-MOEZZI, directeur d'études à l'EPHE, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 8584 - Centre d'étude des religions du Livre (CERL), jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours. Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

**Avenant au contrat de développement de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, années 2002-2005***CON050017DRES du 18-02-2005*

Partenaires : CNRS/Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004, Monsieur Michel TERRASSE, directeur d'études, est nommé directeur de l'UMR n° 8140 - Structures rurales et tissus urbains aux rives de la Méditerranée dans l'Antiquité et au Moyen Age, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Georges TATE.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004, Monsieur Vincent PUECH, maître de conférences, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 8140 - Structures rurales et tissus urbains aux rives de la Méditerranée dans l'Antiquité et au Moyen Age, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

---

## Liste des délégations du CNRS

### Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –  
télécopie : 04 76 88 11 61

### Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

### Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –  
télécopie : 05 57 35 58 01

### Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

### Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00  
télécopie : 02 38 69 70 31

### Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22  
télécopie : 04 92 96 03 39

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

### Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

### Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00  
télécopie : 05 62 17 29 01

### Délégation NORD-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00  
télécopie : 03 83 17 46 21

### Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canonnières, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00  
télécopie : 03 20 63 00 43

### Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

### Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

### Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

### Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

### Délégation PROVENCE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

### Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00  
télécopie : 04 78 89 47 69

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902  
31319 Labège Cedex  
Tél. : 05 62 24 25 00  
Fax : 05 62 24 25 30

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
M. Hervé MATHIEU

**RÉDACTEUR EN CHEF**  
M<sup>me</sup> Myriam FADEL

**COMITÉ DE RÉDACTION**  
M<sup>me</sup> Nicole ABRIAL  
M. Bernard ADANS  
M<sup>me</sup> Françoise BARRIÈRE  
M<sup>me</sup> Geneviève BOUET-CHEMIN  
M<sup>me</sup> Pascale BUKHARI  
M<sup>me</sup> Kéty CHESSELET  
M<sup>me</sup> Catherine DELPECH  
M<sup>me</sup> Martine JALLUT-ROUSSEL  
M<sup>me</sup> Janine SATURNIN  
M<sup>me</sup> Françoise SEVIN  
M. Philippe WILLOQUET

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**  
M<sup>lle</sup> Florence CELEN

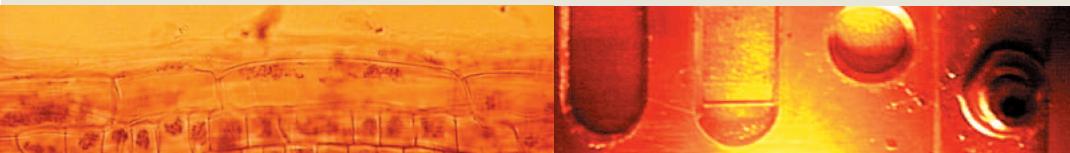
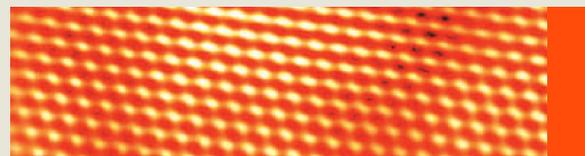
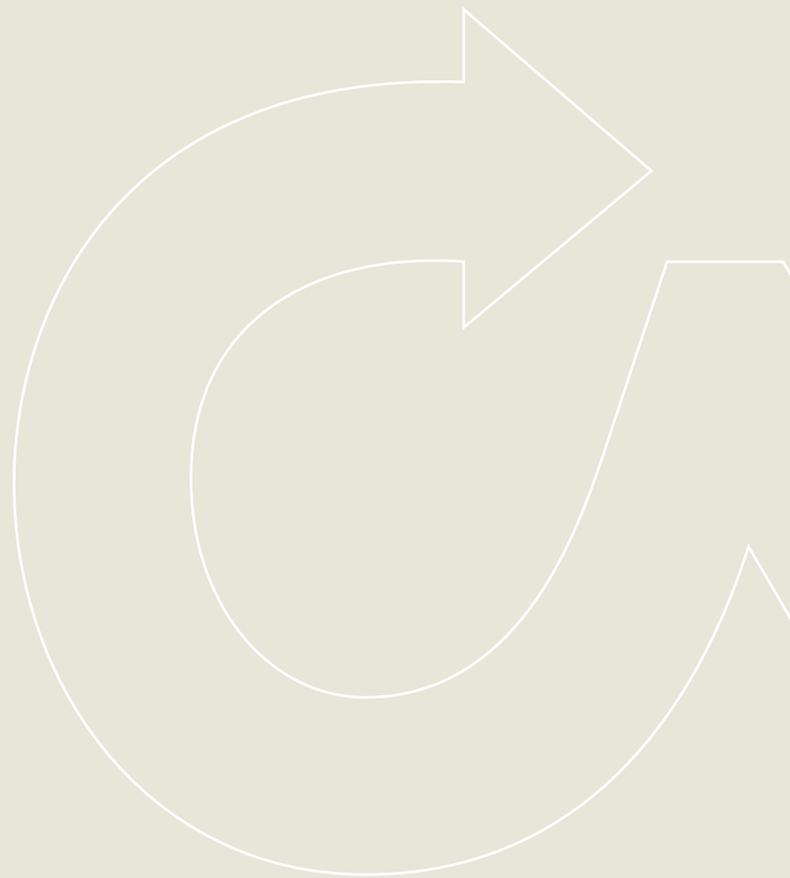
**DOCUMENTATION ET RÉALISATION**  
M. Christophe CIECHANOWICZ  
M<sup>lle</sup> Anne-Laure CORNIGUEL  
M<sup>lle</sup> Nadia SARRES

**CONTACT PAR COURRIER :**  
Bulletin officiel du CNRS  
CNRS-DSI  
BP 21902  
31319 Labège Cedex

**CONTACT PAR MÊL :**  
buloff@dsi.cnrs.fr  
Pour consulter le BO et ses archives :  
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

**DES ÉCHANGES D'INFORMATIONS  
AVEC LA LISTE DE DIFFUSION :**  
[doginfo@services.cnrs.fr](mailto:doginfo@services.cnrs.fr)

CPPAP n° 2270 ADEP  
Dépôt légal à parution  
BIALEC (Nancy)  
D.P. n° 62487 - 4-2005



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
3 RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90